

Mise en page Rémy Rochat

**HISTOIRE DOCUMENTAIRE DU HAMEAU
DE LA FONTAINE AUX ALLEMANDS**

Volume troisième

UNE SAGE ADMINISTRATION



Editions le Pèlerin

Collection « Etudes et documents »
No 221

Mise en page Rémy Rochat

Histoire documentaire du hameau de la Fontaine aux Allemands
Volume troisième

UNE SAGE ADMINISTRATION

EDITIONS LE PELERIN
200

INTRODUCTION

Vous trouverez plus bas une analyse de l'essentiel des archives du hameau disparu de la Fontaine aux Allemands. De larges extraits agrémentent cette matière un peu difficile peut-être, mais très révélatrice de la vie d'un hameau de montagne qui tentera longtemps de lutter pour sa survie, tandis que son éloignement des centres fait que sa marche est inexorable vers une lente dépopulation et un abandon plus rapide des terres cultivées au profit des pâturages. Ceux-ci cernèrent toujours ce hameau quelque peu déshérité, et pourtant il est des coins propices et productifs, et en quelque sorte le menaçaient. L'économie alpestre ainsi se retournait contre ceux-là même qui y étaient inclus et qui y participaient.

Fontaine-aux-Allemands¹ fut rattaché au hameau du Lieu, par décret, en 1939. Chose assez curieuse, et en même temps assez triste, si l'on attachait beaucoup d'importance à faire l'inventaire des valeurs de ce hameau – dans la foulée Combenoire demanda aussi son intégration au hameau du Lieu – au centime près, l'on ne s'intéressa pas aux archives dont aucun inventaire ne fut pris. Elles étaient probablement constituées à l'époque en deux lots distincts, les anciennes, jusque vers les années 1870, et les modernes, dès après cette date. Les plus anciennes furent retrouvées au fond d'une grange, les plus modernes ne nous sont pas parvenues et nous le regrettons amèrement tout en déplorant la carence des autorités de l'époque. Mais déjà l'histoire n'intéressait plus grand monde. On tirait un trait sur deux hameaux disparus, on allait de l'avant. Et l'Europe aussi se mettait en guerre. Que pouvaient être quelques registres en regard de ce qui se tramait par les Allemande ?

Situation assez particulière, il y a l'Allemagne, la vraie, prête à se mettre en guerre, il y a l'Allemagne au-dessus du Lieu. Et pourtant il ne nous est jamais arrivé de confondre ou de regretter que cette petite localité ait eu la même désignation que ce grand pays qui allait saigner l'Europe. Par ailleurs pour nous l'Allemagne d'en dessus du Lieu ne représente pas grand chose, préférant, et Ô combien, le terme évocateur de Fontaine aux Allemands.

Il y a longtemps que nous retardions la mise en chantier d'une grande histoire de ce hameau. Enfin nous nous y sommes mis pour vous proposer plus loin douze brochures retraçant les grandes lignes de l'existence de cette petite collectivité de montagne. On parlera souvent des difficultés de vivre si loin des commodités. Mais enfin, il ne faut pas exagérer. Ces gens s'installèrent ici pour y vivre, et ils y réussirent. Certes, conditions climatiques, pour le fond du plateau surtout, ce n'est pas l'idéal, mais enfin on s'en accommode. On n'a pas le choix d'ailleurs. On hérite des terres de ses parents et on poursuit l'œuvre. Où irait-on, de quelles autres terres se nourrirait-on, et avec quoi surtout les rachèterait-on ?

¹ On disait toujours dans le plus lointain passé La Fontaine aux Allemands, et puis peu à peu, surtout à partir de la fin du XIXe siècle, par souci de simplification probablement, on en vint à dire surtout Fontaine aux Allemands. Les deux termes désormais cohabitèrent sans s'annuler mutuellement. Fit par ailleurs aussi concurrence à ce Fontaine aux Allemands, et cela dès la fin du XVIIIe siècle déjà, le terme L'Allemagne. Celui-ci semble avoir désigné en premier le hameau de Vers chez Claude, puis s'est propagé pour désigner bientôt l'ensemble du territoire, cela au XXe surtout. Il est bien clair que l'Allemagne n'a plus guère de sens poétique, tandis qu'avec la Fontaine aux Allemands, c'est quelque chose qui compte !

Ce qui ne veut pas dire que les gens d'ici ne gagnaient rien. Les archives du hameau telles qu'elles vous seront présentées ne vous révéleront pas tout du gagnepain de nos gens. Ceux-ci ne purent pour dire jamais ne vivre que d'agriculture et d'élevage. Ils se firent pour l'essentiel boisseliers et acquirent dans cette profession une grande renommée, tout au moins on le suppose au vu du nombre d'habitants la pratiquant. D'aucuns plus tard se mirent à l'établi. Il y avait donc un complément. On n'aurait par ailleurs su passer la mauvaise saison sans s'occuper. Se terrer dans sa cuisine en jetant de temps en temps une bûche sur le feu de la cheminée, c'aurait été la mort. On soignait donc son bétail, on sortait le fumier, on allait parfois dans les forêts proches faire du bois, mais aussi on se rendait dans son atelier et là on confectionnait des tonnes, des tonneaux, des brantes, des bagolets et autres récipients fort utiles, tant pour l'usage en montagne que pour celui du bord du Léman où les vignes innombrables nécessitaient des récipients en conséquence. Toute une activité dont nous ignorons tout. Il faut se représenter des charrois innombrables, de bois d'abord, puis de sa production, beaux objets en bois encore presque blanc que l'on ira livrer quelque part dans le plat pays. On s'était organisé. Donc on quittait de temps en temps son « trou » pour aller respirer un autre air.

Dans le fond, cette population de montagne, malgré tout ce qu'en diront les pages suivantes, reste méconnue, dans ses activités d'une part, mais surtout dans son mode de penser. C'est là un écueil que nous ne pourrions franchir. Ils étaient là. On peut presque les retrouver par la pensée debout près de leur maison, mais ce qu'ils pensent... comment ils parlent... ?

Le patois certes. Et avec lequel il exprimait un mode de vivre dont ils savaient les subtilités. Mais on ne se posait pas peut-être pas autant de questions. On vivait. On luttait. On se bringuait, et Ô combien. On allait du début de sa vie à la mort où l'on retrouvait, non la terre d'ici, mais celle du hameau central du Lieu, d'abord à la Rochette, près de l'église, en dessus du village, puis au cimetière « moderne » qui se découvre encore aujourd'hui, en contre-bas de la route cantonale.

Tout ne figure assurément pas dans la documentation que nous vous proposons. Mais l'essentiel cependant de ce que l'on pourrait découvrir aux archives de notre commune y est. Resterait cependant à compléter cette matière, ce qui sera très certainement un jour, dans ce cas nous vous proposerions une treizième brochure, par les actes notariaux. Ceux-ci peuvent se découvrir aux ACV. Ils sont susceptibles d'offrir une matière recelant une infinité de renseignements de tous ordres que des archives administratives n'offrent pas.

L'orthographe des textes a été modernisée afin d'assurer une lecture aisée, ce qui n'aurait pas été le cas en respectant l'écriture d'antan parfois pour le moins curieuse. On écrivait souvent ainsi qu'on parlait.

La matière de cette brochure, révélée brute pour net, permettra de réaliser une apparence de synthèse au volume quatrième de cette fabuleuse histoire.

Nous vous en souhaitons une bonne découverte, nous excusant par avance pour les manques et pour les fautes éventuelles, et nous vous proposons, au cas où vous détiendriez une matière complémentaire sur le hameau disparu de la Fontaine aux Allemands, mais qui ici retrouve sa juste place par la magie de l'écriture, de nous la proposer. Nous vous en remercions par avance.

Les Charbonnières, en janvier 2005 :

Les archives de la Fontaine aux allemands selon Alphonse Rochat

Le Lieu, le 17 février 1963

Municipalité de la commune du Lieu,

Monsieur le syndic et Messieurs,

Je me permets de vous soumettre ma note d'honoraires pour travaux aux archives. Les heures portées ne comprennent que le temps passé au dépouillement et classement des pièces, abstraction faite des heures passées aux recherches.

La plus grande partie des heures comptées en 1962 et des deux mois de 63 ont été employées au classement des archives de Fontaine aux Allemands.

M. Claude Meylan instituteur, entrant par hasard dans la grange de Baiche, ancienne maison de Auguste Cart, aperçut un tas de paperasses gisant sous toutes sortes de débris. Examinant quelques pièces, il constata que c'était une partie des archives de l'ancien hameau de Fontaine aux Allemands. Il emporta le tout, passa de longues heures à nettoyer aussi bien que possible tous ces documents et, pensant que leur place était aux archives, me les apporta pour les classer.

Après avoir tout examiné, pièce par pièce, un millier environ, j'en ai fait le classement, groupant sous un titre tout ce qui s'y rapporte.

Sous : ECOLE : bâtiment, traitement du régent, etc.

PATURAGE : rôle du bétail, compte du pâturage, travaux.

COMPTES : livres, rentiers, reçus, etc...

ORDONNANCES : mandats de Berne, ordonnances cantonales.

COLLECTES, SECOURS.

RECENSEMENTS.

PROCES-VERBAUX : d'assemblées du Conseil, des chefs.

DIVERS : chauffours, conventions.

ACTES PRIVES.

Le contentieux est classé sous 13 lettres.

La lecture de ces archives permet de refaire l'histoire de ce hameau réuni à celui du Lieu en 1938.

On se rend compte des efforts de cette population pauvre pour maintenir son bâtiment d'école, bien peu luxueux, le hameau avait acheté un bâtiment en ruine pour 500 francs et donné le travail de réparation à un charpentier du Pont du nom de Mouquin ; le règlement de comptes exigea un procès 1833-34. Le salaire du maître était bien modeste, mais les ressources des deux agglomérations bien minimes et occasionnaient des différends, tranchés par la justice. Il y eut pourtant des hommes de valeur, familles de régents. La fille de l'un d'eux se maria au Lieu, personne que nous avons bien connue. Je n'ai pas retrouvé la date exacte de la suppression de l'école, date que l'on pourrait retrouver dans les registres de la municipalité. Un procès-verbal d'une assemblée des citoyens, en date de janvier 1876, note le vote d'une résolution visant à la réorganisation de l'école et appelle un jeune homme du hameau, Julien Reymond, pour la diriger temporairement. Je suppose que cette année 1876 clôtura l'existence de cette modeste institution culturelle qui vécut plus de 2 siècles. Un document sur parchemin, copie d'une demande de la commune du Lieu au bailli bernois sollicitant un subside pour cette école des deux hameaux forains date de 1690.

Jusqu'en 1818 les 2 hameaux du Lieu et Fontaine aux Allemands avaient un pâturage commun. Il fallut un procès long et coûteux pour amener la séparation, de nouvelles difficultés survinrent en 1849 qui furent tranchées par un tribunal.

Avec de nombreuses lacunes on retrouve des comptes de 1719 à 1873 établis, soit sur feuilles volantes soit sur cahiers ou registres. Depuis 1873 absence complète, les documents sont-ils restés dans l'une ou l'autre des maisons du hameau, il est fort probable qu'ils ne se retrouveront pas. Je regrette de n'avoir pas exigé leur restitution au moment de la réunion au hameau du Lieu.

On est étonné de trouver le double des listes des donateurs dans nombre de collectes destinées à venir en aide à des pays ou localités qu'un malheur a visité et l'on a l'impression que beaucoup donnaient de leur nécessaire.

Par les recensements on apprend que la population du hameau s'est maintenue assez longtemps de 80 à 90 âmes.

Le nombre des procès-verbaux d'assemblées des chefs ou des citoyens nous fait connaître les préoccupations de cette population.

Sous le titre DIVERS, nous avons classé tout ce qui se rapporte à la construction des chaufours, la répartition de la chaux, les rapports des forestiers, certaines conventions, etc...

Des documents privés se sont trouvés avec ceux concernant l'administration du hameau ; nous les avons conservés.

Au contentieux nous trouvons les documents relatifs aux différends avec le hameau du Lieu au sujet du pâturage et avec celui de Combenoire au sujet de l'école, avec divers particuliers au sujet de jouissance de fontaine, de droit de passage, et même d'insultes aux administrateurs. Tous ces démêlés, nous les avons classés sous le même No d'ordre avec des lettres différentes. Il manque beaucoup de pièces à ce sujet mais l'intérêt des disputes vaut pour la connaissance du caractère des gens de l'époque.

Dans l'espoir que ces quelques lignes vous auront intéressés, veuillez croire, Monsieur le syndic et Messieurs, à mes sentiments les meilleurs.

Alphonse Rochat

Quelques notes avant les papiers du hameau

600^e de la commune, matières, notes tirées des archives de la commune du Lieu sur l'agriculture et l'élevage :

« 1694 Rôle du bétail qui doit contribuer pour la paie du berger du Lieu rière le Séchey, Vyffourches et la Fontaine aux Allemands, non pour les Charbonnières ».

600^e de la commune, matières, notes sur les villages – hameaux – feu – incendies – etc... procès-verbaux et comptes de la commune du Lieu :

« 1695 Visite des cheminées, avec enrôlement du bétail. Pour les Charbonnières, ne pas oublier d'enrôler les Meylan et les Clévoz. Visite des cheminées, lampes, huiles, lanternes, seaux. Les contrôleurs du Séchey doivent enrôler ceux des Vyffourches. Combenoire + Fontaine aux Allemands, Marest, Grand Sagne, les Claude et autres lieux. La Frasse va avec le Préjentet et les Plainoz ».

QUE DISENT LES PROCES-VERBAUX ET AUTRES PIECES SIMILAIRES

Analyse du premier livre de procès-verbaux AA1 des AHFA – 1739 – 1762 - et des feuilles volantes AB qui précèdent ou qui peuvent s'insérer dans le volume de manière chronologique².

FV du 6 mai 1719. Affaire Villadin. Manière de payer ce que l'on doit de la dette par recouvrement d'une taxe sur chaque bête pâturant sur le pâturage commun³ :

« Nous les soussignés savoir tous les chefs de chaque famille du hameau de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, sommes assemblés pour voir et examiner ce qui a été fait de tous les députés de chaque hameau de rière la commune pour les dettes dues à sa Seigneurie Baillivale ancienne Villadin suivant la notification (?)rendue par sa Magnifique Seigneurie baillivale Weiss de Romainmôtier dont nous approuvons tout ce qui a été fait sur ce sujet dont il nous est advenu notre part et portion des obligations par achat, tant solvables que insolubles, dues par des particuliers pour ce sujet ; et puisqu'il nous en faut faire la recouvre rière nous, aussi bien que de la jetée ou multe sur le bétail qui paîtra sur les biens communs. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre les recouvreurs année par année. C'est pourquoi nous établissons pour cette première année les honn. Jean-Pierre Nicoulaz & Moyse Cart à qui nous donnons procure authentique et pouvoir de se faire payer à St Berthelemy de dite année, afin que tout l'argent soit prêt à St Michel pour le joindre à ceux des autres hameaux pour ce que le paiement soit fait où il est du de toute la commune sans aucun retard, et ceux qui manqueront de payer à la St Berthelemy sur toute la jetée du bétail, ils devront prendre les dites bêtes qui ont pâturé et les faire vendre pour en tirer, lesquelles seront multée tant en principal que dépens, afin que ni ceux qui auront bien payé ni les recouvreurs n'en supportent aucun retard ... à et même les ci-dessus nommés devront faire obliger ceux qui n'ont point d'hypothèques et tacher d'en avoir au mieux qu'ils pourront, & quand ils auront fait leur recouvre, s'il faut porter l'argent plus loin que le Lieu, ce sera aux frais de tout l'hameau, et au bout de l'année ils rendront compte et seront relevés par deux autres. Pour foi de quoi nous sommes signés de nos propres mains ceux qui savent écrire et ceux qui ne savent pas écrire, ont fait leur marque accoutumée ce 6^e mai 1719 ».

Suivent les signatures ou signes que l'on retrouvera sur l'original.

« La présente procure a été confirmée ce 9^e mai 1720 aux mêmes termes et conditions qu'elle est, et donnée au honn. Abraham et David fils d'Abram Cart par l'accord des chefs du hameaux, ce 9^e mai 1720, pour la présente année. Pierre fils de Mathieu Guignard, David Guignard ».

FV, 3^e mai 1727. Les chefs de famille de la Fontaine aux Allemands assemblés pour la même affaire Villadin et pour voir comment ils veulent payer leur part et portion de la dette. On fait référence à un compte fait le 23^e janvier 1719. On nomme deux délégués, Pierre Nicoulaz dit Humbert comme recteur du hameau et Pierre Moyse Cart, pour aller à l'assemblée de tous les députés de la commune qui doit se tenir quelques jours plus tard. Pour cette affaire Villadin, on prendra

² Ce volume AA1, sera entièrement reproduit dans notre collection Etudes et documents, Hors-série.

³ Voir copie de l'original dans la partie documentaire.

connaissance des détails dans une brochure en préparation. Ont signé ce procès-verbal : Pierre Guignard, Abraham Cart, Abraham Cart, DC, Jean-Pierre Nicoulaz, Mathieu Guignard, Moyse Guignard, AN, Jean Pierre Humberstet, Joseph Nicoulaz, DN.

Ces initiales traduisent probablement des vieux de la vieille de Fontaine aux Allemands qui ne savent pas écrire.

FV, 21 janvier 1728. Règlement des salaires des responsables du hameau, notamment en ce qui concerne leur travail pour le recouvrement des sommes dues dans l'affaire Villadin on le suppose. Sommes qui se joindront à celles des autres collectivités de la commune et qui prendront le chemin de Berne. Certains profitent de rembourser tout ou en partie ce qu'ils doivent. Notons que nous sommes plus de trente ans après la grande famine de la fin du XVIIe siècle qui a nécessité cet emprunt. Procès-verbal signé Moyse Cart.

FV, 17 mai 1729. Convocation de tous les chefs de famille du hameau pour une assemblée qui doit se tenir le jeudi de l'Ascension après midi. Ordre du jour : lecture des comptes, établissement d'un recteur, régler la jetée (dette Villadin). Sont présents :

Mathieu Guignard le jeune
Pierre et Siméon Guignard frères
Moyse Guignard et David son frère
Isaac Lonchamp Pierre Lonchamp
Joseph Nicoulaz le jeune
Joseph Nicoulaz ou ses fils
David & Abraham Cart frères
David Meylan, Pierre Meylan
Pierre Nicoulaz , Abel Nicoulaz
Abram Cart, Jean Pierre Nicoulaz
Jean Humberstet & Moyse Cart.

FV, 3 février 1730. Toujours la dette Villadin. Conventant entre Moyse et Pierre Cart et le recteur. Pour la somme de 300 fl. que ceux-ci avaient empruntée à leurs fonds propres et fournie pour achever le paiement à Berne. Il s'agit en fait d'un prêt de particulier à collectivité. La manière de la rembourser.

600° de la commune du Lieu, matière, notes sur les écoles (tirées des registres de procès-verbaux):

« 1735 Mathieu Guignard de Vers chez Claude envoie ses enfants à l'école du Lieu et non à celle de la Fontaine aux Allemands. Veut participer. Prétend continuer ainsi, que ses ancêtres avaient accoutumés de le faire, puisque leur maison était annexée à la dite école du Lieu ».

FE, du 13^e juin 1735. Affaire Ethenoz. Elle concerne la veuve de feu Jaques Ethenoz et sa fille – par moment intervient Jaques David Ethenoz, un fils ? - et le hameau de Fontaine aux Allemands. L'affaire va jusqu'en haut lieu, puisqu'on y voit impliqué, entre autres le lieutenant substitué de Romainmôtier. Il s'agit probablement du non paiement d'une somme due par les hoirs Ethenoz au hameau de Fontaine aux Allemands. Où l'on apprend que David Cart soit sa femme est tisserand, et que le couple, pour paiement de la dette Ethenoz, agit-il au nom du village, détient un filet

soit toile des dits Ethenoz qu'il refuse de rendre à ses propriétaires, ce qu'il n'a pas le droit de faire.

L'affaire reste obscure :

« Je soussigné relate que de l'instance du sieur Moyses Cart, recteur de la Fontaine aux Allemands, j'ai cité le sieur Jaques David Ethenoz du Lieu pour être vendredi 4^e 9bre 1735 par devant la noble justice de Romainmôtier pour l'obliger à faire une indication de ses biens les plus clairs et liquides au contentement du dit instant et au plus ample de sa demande, puisque fait refus de gage le 11^e juillet et le 19^e 7bre dernier ; et les deux sursois faist à la grande requête du dit Ethenoz sur la promesse qu'il a indiquée au sieur Cart de la marchandise ou le provenant d'icelle et ne le satisfaisant. Pendant ce temps le sieur Cart se présentera le 4^e 9bre par devant la noble justice pour l'obliger à indiquer. C'est ce que j'atteste au Lieu. Fait sur mes mains ce jourd'hui 17^e 8bre 1735.

Benjamin Piguet Officier.

A la requête du sieur Jaques David Ethenoz la citation est sursoyée de huit jour sans préjudice d'aucun. Au Lieu, ce 4^e 9bre 1735 aussi me suis signé.

Jaques David Ethenoz

Benjamin Piguet officier ».

FE6, un problème de mur :

« Emanuel May Ballif de Romainmôtier,

A vous les habitants de la Fontaine aux Allemands et de Vers chez Claude rière le Lieu, salut. Les habitants du village du Lieu nous ont fait représenter qu'ensuite d'une prononciation faite entre tous les hameaux qui composent votre commune par feu Monsieur le Ballif Weiss, le 17^e juin 1718, pour lors Seigneur Ballif ici, ils auraient fait faire un mur cru conjointement avec ceux du Séchey l'année dernière pour séparer vos pâturages d'avec ceux du dit Séchey et en auraient payé conjointement avec les dits du Séchey la façon excepté ce qui vous en peut convenir à votre portion. Or comme vous refusez de payer pour ce fait, nonobstant que vous y soyez engagés par la susdite prononciation, sous prétexte de certaines prétentions que dites avoir contre eux, desquelles ils ne peuvent convenir, et que votre refus cause des frais ; c'est pourquoi nous vous ordonnons de payer incessamment votre contingent du dit mur cru et frais en résultant comme aussi de vous conformer à la règle qui se fera entre vous tous pour la quantité de bétail qu'un chacun mettra pâturer sur les dits pâturages suivant l'expresse réserve contenue dans la susdite prononciation. A défaut de quoi vous êtes cités à comparaître (tous les opposants aux susdits 2 articles) par devant nous à jour convenable duquel serez rendus sachant pour dire raisons dudit refus.

Ce que saurez par ceste et qui sera notifiée à l'un de vous pour tous. Donné ce 2^e mai 1736.

Roland ».

On ignore la résolution de l'affaire qui reste sans grande importance mais qui situe une époque où l'on se chicanait volontiers pour tout et pour rien et où chacun était toujours certain de son bon droit.

FC7, du 4^e mars 1737. Les habitants de la Fontaine aux Allemands vont-ils moudre aux moulins du Chenit plutôt qu'à ceux de la commune situé à la Sagne et en Bonport ? La distance l'explique. Il s'agit très certainement du moulin du Rocheray.

FC8, du 16^e mai 1755. Problème de fontaine pour la Fontaine aux Allemands !:

« Le Châtelain de Romainmôtier

A vous les sieurs Abram Isaac, Pierre, Jaques & Joseph Piguet frères de Combenoire, salut ! Les honnêtes Pierre et David Cart avec Pierre Nicoulaz dit Humbert, agissant tant à leur nom qu'à celui de leurs indivis ainsi que ténementiers d'une fontaine size lieu dit proche leurs maisons de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, m'ont représenté que depuis quelque temps en ça vous profitez de cette fontaine à leur préjudice en y abreuvant le bétail de votre montagne qui est assez nombreux, surtout lors que cette source n'est pas abondante comme en temps de sécheresse, et que d'ailleurs vous n'avez jusque ici contribué pour la maintenance et réparation de cette fontaine. C'est pourquoi de leur instance, il vous est défendu d'abreuver désormais votre dit bétail qui excède et va fort souvent au-delà du nombre de 20 pièces, sous peine de cinq florins par chaque fois qu'elles y seront attrapées, à moins que ne leur fassiez voir des droits authentiques comme vous y avez droit, ce que savez par ceste. Donné ce 16^e mai 1755. et qui sera notifié l'un de vous pour en rendre sachant vos autres frères.

J'ai notifié l'original de cette copie au sieur Jaques Piguet par affiche à sa porte, atteste ce 2^e juin 1755, Reymond officier ».

Cette citation sera reconduite presque telle quelle encore le 18^e juin de la même année. On ignore le résultat de ces tractations, mais ce que l'on sait, c'est que les problèmes d'abreuvement avec ces voisins incommodants que sont les frères Piguet de Combenoire resteront longtemps d'actualité.

FE11, du 6 Xbre 1766. Même genre de problème avec Joseph Guignard du Lieu qui tient en amodiation la Taipaz du noble Seigneur d'Echichens. Celui-ci utilise une fontaine du hameau, laquelle ?, sur laquelle il n'a aucun droit. Ce genre de problème d'abreuvement est d'autant plus aigu que l'on se trouve en période de sécheresse et que l'eau est rare, tel il semble que ce soit le cas en 1766.

Dans le cas présent le dit Guignard proteste qu'il peut utiliser cette eau située sur les biens communs tous comme les habitants de la Fontaine aux Allemands, et cela sans aucun empêchement.

FV, 29 avril 1739. Nomination des recteurs. Siméon Nicoulaz et Moyse fils de Pierre Meylan. Contient aussi le rôle des bêtes que chaque particulier a hiverné cette année 1739. 7 chevaux, 51 vaches, 7 grosses génisses et 23 petites, veaux probablement y compris.

Rôle des personnes qui composent le hameau en 1739. Voir population. Total de 124 personnes. Nous avons donc affaire là à cette époque à une collectivité importante qu'il convient de gérer.

Rôle de ceux qui doivent mener du bois à Monsieur le Ministre Agassiz en 1739. Sauf erreur 7 chars. On fait des équipes en fonction du nombre des membres de la famille.

Rôle des bêtes hivernées pour 1740. 6 chevaux, 46 vaches, 19 génisses, 18 veaux, 5 chèvres.

Liste des bêtes qui ont pâturé sur le pâturage commun en 1740. 6 ½ chevaux – on compte en part assurément – 18 vaches, 20 génisses (de deux ans), 24 veaux d'un an, 2 chèvres.

Comptes rendus par Pierron Nicoulaz recteur de l'hameau depuis le 29^e avril 1729 jusqu'à ce jour 16^e avril 1741 ! Il s'agit en fait simplement de sommes versées par les particuliers on ne sait pas exactement pourquoi, dette Villadin on suppose.

Bêtes hivernées en 1741. 7 chevaux, 47 vaches, 14 génisses, 12 veaux, 5 chèvres.

Rôle d'été. 6 chevaux, 15 vaches, 23 génisses, 19 veaux.

Rôle d'hiver 1742. 6 chevaux, 46 vaches, 14 génisses, 13 veaux, 9 chèvres.

Rôle d'été 1742. 6 chevaux, 12 vaches, 18 génisses, 17 veaux, 7 petits veaux.

Rôle d'hiver 1743. 4 chevaux, 50 vaches, 14 génisses, 12 veaux, 9 chèvres.

Rôle d'été 1743. 4 chevaux, 13 vaches, 16 génisses, 32 veaux, 5 chèvres.

14^e Xbre 1743. Vente de huit plantes de foi (fayard) au bois des Essertets, probablement offertes par la commune. 22 baches, achetées par Moïse Cart pour 6 plantes.

FV :

« Ce 26 janvier 1745, les chefs de l'hameau de la Fontaine aux Allemands de rière le Lieu s'étant assemblés, et sont convenus entre tous les soussignés que pour payer et ce entièrement affranchir de la somme de nonante-trois florins et l'intérêt depuis quelque temps due à l'honorable commune provenant pour patorie, ça été de faire une jetée sur leur bétail que chaque particulier peut hiverner cette année 1745, suivant l'indication qu'ils en ont faite le 19 Xbre 1744, savoir que chaque chevaux & vaches par pièce paieront, les chevaux paieront 2 fl., vache 1 fl., génisse de deux ans 9 B., celle d'un an 6 B., chèvre 1 B. 6.

Ainsi avec la somme qui en préviendra sera joint le surplus de ce que chaque particulier ont enchautené les années passées, et en chauteneront l'été prochain de plus des deux tiers du bétail qu'ils auront hiverné, suivant l'arrêt fait il y a quelques années, savoir des chevaux et vaches paieront demi écu blanc par pièce, génisses de deux ans dix baches, celles d'un an six baches, chèvres trois baches, petits veaux deux baches. Quant à ce qui était redu aux années que Moïse Guignard a été recteur, que le dit Guignard en face l'a reconnu, et en rendre compte Mathieu Guignard de même suivant les roles qu'ils ont en main comme aussi David Meylan qui a été établi recteur le 19^e Xbre de l'année 1744, pour cette année 1745 auquel en devra faire la recouvre suivant le role qui lui sera remis. Toutes lesquelles sommes doivent être payées à St Michel prochain, sans aucun vin, pour être jointes ensemble à peine à celui qui manquera de supporter tous frais des peines qui pour ce retard en pourraient survenir ; et ce qu'il y aura de surplus après avoir payé ladite commune sera prêté à quelqu'un avec caution et applicable au profit du dit hameau auquel les dits soussignés donnent plein pouvoir aux dits recteurs d'agir par voie de droit contre ceux qui feront refus de payer. Pour foi de quoi nous nous

sommes signés ce jour que dessus, si quelqu'un refuse de signer le présent convenant pour s'affranchir de la patorie, il la paiera comme du passé trois cruches par bête tant des années passées que de l'avenir.

Signé pour mon père Pierre Cart, Abraham Cart, Simon Nicolaz, Moyse Guignard, Pierre Guignard, Jean-Pierre Humberset, David Mayland recteur, Moyse Cart (plus les diverses initiales et signes des illettrés) ».

Le 20e juin 1745 :

« Le Sr. Moyse Cart a été acquitté par les chefs de l'hameau à la pluralité des suffrages des 22 baches qu'il devait pour les plantes ci-dessus écrites pour tout ce qu'il a écrit ces années passées jusqu'à présent, sans recherche ni de part et d'autre, sur les conditions qu'il rendra tous les écrits qu'il a en main appartenant au dit hameau, et c'est ce qu'il a fait présentement et a signé en ma présence. Moyse Cart, David Cart régent, David Meylan recteur (le nouveau).

Le même jour ont promis payer à David Cart régent pour écrire ce qu'il y a à écrire pour la présente année dans l'hameau, savoir quatre baches qui lui seront livrées par le recteur. David Maylan recteur. J'ai reçu les dits quatre baches pour une année. David Cart régent ».

On passe en fait d'un recteur à l'autre et l'on remet ses archives. Nul doute que celles-ci ne doivent pas peser bien lourd, encore qu'il nous serait agréable de constater ce dont elles étaient faites. Des actes provenaient-ils du XVIIe siècle ?

Suivent les rôles pour plusieurs années. Une liste est établie de ce que l'on a retiré de ceux du Lieu pour redevances pour les comptes faits avec eux depuis plusieurs années. Il s'agit ici d'un compte pâturage. Ceux du Lieu jouissent probablement d'une part plus grande que celle à laquelle ils ont droit, en conséquence ils doivent payer le hameau de FA. Les comptes portent sur les années 1748 à 1749. Total de 121 fl. 4 sols 8.

Du 28 janvier 1747. David Cart régent est toujours secrétaire du hameau. Il touche 6 baches par année. Recteur Abraham Cart.

Du 28 janvier 1747 :

« Tous les chefs de l'hameau de la Fontaine aux Allemands sont convenu avec David Meylan habitant au dit hameau dans la maison de feu Moyse Cart, son beau-père, comme suit. Premièrement de le recevoir dans leur hameau et assemblées et de le rendre participant de tous les bénéfices du dit hameau comme l'un des autres chefs, moyennant la somme de vingt cinq florins qu'il paiera au dit hameau cela dans deux ans avec l'intérêt. Pour foi de quoi s'est signé le dit jour que dessus. David Mayland »⁴

David Mayland serait beau-frère de David Cart régent.

Règlement de patorie :

« Ce jourd'hui 28^e janvier 1747 tous les chefs de l'hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblés, ont réglé entre tous de payer le capital de la patorie due

⁴ Une pièce dans AB est la quittance du hameau en faveur de David Meylan cordonnier de son versement de 25 florins comme acquisition de son droit de « bourgeoisie » nouvellement acquis

à la commune entre ci et la St Michel prochaine et pour ce chacun payera quatre baches et demi par bête tant petite que grosse, chevaux paiera pour deux vaches, génisses et veaux, en tout il y a septante neuf bêtes à chaque bêtes quatre baches et demi, se monte à huitante neuf florins dix sols et six deniers qui, étant recouvrés par le recteur, seront appliqués pour le capital du à la commune, et ainsi le recteur a signé au nom de tous le dit jour. Abraham Cart recteur ».

Notons que si c'est le recteur qui effectue le recouvrement, c'est le régent Cart qui établi les écritures, toujours secrétaire du hameau, mais aussi à l'occasion un peu boursier, en témoignent divers comptes avec le village.

Moyse Guignard recteur de 1741 à 1743. Il ne rendra des comptes qu'en 1748 !

PV, p. 29. On a envisagé de partager les biens communs, preuve que la cohabitation avec ceux du Lieu n'est pas toujours au top niveau.

On s'assemble toujours dans une maison particulière, le hameau n'ayant aucune propriété en propre. Ici, 26 avril 1748, dans la maison de Pierre Cart.

Notons aussi que les écritures portent uniquement sur des encaissements et règlements concernant la pâture. L'école est totalement absente de ces comptes-là.

Rôles divers de 1745 à 1748. En général 5 chevaux sont au village, pour une quarantaine de vaches en hiver. L'été le nombre se réduit pour le simple fait que la plupart sont sur les alpages, des environs on suppose, puisque le hameau est dominé de manière directe par les contreforts du Risoud où se trouvent entre autres les Tépaz, la Christine, le chalet de Combenoire, etc...

19^e mai 1746, Abram Cart de Sur le Crêt est nommé recteur. Tandis que le 26 avril 1748, même assemblée que ci-dessus, on estime que Moyse Meylan devrait faire son tour de recteur ou trouver un homme à sa place pour faire ce qu'il y aura à faire dans l'hameau en recouvre et vacance à forme des rolles qui lui seront remis.

8^e mars 1749. Le dit Meylan est effectivement devenu recteur. On s'assemble toujours dans la maison de Pierre Cart, probablement la plus centrée du hameau.

Rolle divers jusqu'en 1751. On apprend à la page 44 que David Meylan est cordonnier et qu'il a été recteur en 1745-1746.

Un taureau est loué pour l'été, de même qu'un bouc pour les chèvres.

PV du 8^e janvier 1748 :

« Les chefs de famille de l'hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblés pour régler trouver un logement pour tenir leur école et il a été arrêté par la pluralité des suffrages, de suivre les règles du passé, savoir chacun son tour, et celui ou ceux à qui le sort échera, la devra tenir deux années, et tout ainsi de suite. Et après plusieurs raisons, il a été arrêté par la pluralité des suffrages que David Cart devra recommencer pour son tour deux années, et après lui Pierre Cart pour deux années et le sieur Siméon Nicole la devra tenir deux années ou contribuer pour la faire tenir, et après le dit Nicole honnête Isaac Lonchamp devra contribuer pour la faire tenir au lieu mitoyen deux années, et la veuve de feu le Sr. Capitaine Reymond devra tenir une année ou contribuer pour la faire tenir au lieu mitoyen, et David Meylan devra

contribuer pour la faire tenir au lieu mitoyen, et le Sr Moyse Guignard conseiller devra contribuer pour la faire tenir au lieu mitoyen deux années. Le tout ainsi fait et arrêté par le consentement des soussignés. Le tout à peine aux contrevenants de supporter les frais et dépends qui en pourraient subvenir. Le dit jour que dessus, David Cart régent et secrétaire du dit hameau au nom de tous ceux qui ne savent pas écrire et signé en leur présence dans le lieu de l'assemblée. Moyse Guignard, Siméon Nicoulaz, Abram Cart recteur, Jean Pierre Humberset, David Maland, P. N., F. L., Abraham Cart, Matthieu Guignard, Pierre Guignard, M. N.

Je soussigné m'étant transporté à la Fontaine aux Allemands, pour faire faire le règlement ci-dessus, atteste que tous les habitants de ce hameau l'on confirmé de bouche en ma présence, et que tous ceux qui savent écrire ont témoigné leur consentement par leur signature ci-contre, promettant de se conformer au dit règlement, sous obligation de leurs biens. C'est ce qu'atteste à l'hameau de la Fontaine aux allemands, ce 8^e janvier 1748. G. Frossard, Pasteur du Lieu ».

Du 7^e février 1750. Nomination de Siméon Guignard chez Claude comme recteur, avec l'aide de son neveu Siméon Nicoulaz. Le dit Guignard signe par une marque, preuve probable de son illettrismes, la raison pour laquelle il sera aidé par son neveu.

Du 6^e avril 1750. Gros problème de comptes avec ceux du Lieu, « *de le faire vider par voye de justice après avoir employé les voies amiables* ».

Quelle fontaine pour Fontaine aux Allemands ?

« Plus encore pour ce que les dits du Lieu veulent creuser au Pré de Ville, les dits de la Fontaine aux Allemands n'y entreront pour rien, sinon qu'ils travaillent à creuser une fontaine rière eux à bien ... ? »

Du 8^e avril 1750. Comptes à achever avec ceux du Lieu et faire une règle pour les bêtes. Pour les comptes du pâturage, ceux du Lieu voudraient tenir compte des frais engendrés par l'ouverture des chemins.

Les problèmes avec ceux du Lieu ne semblent pas s'arranger. Ca situe l'ambiance. Il serait bon de chercher dans les archives de ce dernier hameau quels étaient très exactement ces problèmes, probablement au sujet des taxes à payer par chacune des collectivités

Le régent Cart est toujours secrétaire du hameau. Son écriture est belle, ses fautes pas trop nombreuses.

« Ce jourd'hui 10^e avril 1751. Les chefs de l'hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés pour vaquer à plusieurs choses. Premièrement sont convenus que puisque le village du Lieu n'a pas voulu faire compte juste, voulant entrer et porter en compte pour un taureau et un bouc qu'ils ont tenu en village, la pluralité a emporté de leur adresser un mandat pour les obliger à corriger les erreurs convenables, surtout à faire retrancher le dit taureau et bouc, et leur faire droit des deux neuvièmes.

Item se sont convenus de faire un essai amiable avec ceux du Lieu pour les bêtes qui pâturent sur le bien commun en leur produisant notre intention par écrit ».

Ainsi donc le hameau de Fontaine aux Allemands joui des 2/9 des pâturages commun, proportion qui sevrail se maintenir pendant de nombreuses décennies.

18^e de juillet 1751. Journée de commun en hameau prévue, en proportion des vaches et chevaux. Pour lundi prochain. On fera des billets des dizaines. Et l'heure sera à sept heures du matin.

David Cart régent toujours secrétaire du hameau dont il établit en plus les comptes. Il fait tout en somme, à charge des recteurs de la recouvre.

26^e 9bre 1754. Les assemblées ont toujours lieu dans la maison de Pierre Cart.

14^e juin 1757. curieusement on décide d'écrire les procès-verbaux sur un livre, alors que celui-ci a été commencé en 1739 ! Il faudrait supposer qu'il y aurait désormais par exemple un livre pour les procès-verbaux et un livre pour les rôles divers et les comptes. Mais le mélange poursuit des deux genres d'écriture prouve que l'on en reste avec un seul livre.

P. 68, comptes de 1752 sauf erreur, le tout passablement entrelardé. Informations importantes : on fait relier la bible de l'école, le secrétaire se procure un coffre, probablement pour y enserrer les papiers du hameaux. Chose admirable, beaucoup de ceux-ci auront survécu jusqu'à aujourd'hui, un quart de millénaire plus tard, dont ce premier livre des procès-verbaux connu.

Problème de messeillers, terme qui signifie gardien des foins et autres récoltes :

« Ce jourd'hui 17^e mai 1755 les chefs de l'hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés dans la maison de Pierre Cart, ont résolu de faire lever la sentence que le conseil a rendu contre le dit hameau occasion les messeillers, c'est-à-dire que puisque chacun a toujours conservé ses pièces par lui-même, sans jamais recourir aux messeillers du Lieu, il se contenteront d'en faire de même, moyennant qu'un homme de bien gage les bêtes, il se fera payer le dommage à celui à qui elles appartiendront, ensuite de ce ne veulent point accepter de mes messeillers, Moyse Guignard chez Claude refuse de se joindre à la Fontaine aux Allemands pour messeillerie et s'engage et promet de ne pas recourir au dit hameau pour le dommage qu'il lui sera fait dans ses fonds ou champs rière chez Claude ».

Même jour, problème de voies de communication :

« Ensuite ont arrêté de faire lever et produire la sentence que les Mess. Roland de Romainmôtier ont rendue occasion les charrières et chemin public qui est en delà de la fontaine de la Fontaine aux Allemands tendant chez le Sr. Commandant Reymond et c'est à dessein de se conduire comme il conviendra pour les faire fermer aux sieurs frères Piguet, s'opposant qu'elles soient dorénavant amodiées.

Plus ont arrêté de faire faire un clédar au bout des chemins publics, savoir devant les maisons chez les frères Nicoulaz et devant celle de Pierre Cart pour éviter dommage et de demander du bois à la commune ».

Du 17^e mai 1755. Où l'on apprend qu'il existe une association au hameau dite des « Tenementiers de la Fontaine aux Allemands ». Celle-ci toutefois concerne peut-être l'entier de la population du hameau. Ils ont arrêté de notifier un mandat aux frères Piguet, les voisins à vent du territoire, pour les obliger à produire les droits qu'ils ont pour profiter de leur fontaine, sinon de les amender.

Du 26^e janvier 1756. La veuve du capitaine Reymond doit trouver un logement pour tenir l'école. Pour cette année 1756, du nouvel an jusqu'au nouvel an 1757, c'est Abram Cart conseiller qui offre la salle. Il touche 8 florins.

Pierre Nicoulaz dit Humbert est nommé recteur. Le problème est qu'il ne sait probablement pas écrire, signant simplement par un grossier P N sous lequel on écrit : marque du dit Nicoulaz.

Les comptes concernent toujours essentiellement la patorie et les multes des particuliers. Ils ne nous renseignent aucunement sur la vraie vie du village qui demeure toujours un peu dans l'ombre.

Du 16^e juin 1756. On se rencontre toujours dans la maison de Pierre Cart que nous ne savons pour l'heure où situer. Ceux qui ont assisté à l'assemblée se sont alloués chacun six sols. On décide aussi que les absents devront payer chacun six sols d'amende, applicables au profit du hameau.

Discussion sur le convenant fait entre les tenementiers de la Fontaine aux Allemands et les frères Piguet (de Combenoire).

Une assemblée s'est tenue au Lieu au sujet du règlement de l'école. De même on projette une discussion sur ce sujet avec ceux de Combenoire.

Dernière page de ce premier livre des procès-verbaux. On y lit :

« Voici le vieux livre de l'hameau de la Fontaine aux Allemands, ce 12^e 7bre 1761. Par moi Jean Pierre Cart, mais ma plume n'allait pas bien parce que le canif ne coupait pas ».

Et encore :

« Ce jourd'hui 16^e janvier 1762. Les chefs de l'hameau de la Fontaine aux allemands et ensemble dans la maison de feu Pierre Cart pour refaire le règlement pour tenir l'école, assavoir à tous ceux qui ont des enfants, donc qui doit être au Sr. Abram Cart conseiller pour le premier et Moyse Cart après , David Mayland et le Sr. Commandant Reymond, et après Pierre fils de Moyse Guignard et le Sr. Sim(é)on Nicole, et ensuite ceux qui ont des enfants suivant la pluralité des voix emportera, donc ils ne se sont pas pu rencontrer à cause de la neige qui (report probable pour le 18^e janvier 1762) »

FV. Du 26^e janvier 1767. Difficulté au sujet de la fontaine du hameau avec Joseph Guignard du Lieu. Citation pour paraître à Romainmôtier. Petite note extraite « du livre du dit hameau » signée David Cart secrétaire.

Ce qui signifie qu'il nous manque tout simplement le livre des procès-verbaux courant de 1762 à 1797.

AD. Pâturages communs, notes sur les règlements extraites du Livre du village du Lieu:

« Du 14 7bre 1767. Les chefs de famille du hameau du Lieu assemblés. Les sieurs recteurs ont produit une délibération faite par le hameau de la Fontaine aux Allemands le 8^e du courant par laquelle il demande :

1o Que point d'acquis ni de vente se fasse des biens indivis qu'à leur présence soit en celle de leur député.

2o Qu'il refuse d'entrer à quoi que ce soit pour les taureaux que l'on est obligé d'acheter pour servir les troupeaux.

3o Il demande que les veaux qui seront mis au pâturage paient trois batz par tête.

4o Que les encoches des bêtes d'hiver & d'été se fassent indivisément par les deux hameaux de même que les multes.

5o Et enfin que point de réparation soit faite au biens indivis que par consentement mutuel.

Ce que pris en considération et ayant examiné la manière dont on a reçu, entre les deux hameaux, celui de la Fontaine aux Allemands, n'a pas raison de se plaindre. Et que celui du Lieu n'a cherché et ne cherche encore que de bien vivre en paix et amitié, étant prêt à réparer tout ce dont l'autre pouvait avoir sujet de se plaindre. Et pour répondre à la demande qui lui est faite, il répond sur les dits articles, savoir sur le 1o qui compte très agréablement que toutes les ventes et achats des biens indivis se fassent de concert, en sorte que dès qu'il y aura quelque acquis ou vente à faire, celui de la Fontaine aux Allemands devra être avisé du jour pour qu'il y envoie ses députés à ses frais, pour retirer et pour payer ses deux 9^{ème}.

Sur le 2o, les bestiaux des deux hameaux pâturant indivisément, il faut des bêtes de service, ainsi l'on ne peut se départir de ce qui a été visité du passé, en se rapportant au 1^{er} article pour les achats & ventes, à moins que celui de la Fontaine aux Allemands ne se pourvoie d'un taureau dès le 1^{er} avril qu'il enverra paître avec les troupeaux, en ce cas celui du Lieu supportera les frais du sien, mais autrement celui-ci continuera d'en acheter et vendre dès que l'autre en sera avisé pour être présent. Et présent ou non, on portera en compte la perte ou le profit consciencieusement comme du passé.

Sur le 3o, les mandats souverains exemptent les veaux et poulains de payer quoi que ce soit, l'on ne peut rien changer à ce qui s'est pratiqué fondé sur iceux.

Sur le 4o, répondu que ce n'est point celui du Lieu qui a dérogé le premier aux règles déjà faites à ce sujet, cependant chacun à ses frais, ainsi approuvé.

Sur le 5^e, il ne s'en fera point sans en être réciproquement avisé, autrement elles ne seront pas portées en compte.

Ainsi fait et passé en dite assemblée, ce jour que devant 14^e 7bre 1767.

AP Reymond, secrétaire du dit hameau »

FV. Du 31 juillet 1768. Le hameau des Charbonnières demande le partage général des biens communs. Le hameau de Fontaine aux Allemands répond qu'il est indivis avec ceux du Lieu pour les biens communs et qu'ils ont toujours joui de la portion qui leur était due. S'en tiennent à la réponse faite par ceux du Lieu qui est de toute évidence négative.

FV. 30^e juin 1776. Difficulté avec Jacques David et Pierre Moyse Reymond frères au sujet des règles faites de leur pâturage commun. Assignation devant le bailli de Romainmôtier.

FV. De janvier 1786. Ce qui semble être les débuts des problèmes pâturages communs mis à jour par le hameau des Charbonnières. On découvrira le contenu de ce procès dans une brochure particulière. L'encre que celui-ci fit couler est impressionnante.

AF.

« Ce 25 février 1788

Messieurs,

C'est avec un grand regret que je ne peux pas assister dans l'assemblée, mais l'âge de quatre vingt et quatre années accompli est ordinairement accompagné de mille infirmités, à croire que je ne pourrai jamais y assister.

Ce qui fait que je vous prie de recevoir mon fils Pierre Moyse en mon lieu et place, recommandant avec humilité au tout puissant, tout bon, tout sage, tout miséricordieux, qu'il lui plaise mieux que je ne l'espère lui inspirer des sentiments de concorde, d'union & de paix qui tournent à l'avancement du public & de cet hameau pour lequel je supplie humblement et avec toutes soumissions, le bon Dieu qu'il veuille abondamment verser ses grâces et ses bénédictions les plus chères sur chaque particulier d'icelle, qu'il dissipe les orages dont on entend déjà le son et qui depuis peu a fait et fait encore de tristes ravages dans notre pauvre commune, qu'il fasse régner au contraire l'humanité, la douceur, la charité et la paix, vertus qui attireront sur nous la faveur de Dieu, qu'il veuille constituer le vrai bonheur, qu'il me fasse la grâce de voir de mes jours et en notre faveur des nouveaux cieux, une nouvelle terre et de nouveau habitat (?) qu'il soit pour nous un Dieu apaisant (?) et disposé à nous faire grâce et que nous soyons un peuple soumis à ses lois, zélés pour son saint service jusqu'à ce qu'il lui plaise nous introduire dans son saint paradis, voilà les vœux les plus ardents et les plus sincères que je fais & que du fond de ma poitrine oppressée j'ai l'honneur de vous prier de recevoir, quoique je n'aie par écrit moi-même, je l'ai fait écrire à mon fils et me suis signé de ma propre main.

J'ai l'avantage d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

PMeylan ».

FV. La cloche de Mouthe :

« Le 6^e xbre 1793. Les chefs de l'hameau de la Fontaine aux allemands étant assemblés, l'on a passé sur l'avis que le sieur gouverneur a fait parvenir à notre recteur pour le changement des cloches de cette honorable commune avec celle de Mouthe ; dont il a été délibéré à la pluralité des suffrages de se garder sa grande cloche dont il la trouve très bonne : et encore quand elle sera sur une tour elle raisonnera beaucoup mieux. Pour quant à celle qui est cassée, ils consentent bien d'en faire le change avec la petite de Mouthe ou avec celle qui sera le mieux d'accord. En remettant à la prudence de Messieurs du Conseil qui prendront celles qu'ils trouveront à propos. Ce que j'ai eu ordre de remettre au Sr. Gouverneur. Ce que passé en dite assemblée le jour que dessus 6^e Xbre 1793. Ce que j'ai signé Jean-Pierre Cart secrétaire ».

FV. La fréquentation des assemblées n'est pas toujours satisfaisante, notamment en juillet-août 1794 :

« Le sr. Recteur Jean David Cart ayant averti les chefs de la Fontaine aux Allemands pour vaquer à ce qu'il y aura à faire dans une assemblée et en même temps pour rendre ses comptes et changer de recteur pour ce jour 23^e juillet environ les cinq heures, mais comme une grande partie des membres ont été absents et ceux qui ont paru ont protesté pour leur temps qu'ils ont perdu à cause de la désobéissance des absents, tous les chefs qui ont paru et attendu longtemps sont ci-après : le sieur recteur J. David Cart, le sr. Jaques David Lugrin, Nicolaz Reymond, Jean Louis Lugrin, Abram David Meylan, David Samuel Cart.

Le 13^e août 1794, le sr. Recteur ayant raverti les chefs du dit hameau pour rendre ses comptes et rétablir un changement de recteur, mais il se trouve un grand nombre d'absents qui seront inscrits ci-après pour être multés par ... à quatre baches, soit

Pierre Barthélemy Guignard, Moyse Cart horloger, Pierre Moyse Cart, Jean Pierre Cart le jeune, David Samuel Cart, ils paieront chacun quatre baches d'amende ».

FV. Du 1^{er} Xbre 1794. Selon citation baillivale, on devrait augmenter la pension du régent Cart de 35 florins. S'accorder avec Combenoire pour terminer cette difficulté. Beaucoup d'absents pour cette assemblées comme pour d'autres à venir.

FV. Du 31^e août 1796. Difficultés concernant l'emplacement de la nouvelle église. Les hameaux sont consultés. On effectue une enquête auprès de chacun des citoyens de FA pour savoir quel endroit on veut choisir, le clos Aubert ou le haut du village. Liste :

Le Sr. Abram Cart assesseur
Pierre Louis Cart
Abram Siméon Cart
Pierre Barthelemy Guignard
Abram David Dépraz
Moyse Cart horloger
Avram Samuel Cart
Pierre Moyse Cart
Isaac Reymond
Abram Moyse Reymond
Abram Joseph Nicole
Avram David Cart
Pierre Abram Cart
Jean Pierre Cart
David Samuel Cart
Nicolaz Reymond
Pierre Moyse Reymond
Jean Louis Lugin
Jaques David Lugin
Jean David Cart
Abram David Meylan.

FV 1796 :

« Le recteur de l'hameau de la Fontaine aux Allemands ayant proposé dans leur assemblée que comme Messieurs de la commune étant dans le dessein de bâtir une église, puisque la petite tombe en dépérissement de tous côtés, ayant passé en suffrage pour l'emplacement doit se faire, savoir le sentiment du dit hameau, les dits membres ayant délibéré unanime que la bâtisse de cette église soit faite où la petite existe parce que c'est le lieu le plus à la portée de tout et un terrain solide, ce que j'ai ordonné ».

600^e de la commune, matière, notes sur les villages – hameaux – maisons – feu – incendies, etc... :

« 1797 On dit déjà l'Allemagne à cette date pour la Fontaine aux Allemands. Ainsi David Cart dit de l'Allemagne. Dans le même texte dit aussi cependant David Cart de la Fontaine aux Allemands ».

Analyse du troisième livre des procès-verbaux du hameau de la Fontaine aux Allemands – du 1^{er} avril 1797 à l'année 1814 –

1^{er} avril 1797. Emplacement de la nouvelle église. On s'en tient au marché fait par les gouverneurs, c'est à dire construire celle-ci sur l'emplacement de la maison de David fils de feu Olivier Aubert du Lieu.

5^e juillet 1797. Comment défrayer ceux qui ne mettent pas de bête sur le bien commun ? Le village du Lieu entend établir un puits sur le bien commun. Le hameau de FA pas d'accord et non désireux de participer aux frais.

23 septembre 1797. Décombre de genévriers et buissons et petites fuvettes sur le bien commun. Listage.

2 février 1798. Etablissement d'un corps de garde à la Fontaine aux Allemands. Pierre Cart a promis la chambre où l' on fait l'école. Alors, plus d'école ? Ou celle-ci déplacée ailleurs ? On a commencé à monter la garde le 2^e février. Chacun a fait son tour. On a du fournir de la chandelle.

26^e mars 1798. La vieille bible de l'école, on se souvient qu'elle avait été reliée, expédiée à Pierre Abram Cart pour le prix de trois florins neuf sols.

4 janvier 1800. Taxe des fonds de chaque citoyen.

13^e juin. Etablissement du nouveau régent Moyse Joseph Cart. Celui-ci refuse de signer le règlement sous prétexte que la situation quant aux catéchismes à faire entre les deux hameaux n'est pas claire. Par ailleurs signalons ici que les problèmes seront nombreux avec cet individu doté d'un caractère peu commode. A moins qu'il n'ait eu, déjà à l'époque, une haute opinion de son métier et des conditions dans lesquelles il ne pourrait que se pratiquer d'une manière efficace.

Juillet 1800. Toujours l'église. Et toujours consultation des hameaux. Le plafond se fera en gyps. On empruntera mille francs pour finir les travaux.

18 août 1800. Etablir, selon les ordres de la municipalité, un guet pour faire la tournée du hameau, probablement pour raisons de sécurité quant à la situation politique du pays ou du continent, mais aussi probablement pour la lutte contre les incendies.

16 mai 1801. Cinq titres propriété du village sont à faire viser par le sous-préfet.

Billet de Barthélemy qui se monte à 200 florins.

Un second au même qui se monte à 105 florins 6.

Une cédule contre Jaques Lugrin qui se monte à 80 fl.

Une cédule contre Abram Samuel Cart du montant de 100 fl.

Une cédule contre les hoirs de feu Moyse Cart du montant de 97 fl. 6

Du 16^e mai 1801. Légit de Jaques Barthélemy Guignard, frère de Pierre Barthélemy, d'un montant de 25 florins et en faveur de la bourse des pauvres. Est-ce le début de cette noble institution ?

Du 29 août 1801. Assemblée houleuse sur la fin :

« Comme l'assemblée étant commandée, qui ne veulent pas s'y rencontrer et qui ne s'en moquent qui soient avertis, mais comme une partie ne veut pas perdre son temps pour travailler pour les autres, l'assemblée a connu de s'accorder à chacun deux baches pour ceux qui ont assisté, qui sont marqués par leur nom : Jean David Cart, Jaques Lugin, David Samuel Cart recteur, Jean Pierre Cart et Pierre Abram Cart, Abram Joseph Nicole, Samuel Cart, Moyse Cart horloger. Il y avait Pierre Moyse Cart, mais il s'est mutiné. L'assemblée l'a exclu des deux baches par sa désobéissance ».

Du 14 mai 1802. Toujours consultation des villages ou hameaux au sujet de la construction de la nouvelle église. Quels maîtres maçons choisir pour l'établissement des murailles.

Du 3^e juin 1802. Assemblée du hameau convoquée sur ordre de l'agent national. Veut-on la nouvelle constitution. Acceptée.

29 juin 1802. Bois du Carre.

Ce que l'on observe dans ces écritures du début du XIX^e siècle, c'est que l'avis des villages est sollicité pour la première fois de manière régulière. Eglise, Bois du Carre, soldats que la commune doit fournir pour les troupes helvétiques, cabarets de la commune, justice, etc...

On sent que le hameau participe à ces décisions de manière attentive et sérieuse. Il existe enfin après qu'il soit probablement resté dans l'ombre des décennies voire des siècles.

5^e janvier 1804. Logement de l'école, Pierre Abram Cart ne peut continuer pour le même prix, désormais cinquante baches par année.

La fille d'Abram David Nicole demeure au Chenit, elle ne doit donc pas payer la multe pour l'école.

3^e 9bre 1804. Les hoirs de feu Moyse Cart ne peuvent plus continuer à loger l'école. Jean Pierre Cart accepte de la loger pour une année et fournir le fourneau, celui du village étant amodié à Pierre Abram Cart pour le prix de 7 florins et six sols pour une année.

29 mai 1805. Que faut-il faire, vu que le hameau des Charbonnières construit un chalet sur le commun au Pré de Ville ? En fait ce chalet subsistera avec bien des aléas et sera encore visible sur les photos Auguste Reymond de l'incendie du Lieu prises en 1858.

C1 :

« Au Lieu, le 29^e mai 1805

Messieurs,

Le hameau du Lieu vous invite dans ce moment à faire vos députés pour venir au Lieu en assemblée aujourd'hui à 4 heures après-midi pour voir et examiner ce qui conviendra de faire à l'égard du bâtiment que l'hameau des Charbonnières a construit au Pré de ville sur un terrain qui n'ont que la jouissance. Or comme cela regarde tous les autres hameaux de la commune et que la chose est pressante vu le

cas, on vous invite à le faire incontinent et si au cas où ne pouviez pas aujourd'hui, d'en aviser incontinent et en attendant, j'ai l'honneur de vous saluer.

C. Nicole »

24 mai 1806. Le citoyen Rodolph Piguet, sur promesse d'être bon membre à la société, est reçu par le hameau de la Fontaine aux Allemands ce même jour. Moyennant la finance de 60 florins de capital et à chacun des chefs du hameau 4 florins de vins honoraires, y compris les veuve et suivant la liste à lui remise.

Août 1806. Chaufour à faire sur le bien commun.

10 9bre 1806, entrée dans l'assemblée des citoyens Henry fils de Jean Pierre Cart et Abram David Nicole. Promesse usitée, soit de se rendre aux assemblées toutes les fois qu'ils en seront requis et cela avec le respect qu'il convient, de se soumettre à la pluralité des suffrages et de garder le secret sur les choses qui le méritent, surtout de ne point révéler ce qui se passe dans les suffrages, de rechercher les intérêts du dit hameau de tout leur possible.

23 Xbre 1806. Pension du régent Cart, idem pour le 29 Xbre et pour le 22 janvier 1807 où on lit :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblé au sujet de faire un député pour paraître aujourd'hui à la citation du Juge de Paix adressée aux deux hameaux de Combenoire et de Fontaine aux Allemands de la part du citoyen régent Cart au sujet de lui accorder les avantages que la loi du 28^e 1806 lui donne. A cette cause nous avons dors et déjà député le citoyen Moyse Cart horloger qui est chargé de travailler de cause avec celui de Combenoire jusqu'à définition de cause et que le dit hameau donne charge et procure. En la meilleure forme que possible pour paraître par devant l'autorité supérieure... ».

Un régent dont pourtant il arrive de se plaindre. Ainsi le 10 mai 1807 :

« Les chefs des hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands à la maison commune assemblés duement convoqués portant plainte contre Moyse Cart régent des dits hameaux que d'après la négligence de l'hiver par où se sont trouvées ses écoles à la visite de Pâques. Il avait demandé deux ou trois jours de congé ayant promis de raviser les enfants tant pour les jours de semaine que pour le dimanche, ce qui n'a eu aucunement lieu. Les dits chefs et ... les pères de famille déclarent que le dit régent n'ayant fait que cinq ou six écoles depuis Pâques, ce qui les a obligés à s'adresser à leur supérieur pour y porter un prompt remède, ce que pour ce jour 10^e mai 1807, signé par les recteurs des dits hameaux en absence des secrétaires ».

Du 23^e mai 1807. Défense de faire pâturer les chèvres dans les bois à ban.

Du 31^e 8bre 1807. Rodolph Piguet logera l'école et la chauffera en lui fournissant le fourneau du dit hameau. Le tout pour trois années et pour le prix de dix florins six sols par année.

Du 10 Xbre 1807. Faire établir une table en éplavons de la grandeur de dix à douze pieds de longueur et de largeur de vint-six pouces, bien faite et recevable et puis de faire deus bancs de la grandeur de douze pieds rendus à la chambre d'école. Travail échu à Pierre Barthélemy Guignard pour le prix de 15 florins.

1^{er} 9bre 1807. « *Lecture de l'établissement du régent ayant été faite, le régent Moyse Joseph Cart ayant refusé de l'approuver et de le signer, vu le cas on délibère de présenter le dit établissement à Mr. le ministre afin d'y faire porter du remède promptement puis que lors les hameaux sont dès longtemps sans régent, ayant député pour ce fait les citoyens Moyse Cart Horloger et Jaques Ferdinand Piguet pour y travailler sans délai* ».

21 Xbre 1807. Les enfants doivent payer 8 batz par tête pour finir la pension au régent Cart échue à St Michel 1808.

21 Xbre 1807. Changement de secrétaire. Jean David Cart sera chargé d'écrire ce qu'il y aura à faire en attendant que l'on établisse un secrétaire à la place du citoyen Jean Pierre Cart qui a demandé d'être remplacé.

Autre problème d'école, le citoyen Rodolph Piguet s'est hasardé d'envoyer l'école dehors de chez lui en faisant transporter tous les meubles de l'école chez Pierre Moyse Cart sans le concours du hameau et contre l'engagement qu'il a signé le 31^e octobre dernier. Sur quoi il a été délibéré d'envoyer le recteur et Pierre Barthélemy Guignard le lendemain matin chez le dit Piguet voir ce qui se passera et d'aller de suite auprès du Juge de Paix pour obtenir un mandat de conciliation pour obliger le dit Piguet à tenir son engagement.

Du 5 janvier 1808. Il semble que l'affaire se soit arrangée, puisque l'on se retrouve ce jour-là dans la chambre d'école chez Rodolph Piguet pour élire un nouveau secrétaire en la personne de Jean David Cart. Salaire 26 batz par année. Ses obligations : il fournira le papier lisse, livre et timbres nécessaire à sa charge, ce matériel payé par le hameau. Les fonctions du secrétaire sont d'écrire tout ce qui lui sera ordonné par l'assemblée après les délibérations, il fera aussi les comptes avec le village du Lieu toutes les années ; il devra faire deux tournées dans les écuries de tout le hameau pour voir les bêtes que chaque chef envoie alper sur le commun. Il relèvera aussi les cahiers, livres et titres appartenant au dit hameau qui lui seront remis au plus tôt par son devancier en présence du représentant du dit hameau, avec promesse d'en rendre bon et fidèle compte quand il en sera requis. Le nouveau secrétaire a touché sur les mains du citoyen Jacques Lugin, ancien conseiller, de s'en acquitter en bonne foi.

Ce même jour :

« *Le citoyen municipal à fait rapport que le 2^e janvier le citoyen Moyse Cart régent s'était présenté en Conseil municipal de cette commune, ayant dit qu'il faisait plainte contre ce hameau en disant que la chambre où loge l'école était trop petite et qu'elle n'était aucunement échauffée, demandant à la municipalité d'y faire mettre ordre, elle chargea le dit Cart d'en aviser le hameau d'y faire mettre la chose en règle. L'assemblée a chargé le dit Cart de faire rapport à la municipalité que nous n'avons point d'autre chambre plus propre pour le moment et que d'ailleurs il y avait assez de place pour les enfants qui vont à l'école et que le régent cherchait à nous fouler, enfin ayant exhorté Rodolphe Piguet qui loge l'école de l'échauffer convenablement* ».

Du 1^{er} février 1808.

« *Plainte du régent soit le ministre Pelicier. Le hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblé dans la chambre de l'école, il a été fait lecture d'une lettre*

venant de la part de monsieur le ministre Pelicier qu'il fut adressée le jour de hier à la municipalité de cette commune, en lui recommandant de faire mettre fin aux plaintes continuelles que fait le régent du hameau de la Fontaine aux Allemands concernant le logement de leur école, soit aussi pour faire donner de la place à la chambre et lui fournir une table assez grande et banc nécessaire pour que tous les écoliers soient à leur aise. Il a été délibéré que la chambre s'étant trouvée parfaitement de selon le rangement qui en fut fait il y a aujourd'hui 8 jours en présence des citoyens Pierre Moyse Reymond et l'Anglais Reymond qui ayant été députés par la municipalité pour visiter le local de l'école et pour répondre aux plaintes que le régent Cart avait faites en municipalité le 24 janvier dernier, disant que la chambre était trop petite et qu'elle était occupée par un lit, demandant qu'il soit ôté. Depuis une longue ... l'on a sommé Rodolph Pignet à se conformer au dernier arrangement qui est transcrit ci-après et que s'il y avait d'autre plaintes, soit pour la chambre ou l'échauffage de l'école, il sera forcé par la voie du droit et devra supporter tous frais et dépens, ce qui lui a été communiqué dans l'assemblée ».

Du 1^{er} février 1808. Inventaire des titres du hameau, total de 818 florins 9 sols.

Autres propriétés du hameau :

- Un fourneau de fer du no 14 avec sa marmite et 5 tuyaux grands tout neufs et deux moyens, ce qui fait le nombre de 7 tuyaux qui ont été remis à Rodolph Pignet pour l'échauffage de l'école pour 3 ans.
- Une grande table et deux grands bancs en éplaton pour l'école
- Un petit coffre en chêne avec sa ferrure où tous les papiers du dit hameau sont renfermés et qui ont été remis par Jean Pierre Cart ce jourd'hui
- Une sainte bible avec son marche-pied et une chaise pour le régent.

Biens des pauvres – à retirer du capital ci-dessus, 65 florins 2 ½ 9

Du 1^{er} février 1808 toujours :

« Dans cette même assemblée les citoyens Pierre Barthélémy Guignard et Louis Siméon Cart ont fait rapport comme étant députés pour aller accompagner les citoyens Pierre Moyse Reymond syndic et l'Anglais Reymond, ces derniers étant députés de la municipalité, pour aller visiter le logement de l'école de ce hameau, les dits ayant trouvé la chambre à Rodolph Pignet où il tient l'école est parfaitement bonne, pourvu qu'il sorte son lit de la chambre, c'est-à-dire depuis la St Martin jusqu'à Pâques, pour donner plus d'aisance aux écoliers dont le régent en a convenu ; le citoyen Pignet a convenu avec les susdits Guignard et Cart que le dit hameau lui payera 20 batz par année de plus que ne porte sa convention faite le 31 8bre dernier et cela pour 3 années. Il retirera donc chaque année 22 fl. 6 en argent et le fourneau en sus pour échauffer la chambre ; ce que nous avons convenu à la présence des deux députés de la municipalité dans la maison du dit Pignet le 25 janvier 1808 ».

Du 8^e mars 1808. Pour élire 5 membres au Grand Conseil :

« Du 8^e dit le hameau étant assemblé par l'ordre de la municipalité de cette commune au sujet de l'assemblée de tous les citoyens qui aura lieu au Cercle du Pont le 14^e du courant, d'après les ordres du gouvernement pour élire 5 membres dans le grand Conseil du canton ; la municipalité verrait avec plaisir que tous les concitoyens se rendissent au Pont à cette assemblée pour tacher de porter remède aux indemnités de notre représentant dans le Grand conseil qui ont été payées jusqu'à ce moment au prix de 60 batz par jour ; et elle prévient que personne ne les

élèvera plus haut de 30 batz par chaque jour de séance dans le grand Conseil, payable par les deux communes du cercle ; tous les citoyens qui seront sur le rôle auront leur carte d'entrée dans cette assemblée, ce qui a été communiqué à tous dans l'assemblée de ce jour, atteste JDCart, secrétaire ».

Du 18 juin 1806. David fils d'Isaac Reymond a vu son oncle David Reymond s'établir chez lui. Peut-il tenir une vache sur le commun ? David Reymond oncle étant un ressortissant de ce hameau il le peut.

Du 5 9bre 1808. Nouvelles plaintes contre le régent Cart :

« Dans cette assemblée il a été délibéré de remettre la note des absences au régent depuis la fin du mois d'avril dernier jusque au 1^{er} 9bre que les pères de famille ont souscrit en présence de cette assemblée, demandant que le hameau les autorise à porter plainte à monsieur le ministre Pelicier pour y faire remédier. Le recteur est chargé de les lui remettre demain 6^e du courant.

Il a été délibéré pour obliger le régent Cart à faire ses écoles plus régulièrement, d'établir le citoyen Rodolph Piguet pour annoter les écoles que le dit régent manquera depuis le 1^{er} 9bre jusque à Pâques prochain et pour ce fait il lui a été accordé pour indemnité 12 batz... »

9 Xbre 1808 :

« Il a été délibéré dans l'assemblée de rétablir la fontaine qui a besoin d'une réparation pourvu que cela ne soit appliqué qu'alentours de la source ni entrant pour rien au bassin que Samuel Piguet y a établi pour son usage et commodité ».

C2 :

« Lausanne, ce 1^o Avril 1809

Le Bureau de Santé Générale du canton de Vaud,

Au Syndic de la Municipalité du Lieu,

Citoyen Syndic,

Vous avez reçu dans son temps l'avis de notre bureau sur les avantages de la vaccine et l'arrêté du Petit Conseil en date du 2^e 9bre 1808 qui est annexé.

Nous venons aujourd'hui vous informer que le vaccinateur breveté par le Petit Conseil pour vacciner gratuitement se rendra dans votre commune à la fin du présent mois d'avril et même plus tôt si le temps le permet.

En attendant qu'il vous prévienne du jour précis auquel il arrivera, nous vous invitons de vous entendre avec le pasteur de votre paroisse et de faire sans délai de concert avec lui une liste fort exacte :

1o De toutes les familles, en indiquant le nom de chef de chacune.

2o Des enfants dont chaque famille est composée, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 16 ans inclusivement.

3o Des enfants de chaque famille qui ont déjà été vaccinés.

4o Enfin celle des enfants de chaque famille qui n'ont pas été vaccinés ou qui n'ont pas eu la petite vérole et qui sont par conséquent dans le cas d'être vaccinés par le vaccinateur breveté.

Vous remettrez cette (liste) au vaccinateur lorsqu'il se rendra chez vous pour lui servir de règle dans ces opérations. D'un autre côté du jour que vous fixera le vaccinateur par l'avis qu'il vous ordonnera vous rassemblez dans un local convenable que vous aurez préalablement assigné à cet effet, tous les enfants qui devront être vaccinés et vous vous trouverez dans ce lieu ainsi que le pasteur afin d'être témoins de l'opération.

S'il arrivait que quelque personne n'apportassent pas leurs enfants au lieu que vous aurez désigné, vous conduirez le vaccinateur à leur demeure et si ce que nous ne croyons pas, ces personnes vous témoignaient de la répugnance à laisser vacciner leurs enfants, vous joindrez vos exhortations à celles du pasteur et du vaccinateur et vous ferez tout ce que vous pourrez pour dissiper leur crainte et leur doute. Car il est de fait comme vous le voyez par notre avis, que rien au monde n'est plus innocent que la vaccination, qu'elle ne rende pas l'enfant malade, qu'elle ne laisse aucune suite et lorsqu'elle est régulière, elle préserve de la petite vérole pour la vie.

Sept à huit jours après que les enfants auront été vaccinés, le vaccinateur retournera dans votre commune. Vous aurez soin que tous les enfants soient rassemblés ce jour-là dans le même local où ils auront été vaccinés et le vaccinateur inoculera de nouveaux ceux qui n'auront pas une vaccine régulière qui est la seule qui préserve de la petite vérole.

Si le vaccinateur pour avoir du vaccin frais et ne pas manquer ses opérations, vous demandait de lui envoyer quelque enfant pour le vacciner chez lui, nous vous prions de lui accorder sa demande en engageant quelque parent de bonne volonté à lui amener leur enfant le jour qu'il aura désigné à cet effet.

Nous attendons de votre zèle que vous mettez dans ce que nous vous demandons tout l'empressement et l'exactitude que mérite une affaire qui intéresse aussi essentiellement le bonheur des familles et le bien de l'état.

Recevez nos salutations cordiales.

Au nom du bureau de Santé, Verdal, Dr. Méd. «

Du 7^e avril 1809. Pierre Moyse Cart est décédé dernièrement. Assemblée qui a eu lieu dernièrement aux Charbonnières par voie de députés pour savoir comment les cinq hameaux de cette commune devront jouir de leurs pâturages communs à l'avenir. Nouvelle assemblée prévue au Lieu le 8^e avril. David Moyse Cart député pour s'y rendre. Règlement pour ceux qui quittent un hameau pour aller s'établir dans un autre au sujet des pâturages communs.

Du 22^e avril 1809 :

« ... lecture d'une circulaire venant du Bureau de santé du canton de Vaud qui ordonne de faire une liste de toutes les familles de chaque hameau et de tous les enfants depuis 16 ans jusque à la naissance pour voir tous les enfants qui doivent être vaccinés pour la petite vérole, et cela par le vaccinateur gratuit du gouvernement. Il a été fait lecture du verbal de l'assemblée des députés des cinq hameaux de cette communauté concernant les pâturages communs et qui restera dans les archives de ce hameau ».

Du 9^e juin 1809. Moyse fils d'Abram Samuel Cart fait son entrée dans l'assemblée pour y être membre et chef du dit hameau. Promesse usitée (voir plus haut).

Il a été convenu avec le citoyen Jean David Cart municipal qu'il fera un bassin pour la fontaine de la longueur de 15 pieds pour le prix de cinquante batz, à prendre dans son bois à ban. Six batz pour le voiturage qui sera fait par Abram Samuel Cart.

FV, du 9^e juin 1809 :

« Il a été décidé de faire un bassin à la fontaine qui ne soit ni trop grand ni trop petit. Le secrétaire est chargé de faire la demande à la municipalité d'accorder une plante de bois noir dans les bois de la commune pour le dit bassin. Le secrétaire a aussi été chargé de communiquer le fait à Samuel Piguet et de négocier avec lui pour un bassin qu'il veut vendre et en même temps de lui demander les droits et prétentions qu'il a dans cette fontaine pour prétendre y envoyer abreuver un grand troupeau de bêtes en été et en hiver, le hameau prétend de lui empêcher d'y abreuver aucune bête que celles que les fonds qu'il possède rière le dit endroit peut nourrir, de même qu'à tous les individus qui peuvent y avoir droit sous peine d'être gagée et payer dix sols d'amende par chaque bête toutes les fois qu'elles y seront gagées. Le secrétaire fera sa relation sur le livre du hameau comme quoi le fait lui a été communiqué »

Du 7^e 9bre 1809. Liste pour décombre des genièvres.

Du 15^e Xbre 1809. Envoyer un député au Lieu pour voir ce qu'il y a à faire concernant le délabrement des bois à ban de rière le bocherages. Quoique ce soit la commune qui soit chargée d'un tel contrôle.

Du 10 avril 1810. primes à accorder aux enfants du hameau pour le jour de la visite qui doit se faire le lendemain.

Le recteur David Reymond est chargé de convenir avec le tuteur de la veuve de David Cart de l'Allemagne (écrit de la Lemagne, première utilisation de ce terme ?) pour le logement de l'école et des assemblées du hameau. Terme trois ans à commencé au premier 9bre 1810, prix de 22 fl. 6 sols si cela se peut. Convention déposée dans les archives.

26 8bre 1810. Pâturages communs toujours :

« Il a été fait lecture du délibéré du hameau du Lieu sur date du 14^e juillet 1810 qui demande à celui-ci de se joindre avec celui du Lieu pour obliger les particuliers des autres hameaux de cette commune qui quittent le hameau dont ils ont pris leur portion dans le dernier parage des biens communs et qui viennent s'établir dans les hameaux du Lieu et Fontaine aux Allemands et y prennent leur portion et la jouissance dans leurs biens communs, quoique leur lot n'y ait pas été assigné. Il a été délibéré pour répondre à cette demande que les 2 sus-dits hameaux s'adressent à la municipalité de la commune pour qu'elle détermine définitivement si un particulier qui quitte l'hameau dont il a eu son lot et sa portion dans le dernier partage des biens commun, s'il doit y être reçu sans rien payer ou non... ».

Du 9 bre 1811. la fille à Louis Vailte (Walter), probablement nouvellement établi dans le hameau, par rachat de biens à quelque particulier – chose à étudier selon le cadastre – est venue à l'école du hameau depuis 1809. S'arranger au meilleur compte avec le régent pour éviter une difficulté.

On lui paiera dix batz plus un verre de vin bu entre les parties. Quant à Vailte, s'il continue d'envoyer de ses enfants aux écoles de ce hameau, il sera pris d'autres arrangements avec les uns et les autres

Le nom de Vailte apparaîtra désormais souvent dans les listages et les P-V.

Du 27^e février 1813 :

« Les chefs de famille de cet hameau étant assemblés dument convoqués dans la chambre de l'école chez la veuve Cart, lecture a été faite du délibéré du hameau de Combenoire date du 25^e du courant par laquelle il demande à celle-ci de se joindre avec eux pour rétablir le chemin de 3^e classe en haut Combenoire venant à la Fontaine aux Allemands que les débordements des eaux y a fait dans le milieu de ce mois ; puis que tous les chefs de leur hameau y veulent y faire une journée franc cot ? et que ceux qui s'y refuseront paieront 10 batz ou seront remplacés à leurs frais. Et après s'être consultés ensemble il a été approuvé tel qu'il est et le secrétaire étant chargé de faire la liste de tous les chefs de famille de cet hameau et de la remettre au recteur Abram Siméon Cart pour les commander quand ceux de Combenoire le sauront à dire ... »

Du 1^{er} avril 1813 :

« La couvrée (la corvée) pour faire le chemin soit la route de 3^e classe venant de Combenoire jusqu'à Fontaine aux Allemands a eu lieu ce jour par les chefs des deux hameaux ; dont ceux qui ont fait leur journée sont comme suit : Louis Siméon Cart : Abram Siméon Cart soit son fils Louis ; Louis de Barthélemy Guignard ; Frédérick et Ferdinand de Abram David Dépraz ; Louis Valter demi-journée ; David et François de Samuel Cart, chacun demi journée ; Philippe de Abram David Nicole, une journée ; Moyse Frédérick Cart une dite ; Moyse de Nicolaz Reymond une journée ; Jacques de Louis Lugin une journée ; Félix de Abram David Meylan une dite ; Jean David Cart une dite ; David Cart son fils une journée ; Rodolph Piquet une dite ; en tout 14 journées et demi. Les absents qui n'ont pas fait leur journée sont David et Moyse Reymond frères, David Moyse Cart, Jean Pierre Cart et Henry son fils, les hoirs de Pierre Moyse Cart et David Cart... ».

FV :

« Observations faites en l'assemblée du hameau de la Fontaine aux Allemands le 2^e juin 1813 sur un projet qui nous a été présenté par le hameau du Lieu concernant la jouissance du bien communal pour l'avenir. Délibéré comme suit :

1o Le premier article qui met 2 batz d'amende pour celui qui herbera son bétail avant que le jour ait été décidé, nous la trouvons trop basse et la mettons à 10 batz par chaque fois qu'elles y seront gagées, dont la moitié en vertu des pauvres du hameau et l'autre à celui qui aura gagé.

2o Sur le second nous trouvons que celui qui a maison et ménage doit être reconnu pour chef, cependant nous croyons que les demies paient pas plus de droit au bien de la commune que les autres têtes de la populace et d'ailleurs quand on aurait prélevé environ 90 vaches pour les chefs que resterait-il pour tous les autres qui sont aussi bien membres de la commune que celui qui est chef. Cet article doit être retranché.

3o Chaque tête de la population devra jouir par égale portion depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

4o La taxe du commun doit être faite la première chose pour être répartie au sol la livre et combien de vaches on peut y pâturer pour ...

5o La taxe de l'herbe d'un cheval à 40 batz est trop basse, nous la fixons pour l'avenir à 10 francs et celle d'une vache à 6 francs et les génisses de 3 ans à 4 francs, celles de deux ans 30 batz, celles d'un an 20 batz, les veaux du printemps à 10 batz, à condition que chacun n'en pourra tenir qu'un seul pour le prix ; l'on a observé que ceux qui n'hivernent pas un cheval ne le pourront pâturer sur le commun que en payant frs. 16.

7o Que ceux qui n'ont pas la faculté d'avoir du bétail pour jouir de ce qui leur sera assigné au communal seront payés par les hameaux à raison de la taxe qui en sera faite.

8o Chacun sera libre de se procurer du bétail pour jouir de sa part où il trouvera son meilleur ou s'il ne peut s'en pourvoir il sera payé par le hameau.

9o Quand au poulain, il doit être défendu d'y en mettre pâturer aucun ni pour un prix ni pour un autre, à moins qu'ils ne l'aient nourri dont le prix sera de frs 20.-

10o Quant aux décombres, chacun en devra faire à mesure de populace comme il pourra.

Ainsi passé en délibération ce jourd'hui 2^e juin 1813.

JDCart, secrétaire du hameau ».

Du 3^e juillet 1813. Création d'un chaufour sur le bien commun. Les particuliers qui voudraient de la chaux devant s'inscrire et dire combien ils en prendraient à payer comptant.

Y a-t-il des moutons dans le hameau ? « Sur le second article le hameau y consent moyennant que toutes les bêtes y soient, compris veau et mouton... »

28 Xbre 1813, proposition pour l'achat des trois montagnes Mandroz :

« Dans cette assemblée le citoyen Jean David Cart fait rapport qu'il avait été chargé par la municipalité de cette commune de communiquer à cette assemblée qu'elle était en marchandement avec le tuteur de la Dame Mandroz de Morges pour acheter ses trois montagnes qui sont rière cette commune. Il invite cette assemblée à donner son préavis là dessus.

Sur quoi elle a délibéré que la municipalité qui connaît les facultés et la position actuelle de la commune, si elle trouve que cette acquisition soit à l'avantage de la société, elle n'y oppose pas du tout, puisque nous n'en connaissons pas le prix ni les conditions et un double sera remis à la municipalité par le soussigné secrétaire du hameau ».

La fin de ce troisième livre de procès-verbaux est constituée par les rôles des bêtes hiver et été, de 1799 à 1814. Certaines de ces listes figureront dans notre brochure consacrée à la population.

Restent trois pages de divers, dont une avec des ordonnances de charité, l'autre avec les dons pour les pauvres :

« L'ancien régent de la Tillettaz étant mort en février 1799, ayant fait un petit légat aux pauvres de l'hameau de la Fontaine aux Allemands qui est de 5 florins.

Ce 19^e juillet 1800, Abram Moysse Reymond ayant fait un légat à ce hameau de 5 florins.

Du 16^e mai 1801. Le citoyen Pierre Barthélemy Guignard a livré le légat que son frère Jaques a donné aux pauvres de cet hameau par son testament qui est de 25 florins soit cinq écus petits en faveur des pauvres de cet hameau.

Le citoyen Abram Cart à son décès a fait un légat aux pauvres de cet hameau qui reste entre les mains de son fils Jean David Cart qui le remettra quand il en sera requis qui est de vingt florins et l'intérêt dès le jour de son décès. Le dit Jean David Cart a remis le légat de feu son père qui est de vingt florins et l'intérêt jusqu'à ce jour 30^e 9bre 1805.

Du 26^e juillet 1807, le recteur des Garçons de la Fontaine aux Allemands ont donné quatre baches pour les pauvres du dit hameau.

Du 31^e 8bre David feu Isaac Reymond a remis le légat que feu son père avait donné aux pauvres de cet hameau qui est de cinq florins. Plus il a payé l'intérêt de dix mois, un bache.

David fils de feu le capitaine Reymond demeurant à la Fontaine aux Allemands ayant fait un légat pieux aux pauvres de cet hameau par son testament, décédé le 6^e janvier 1809 qui consiste à vingt florins que ses héritiers paieront comptant.

De Rodolph Piquet par connaissance de l'assemblée du 17^e février 1809, 20 batz pour pauvres.

La femme du citoyen Jacques Lugin de Dessus le Crêt ayant fait un legs pieux aux pauvres de cet hameau par son testament homologué en Justice de Paix au Pont le... 1809 qui consiste à quinze batz que son héritier paiera comptant au recteur Henry Cart.

Du 18^e 9bre 1812 le jour de la visite de l'école des deux hameaux, Monsieur le ministre Pelicier a remis au secrétaire de cet hameau 28 batz pour un don qu'il a fait à la bourse des pauvres du hameau de la Fontaine aux Allemands que le moderne recteur Siméon Cart rendra compte ».

Dernière page du registre, affaire Mandrot :

« En 1813 la commune du Lieu étant en procès avec les citoyens Mandroz de Morges et plusieurs autres adjoints qui possèdent des montagnes dans et rière le bocherage de cette commune, ce procès étant fondé sur la loi du 9^e juin 1810. Les citoyens Mandroz et adjoints comme acteurs dans le procès demandant que l'article 106 de la dite loi soit applicable, d'autre côté la commune comme défenderesse et répondant que l'article 108 de la susdite loi lui soit applicable. Le procès ayant été soumis par les tribunaux au jugement du Tribunal du district d'Orbe, après les productions de tous les titres de chacune des parties conformément à la loi ; le procès fut jugé par le Tribunal de première instance à Orbe le 9^e 8bre 1813. La sentence portant que la commune du Lieu est laissée au bénéfice de l'article 108 et les acteurs soit Mandroz de Morges et ses adjoints condamnés à tous frais et dépens et laissés au bénéfice de l'article 106 ; ces derniers ayant appelé par devant le Tribunal d'appel du canton, dont ils ont notifié le mandat d'appel dans le temps qui fixe l'ajournement pour le 17^e du mois de février prochain 1814.

Du 29^e janvier 1814, le citoyen greffier Bonard a fait rapport à la municipalité que dans son voyage qu'il vient de faire à Morges et à Lausanne, qu'il avait conclu le marché pour l'acquisition des 3 montagnes à madame Mandroz et que même il avait obtenu un renvoi de six mois pour faire juger ce procès à Lausanne, étant signée des parties intéressées dans ce procès, en sorte que le temps des six mois échéant au 17^e août prochain 1814.

Le jugement de ce procès n'ayant point été jugé en tribunal à Lausanne, les acteurs de ce procès sont venus pour s'arranger avec la commune pour les droits de bocherage que la commune avait sur leurs montagnes de même que pour les frais de ce procès, chaque partie a payé ses frais, tous sont venus pour cantonner la commune à forme de la loi de 1810, soit l'article 108. Ils ont donné de chaque 100

poses 16 pour tous les droits que la commune pouvait avoir sur dite montagne et elle a renoncé à toute propriété, à tout droit de coupages et bocherage sur les montagnes qui sont cantonnées, l'acte passé par notaire, et bornées et chaque parcelle fermée à mur et à frais commun ou chacun...

L'acte des susdites montagnes a été passé à L'Isle le 10^e mars 1814 par le citoyen Ferdinand Bonard notaire qui a quitté pour la moitié de ce que la loi lui accorde. Et après les publications faites aux 3 églises de la Vallée, elle ont été amodiées ce jour 17^e mars, savoir les Petits Esserts soit le Chalet Neuf pour le prix de 436 L. outre les conditions, soit 100 livres fromages, 32 francs pour vin pour les 3 premières années et payer l'impôt direct et les murs et décombe. La Taipe et l'Ordon au citoyen François fils de feu Siméon Lugin du Séchey pour le prix de 478 L. et les mêmes conditions que dessus. La Christine au citoyen François Piquet de Combenoire pour le prix de deux cent et quarante quatre L. et un louis d'or pour vin et l'impôt. Les 3 montagnes sont amodiées compris les fromages 78 louis. Il se manque 12 louis qu'elles ne rapportent l'intérêt au 4 pour 100 ».

Analyse du quatrième des procès-verbaux du hameau de la Fontaine aux Allemands

Et l'on recommence immédiatement avec l'affaire Mandrot qui retint très fort le hameau de FA, vu que ces trois montagnes étaient situées dans les environs immédiats :

« Acquis des trois montagnes de Mandroz de Morges. Mémoire de ce qui s'est passé à l'occasion de l'achat des trois montagnes de la dame Mandroz de Morges qui sont rière cette commune : 1o Le Chalet Neuf soit les Petits Esserts 2o La Taipe et l'Ordon 3o La Christine.

Après plusieurs voyages et entrevues avec le tuteur de la dite dame Mandroz et après aussi avoir obtenu l'approbation du public par voie des délibérés de chaque hameau qui ont été déposés sur le bureau de la municipalité de même que celle du Petit Conseil, il a été conclu le marché comme suit :

Du 29^e janvier 1814 les citoyens Pierre Moyse Meylan syndic et le citoyen Ferdinand Bonard son adjoint, les deux députés de la part de la municipalité, ont fait rapport du voyage qu'ils venaient de faire à Morges et à Lausanne, tant pour le procès que pour l'achat des dites montagnes. Lecture a aussi été faite du marché des 3 montagnes qui porte que la dite dame et ses proches parents ont vendu à la municipalité de la commune du Lieu ses trois montagnes avec les trois chaudières et autres ustensiles, le tout tel qu'elle les avait acquises sans aucune réserve pour la somme de trente quatre mille francs de chacun dix batz pour toute chose, dont il lui sera payé à compte du marché la somme cinq mille francs comptant que le citoyen Renévier son tuteur se chargera de prêter à la commune, l'intérêt au 4 pour cent moyennant des hypothèques du Chalet Hermand pour sûreté ; et le surplus de ce qui lui est rendu qui est la somme de 29 mille francs, elle se contente d'un acte de revers sur les dites 3 montagnes payable dans 9 années et l'intérêt au 4 pour 100. La municipalité pourra payer par quart et même jusqu'à mille francs à la fois en avertissant 3 mois d'avance. L'intérêt commencera seulement à courir dès le 1^{er} février prochain 1814, au même moment que la commune entrera en pleine possession sans être tenue à aucun dédommagement pour les fermes pour le passé, l'intérêt des 34 000 francs se payera toutes les années à 3 mois après l'échéance qui est au 1^{er} mai de chaque année. Le droit de mutation après déduction des chaudière se montant à la somme de....

*Pour l'acte au notaire qui acquitte pour la moitié ... pour frais de députation et autres montant à....., je crois qu'elles coûtent en tout environ nonante mille florins ...
Par Jean David Cart municipal et secrétaire de cet hameau, ce 31 janvier 1814 ».*

Du 4 janvier 1814. Projet de faire monter une garde bourgeoise dans chaque hameau de la commune. David Moysse Cart s'engage de fournir une chambre pour le corps de garde avec le fourneau et le bois nécessaire pour l'échauffer et cela pour le prix de six cruches par chaque jour. Le hameau fournira la chandelle. Le dit Cart sera franc de son tour de garde, mais il s'engage d'être chef de la garde et de faire exécuter la chose dans toute la bonne règle.

AD. La situation périphérique du hameau de Chez Claude, cause parfois problème :

« Du 28 mai 1814, le hameau du Lieu étant assemblé, ont délibéré que les particuliers de Vers Chez Claude qui ont des pièces particulières de pâturage, se devront procurer un chemin sur leur terrain pour aller et venir avec leurs bêtes chez eux sur leurs pièces, d'autant qu'en prenant sur le bien commun en allant et venant, ils endommagent beaucoup le pâturage. Le présent délibéré leur devra être remis afin qu'ils aient à s'y conformer. En assemblée le dit jour 28^e mai 1814 ».

La difficulté est encore pendante en 1819 (voir à cette date).

Du 17 juin 1814. Louis Vailtaz est dit de la Taïpe, probablement du Bas de la Taïpe.

Du 8^e mai 1815 :

« Philippe Nicole a été reçu chef. A payé 4 batz pour son entrée.

Garde bourgeoise. Règlement : « ... tout homme résidant dans cet hameau en dessus de 16 années fera son tour de garde. Seront exemptés ceux qui sont à la troupe comme soldat. Et après bien des marchandements il a été convenu avec le sieur Rodolph Pignet qu'il fournira la chambre pour le corps de garde, bois et chandelle qui seront nécessaire pour cela et restera au corps de garde pour faire exécuter les ordres nécessaires à ce sujet. Il recevra pour indemnité sept cruches chaque jours tant qu'il n'y aura pas de changement ».

Du 19 juin :

« L'objet de cette assemblée est pour recommencer la garde bourgeoise qui doit commencé cette nuit, savoir 2 hommes de cet hameau et autant de cet de Combenoire qui feront la patrouille selon les ordres qui leur seront donnés par le chef de la garde de tous les hameaux de cette commune ».

C4 :

« La Municipalité de la commune du Lieu aux hameaux qui composent la commune,

Lieu, 10 7bre 1815

Après les diverses opinions émises par le public de faire en sorte d'acheter la montagne de Combenoire des sieurs frères Pignet, la Municipalité s'en est occupée à plusieurs reprises, elle vient mettre sous vos yeux le résultat de ses démarches.

Elle s'est transportée sur le local par la voie de ses députés hier, elle a examiné en détail cette montagne, elle s'est convaincue que les bois à bamp ne sont pas en bon état, mais qu'il en a quantité d'autres.

Après bien des pourparler & marchandements, elle aurait pu convenir avec les vendeurs pour le prix de trente quatre mille sept cent cinquante florins de 4 batz pièce outre quelques petites retenues de bois à bamp à forme de leur mis en prix, tout ce qu'elle a pu faire pour obtenir cette montagne à un prix inférieur a été inutile, c'est le plus bas prix à quoi elle a pu parvenir. Il est même inutile de vous parler ici de tous les moyens qui ont été employés pour chercher à consolider ce marché.

Nous vous devons ces petits détails et les mettre sous vos yeux afin que de suite vous nous répondiez si l'on doit conclure ce marché. Il vous est aussi inutile d'y apporter des restrictions, parce que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour parvenir à ce résultat, votre consentement ou votre refus doit être simple. Notre journée d'hier n'a néanmoins pas été infructueuse, nous aurions pu convenir pour le rachat du bocherage sur cette montagne à 60 poses qui nous parviennent en toute propriété, ce résultat pour paraissant favorable et évitant bien des frais & débours, cependant rien n'est encore fait à ce sujet.

Mais si nous avons à opter entre ce résultat & l'achat, nous vous dirons franchement que nous préférons l'acheter vu la loi de 1810 et que tant nous que la postérité seront bien aise d'avoir des bois à notre proximité et qu'il est apparent que de longtemps on ne pourra en acquérir de plus près.

Veillez nous donner de suite une réponse pour pouvoir aller en avant soit d'une manière soit d'une autre.

Agréez nos empressées salutations.

Pour la Municipalité, APReymond secrétaire ».

Du 15 7bre 1815 :

« L'hameau assemblé dument convoqué pour répondre à l'invitation de la municipalité de cette commune par une circulaire. Lecture en ayant été faite, laquelle demande l'approbation ou le refus de l'acquisition qu'elle pense faire de la montagne aux frères Pignet de Combenoire dont le prix le plus bas est à la somme de trente quatre mille et sept cent et cinquante florins de chacun 4 batz, sauf à diminuer de dite somme 3 louis d'or que l'un des vendeurs a rabattu, ce qui reste à 34630 florins.

Sur quoi délibérant d'une unanimité que nous consentons très volontiers que la municipalité fasse l'acquisition de la susdite montagne à ce dernier prix, et pour quant au cantonnement dont il est question, il est inutile d'y penser, surtout dans les lieux où il n'y croit ni bois ni herbe. Le présent délibéré sera remis à la municipalité par ordre.
JD Capt secrétaire ».

ACL, GAE37, de juillet 1816. Liste d'ouvrier de la Fontaine aux Allemands qui ont fait leur journée sur la route. Commandés par Jean Cart. A voir dans la partie documentaire.

Du 16^e 9bre 1816. Entrée de Philippe Ferdinand Cart dans l'assemblée. Promesses ordinaires.

David Joseph Cart sera établi recteur. Il est actuellement en France pour quelques jours...

ACL, GAE38, du 22^e juin 1817. Autres listages concernant l'entretien des routes et la participation des citoyens de Fontaine aux Allemands. A voir dans la partie documentaire.

Du 29^e 9bre 1817. Le Juge de Paix – en quelque sorte à l'époque il fait office de préfet – veut vérifier les comptes du hameau et de la bourse des pauvres. Quelqu'un sera désigné pour lui apporter les registres.

Entrée de Louis Reymond dans l'assemblée, fils de Nicolaz Reymond de Sur le Crêt. 4 batz pour les pauvres, promesses ordinaires.

Confirmation de l'école avec le tuteur de la veuve Cart pour une année pour 9 francs.

Chaque membre qui a assisté à l'assemblée de ce jour touche 5 batz. Total de 6 francs 5 batz.

Nouveaux problèmes avec le régent :

« Il a été délibéré à la majorité des suffrages de porter plainte contre le sieur Moyse Joseph Cart régent d'école de ce hameau et de les faire passer de suite aux autorités supérieures en se conformant à l'article 19^e de la loi concernant les régents.

1o Les pères de famille voyant avec douleur que malgré tous les soins possibles qu'ils prennent pour l'instruction de leurs enfants, que l'ignorance a pris racine dans notre hameau depuis quelques années au point que la religion sera bientôt éteinte chez quelques familles, et que cela ne provient que du défaut de ne pas avoir un régent qui puisse remplir ses fonctions selon son établissement.

2o Les écoles du dit régent depuis Pâques jusqu'à ces jours ont été négligées et que le très petit nombre qu'il en a fait, il n'y est resté qu'une petite demi-heure. Des jours les enfants vont pour avoir une école une heure ; si le régent n'y vient pas, les enfants resteront 2 heures à faire le voyage ; le lendemain les enfants et leurs parents dégoûtés de cela n'y retourneront pas de quelques jours.

Le régent s'étant aperçu que les enfants avaient été pour avoir une école, il viendra le surlendemain à une heure plus tôt ou plus tard pour ne pas se trouver tous ensemble pour faire ses écoles.

3o Nous ne pouvons pas oublier de mettre devant les yeux de nos supérieurs que les écoles du dimanche sont interdites pour notre hameau par le changement des heures que le dit régent a fait de son chef et sans l'approbation des nôtres ; les enfants ne pouvant pas y aller, ils se trouveront privés d'aller au sermon de même que leurs parents ne pouvant laisser leur maison ouverte et à la vogue en attendant que leurs enfants reviennent de l'école. Demandant que le dit régent se conforme à son établissement pour l'heure qui a été convenue entre les hameaux et la municipalité le 8^e 9bre 1807. Il est bien fâcheux pour nous que après tant de supportés de notre part depuis plusieurs années et tant de recommandations de notre délégué qui assiste dans les visites d'école de Pâques, et celle de messieurs les déférents pasteurs qui ont exhorté le dit régent à s'acquitter de son devoir et surtout à tenir la main régulièrement aux écoles du dimanche, que cela n'aie pas produit aucun effet, au contraire les choses vont toutes les années toujours plus mal, priant les autorités supérieures d'y apporter un prompt changement. C'est les plaintes que nous faisons et pour foi avons signé dans l'assemblée de ce jour, le secrétaire étant chargé d'en expédier un double et le remettre au recteur pour le faire passer au supérieur.

Sont signés sur le double qui a été remis à Monsieur le Ministre Jacques pasteur au Lieu qui les a remis à la municipalité, se sont signés Louis Cart, Rodolph Piguet, Louis Reymond, Philippe Nicole recteur du hameau.

JDCart secrétaire ».

Du 2 Xbre 1817 :

« Les plaintes ci-contre ayant été lues en assemblée de la municipalité de ce jour avec tous les pères de famille du hameau de Combenoire qui avaient été cités par l'huissier pour y paraître avec le régent Cart et Jean David Cart comme représentant de cet hameau par l'ordre de monsieur le ministre Jaques, la municipalité et monsieur le pasteur et monsieur le Juge de Paix du cercle après avoir entendu la lecture des dites plaintes et les parties, a délibéré et ordonné au dit régent de remettre les écoles du dimanche aux heures portées dans son établissement et de s'acquitter de son devoir suivant son engagement, voulant bien oublier le passé et ne pas aller plus outre jusqu'à Pâques prochain sur les conditions qu'il s'acquitte de son devoir mieux que du passé et que s'il y avait le moindre sujet de plainte, le tout sera renvoyé au Conseil académique qui en déterminera ».

12 janvier 1818. Apparemment début des difficultés avec le hameau du Lieu au sujet des pâturages communs. Toutes ces annotations figureront dans une brochure spéciale consacrée exclusivement aux procès liés à la jouissance des pâturages communs du hameau du Lieu et de Fontaine aux Allemands.

15 avril 1818. Jacques Aaron Lugin a fait son entrée dans l'assemblée en remplacement de son père.

Du 23 mai 1818. Compte avec ceux du Lieu pour les réparations faites à la fontaine de l'Allemagne :

« Qui consistent 1o pour le creusage d'un bassin fait en 1809 porté dans la liste à 25 batz 2o pour la voiture et le poser, 10 batz, plus pour 2 journées pour avoir travaillé à l'entour de la source pour les deux 20 batz 3o A Moyse Cart pour un petit cuvier pour la doi de la dite fontaine, 12 batz. Total de cette liste se monte à 16 fl 9 sol ».

Du 7^e juillet 1818 :

« L'assemblée ayant chargé le recteur et le secrétaire d'avertir les fermiers des frères Piguet des Marais de devoir transporter la cloison de vers la fontaine à sa place où elle a été établie de tout temps et cela dans 24 heures, à ce défaut ils seront dénoncés au juge compétent pour leur faire payer l'amende pour avoir anticipé sur la commune ».

18^e 9bre 1818 :

« Il a été accordé au sieur Abram Siméon Cart et à Louis Siméon Cart Chez Claude à chacun frs. 4.- en dédommagement de la perte qu'ils ont fait par un incendie qu'ils ont eu le malheur d'essuyer dans la fin du mois de 7bre dernier, lesquels huit francs leur seront payés par Philippe Nicole ».

En fait les difficultés entre le hameau du Lieu et celui de Fontaine aux Allemands, sur lesquelles il n'est pas certain que nous revenions, ont débouché sur un partage

de ces pâturages dont on jouissait ensemble auparavant, le Lieu possédant les 7/9, la Fontaine aux Allemands 2/9 :

« 1^{er} article. Il ne sera approuvé que après que toutes les conditions que doit renfermer ce partage demandé par ceux du Lieu soient convenues définitives.

Les articles 2 et 3 ont été approuvés dans l'assemblée de ces jours.

4o L'on tiendra aussi parole aux articles convenus définitivement dans les assemblées des députés auquel soit rapport.

5o L'article cinquième a été approuvé dans son contenu.

6o L'article sixième a été aussi approuvé.

7o Quant au chéseau des maisons des frères Abram et David Dépraz de la Frasse, l'hameau de la Fontaine aux Allemand prendra du terrain pour la valeur de ses 2/9^e de même aussi pour le curtil de la Frasse et Sentier du Charroux conformément à la taxe qui se fera.

8o Si dans les partages anciens et nouveaux des dits communaux, l'on peut voir que les dits deux hameaux aient eu du terrain pour cet objet, il n'a pas été approuvé, en attendant que l'on voie le fondement.

9o Quant à la maintenance des murs de séparation d'entre les deux hameaux et des clédars, cela se fera indivisiblement par les dits deux hameaux.

10o Quant au martelet et au chéseau des maisons des Dépraz et curtil de la Frasse et Sentier du Charroux qui ont été cédés à l'hameau du Lieu, l'hameau de la Fontaine aux Allemand se réserve d'en retirer les 2/9 comme du passé en attendant que les murs et clédars soient établis au complet.

11o Et quant aux frais occasionnés par ce partage, ils seront payés comme pour les cloisons et chacun des dits hameau payera ses frais d'assemblée et d'autres députations.

12o L'établissement des murs de séparation se devront faire l'été prochain 1819 et l'on devra s'entendre entre les parties pour se procurer des bons maîtres muratiers et d'en prendre de suite après le dit partage définitivement opéré.

13o les dits de la Fontaine aux Allemand se réservant que quant à l'égard de ce qui se passa dans l'assemble des députés du 18^e juillet dernier au sujet du passage du bétail des maisons chez Claude et chez Seillon par sur le bien commun des dits deux hameaux pour aller à leur pièce de pâturage, que cela soit arrêté définitivement comme il en fut convenu verbalement entre les dits députés dans dite assemblée et de leur envoyer un mandat.

14o Quant aux deux poses de décombre en genaivre que l'hameau du Lieu doit faire sur la portion avenue à ceux de la Fontaine aux Allemands, cela a été approuvé et devra se faire l'été prochain 1819 au frais de ceux du Lieu au contonnement qui leur sera marqué par les requérants soit pour ceux de la Lemagne.

15o Et pour quant à l'article des frais de clôture et des débours l'hameau de la Fontaine aux Allemand se charge de payer les 3/9 et trois quarts, et l'hameau du Lieu les 5/9 et un quart restant.

16o Et après que les articles ci-dessus seront convenus entre parties, il sera dressé un état du dit partage en deux doubles bien en règle pour être remis à chacun des deux hameaux.

17o. Un double du présent délibéré sera expédié au hameau du Lieu pour que à leur tour ils aient à répondre sur les articles ci-dessus s'ils sont approuvés ou non, et de là dans la huitaine sans quoi chacune des parties restera dans ses droits.

Atteste conforme au délibéré de ce jour 21 Xbre 1818.

JDCart secrétaire ».

Du 22 décembre 1818 :

« Dans cette assemblée le recteur a été chargé de procurer un livre relié pour un registre des délibérés des assemblées de cet hameau ».

L'analyse de ce cinquième livre de procès-verbaux faite plus bas.

Registre des délibérés du hameau de la Fontaine aux Allemands commencé en 1819 – achevé en 1874 – FAHA, AA4

On commence le 27 mai 1819 et l'on se plaint du peu de fréquentation des assemblées, l'on va même demander conseil au Juge de Paix habitant en Combenoire pour remédier à ce que l'on considère « un si grand désordre ».

FE18, retour sur le problème de chemin Vers chez Claude :

« Le Juge de Paix du Cercle du Pont,

A vous le hameau de la Fontaine aux Allemands, salut !

Le sieur Jaques Ferdinand fils d'Abram David Despraz de Vers chez Claude, a été beaucoup surpris de l'exploit de défense que lui avez fait signifier hier sous mon sceau, vu que lui, son père et les prédécesseurs ont joui de ce passage en conduisant depuis leur maison tous les jours, sous la verge du berger, dans le temps et saison de pâture, leur bétail sur leurs pièces particulières de pâturage pour l'alper sans interruption. Ce qui a eu lieu en votre présence, ainsi qu'en celle du hameau du Lieu votre indivis, sans empêchement ni opposition de personne ; qu'ils ont été paisibles possesseurs de ce passage depuis un temps immémorial ; que les innovations que prétendez amener pour lui interdire son droit ne feront pas fortune puisque nos lois et coutumes lui en assurent la jouissance, de sorte que pour les dites raisons et autres à suppléer au besoin, il révoque purement et simplement votre dit exploit de défense, vous prévenant qu'il continuera à jouir de son droit comme du passé, vous laissant le soin de le clamer si vous prétendez plus outre, faisant toutes dues contre-protestes à vos protestes et notamment pour les frais. Ce qui pour votre conduite sera notifié à votre recteur à charge d'en aviser le dit hameau.

Donné ce 10^e juin 1819 JPiguet Juge de Paix ».

FE19, l'affaire suit son cours :

« Extrait du registre civil du Juge de Paix du Cercle du Pont, du 15^e juin 1819.

A l'audience du Juge de Paix ont comparu les sieurs Jean David Cart, au nom et dûment procuré du hameau de la Fontaine aux Allemands, partie requérante, et Jaques Ferdinand Despraz de Vers chez Claude, partie citée, pour être entendus et conciliés si possible au sujet du passage exprimé dans les exploits sous date des 9^e et 10^e courant respectivement notifiés entre partie.

Les dites parties ont convenu et transigé comme suit, qu'elles soumettent leur difficulté à la décision absolue de deux arbitres, choisis un par chaque partie parmi les gens du district de la Vallée et non ailleurs. S'il arrive que les dits deux arbitres ne puissent entre eux tomber d'accord, ils se choisiront un sur-arbitre pour les prépondérer. Leur décision aura lieu à la réquisition de l'une des parties qui après les avoir entendues réciproquement prononceront définitivement sans révision ni relief d'aucune part.

Le dit procuré Cart se réserve l'approbation pour la présente soumission de son commettant.

En foi de quoi les dits ont signés au registre du juge de Paix le prédit jour 15^e juin 1819. (signatures) ».

Problème non solutionné une fois de plus par les papiers du hameau restés dans les archives. Ce n'était une fois de plus probablement qu'un problème relativement mineur.

Construction d'un chaufour en juillet 1819, 42 batz le char.

Le 5 février 1820 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés dans la maison de Moyse Frédéric Cart. Le sieur Jean David Cart ayant demandé sa démission de secrétaire du dit hameau à raison de ce qu'il est péssanti (?) d'oreille, ne pouvant plus desservir le dit hameau. Et les chefs d'une unanime voix le même jour l'ont remercié de tous les services qu'il put faire pour le dit hameau, en attendant qu'il ait remis les livres et archives tous les papiers qui concernent le dit hameau, ce que passé en assemblée le jour que dessus ».

13 janvier 1821 :

« Les chefs de famille du hameau de la Fontaine aux allemands assemblés ont établi Henri Samuel Cart du dit endroit pour leur secrétaire qui a promis de servir pendant cette année pour le prix de 20 baches pour sa pension pour dite année. Ayant promis de s'en acquitter fidèlement et d'écrire tout ce qui lui sera ordonné par le dit hameau et ayant touché sur les mains de monsieur le Juge de Paix de s'en acquitter ».

Du 13 janvier :

« Les chefs de famille de la Fontaine aux Allemands ayant pris en connaissance que la source qui s'est trouvée aux Combles ne pouvant rester comme elle se trouve à présent, ayant délibéré d'y faire une tine pour tacher de la faire à couler dans un bassin, ayant convenu avec le sieur Pierre Barthélemy Guignard qui s'est engagé d'en faire une de la hauteur de 5 pieds de roi et de largeur de trois pied de vide au fond, bien cernées de 6 cercles au moins, c'est pour le prix de 10 francs de Suisse payables à la rendue sur place. Ainsi avons signé ce jour 13 janvier 1821 ».

Le 17^e mai 1821 :

« Le pâturage se mangera de la manière suivante :
1o *Que chaque chef faisant feu tiendra une vache.*
2o *Et que chaque telle née pourra tenir un téton soit quatre têtes pour une vache (rigoureusement obscur !)*
3o *Ayant taxé l'herbe des chevaux à 6 francs.*
4o *Les vaches à quatre francs.*
5o *Les génisses de deux années 25 baches.*
6o *Les génisses d'une année à 15 baches.*
7o *Les veaux de lait à 5 baches.*
8o *Les chèvres à trois pour une vache.*
Et l'on prendra sur la masse des bêtes pour payer ce qu'il y aura à payer... ».

Du 11 mai 1822 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands ayant tiré les voix en suffrage pour voir si l'on voulait mettre un messeillier pour donner le tour du bien commun et de gager les bêtes qui se pourraient trouver herber avant le jour fixé pour cela par le dit hameau, de même de voir si l'on ne met rien des bêtes en plus que l'on a encochées pour lui mettre. Le dit messeillier devra aller quand on l'appellera pour gager quand il y aura quelque bête dans les champs. Quand on l'appellera et ne pourra refuser, mais il ne répond de aucun dommage qui se pourra faire. Il veillera que l'on n'endommage le bien commun et le tour se fera à tour toutes les années. Ayant commencé par Félix Meylan cette année qui devra aller prendre le serment auprès de monsieur le Juge de Paix ».

Même jour. Un berger pour le dit hameau en la personne Rodolph Samuel Pignet.

Comptes 1823. La pension du régent Moïse Cart est de 16 florins.

Finalement le partage des communs oblige désormais le hameau de Fontaine aux Allemands à se procurer un berger, ce qu'il ne faisait pas auparavant, celui-ci engagé plutôt par le Lieu, son salaire intervenant dans le compte annuel entre les deux collectivités.

Le 21 mai 1825. Jaques Aaron Lugin loge le régent et fourni la chambre pour l'école. Il consent à continuer sur les mêmes conditions.

Le 11 avril 1827. Mais cette fois-ci il faudra chercher autre chose, vu que Jaques Lugin ne veut plus continuer à tenir pour le même prix de 16 francs.

Du 26 avril 1827 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands ayant été commandés pour aller dans l'assemblée du hameau de Combenoire afin de s'entendre les uns avec les autres pour fournir un logement à notre régent ; et on a publié qui pour moins le tiendra et celui qui l'aura et après plusieurs mises au rabais, le hameau de la Fontaine aux Allemands s'est engagé de le loger et de lui fournir le terrain convenu pour trois années à commencer le premier mai 1827, donc le hameau de Combenoire s'engage de payer par année au dit hameau la somme de six francs.

Le même jour ayant convenu avec le sieur Jaques Aron Lugin et son fils qu'ils fourniront le logement au régent pour le prix de dix-neuf francs par année, je dis tant la chambre pour l'école que celle du régent, et le dit Lugin s'engage lui fournir la même fourniture que les frères Pignet lui fourniraient, sauf que notre régent s'est arrangé avec le hameau pour les 20 toises de terrain que le dit Lugin lui devait fournir pour son plantage qui a mieux aimé qu' on lui paie 4 francs par année en argent, qu'il laisserait le terrain à monsieur Lugin, de sorte que le dit hameau paiera par année au dit Lugin quinze francs par le recteur et l'amodiation est faite pour trois années à commencer le 24 mai 1827 ».

FE 22, du 14^e juin 1827, quelle ambiance à Fontaine aux Allemands ?

« Le Juge de Paix du Cercle du Pont,

A vous le sieur Philippe Nicole de la Fontaine aux Allemands, salut !

Le 25^e mai dernier en assemblée du hameau de dite Fontaine aux Allemands, vous vous êtes permis diverses injures et avez troublé et fait un scandale épouvantable dans la dite assemblée, au point que aucune délibération n'a pu être prise et malgré les invitations à vous réitérées de vous retirer pour que la dite assemblée délibère d'après ses règlements, pour vous réprimer à l'égard de ce désordre, vous vous êtes obstiné à désobéir et à ne pas vouloir sortir. Or comme de tels procédés à l'égard d'un corps constitué n'ont pu restés impunis, vu d'ailleurs que tous les membres de cette assemblée ne purent alors traiter aucun objet, c'est pourquoi ils protestèrent déjà le dit jour par le canal de leur recteur et secrétaire pour leur vacations de ce jour-là à mon audience et contre vous. En conséquence vous êtes cité à paraître à mon audience en Combenoire samedi prochain seizième courant à trois heures après midi pour être entendu et concilié si possible à cet égard, à défaut de quoi voir prononcé jugement avec dépens, aussi en même temps vous faire connaître et appliquer la peine à laquelle vous avez ensuite été condamné à teneur des dits règlements. La partie qui fera défaut de paraître sera échue à l'amende prescrite par la loi. Donné le 14^e juin 1827 ».

Le hameau réuni le 15 juin propose d'infliger 20 batz d'amende au dit Philippe Nicole et de l'exclure de l'assemblée pour une année. De plus de l'obliger à payer les journées à tous les membres qui ont assisté à l'assemblée.

Peut-être pas du jamais vu, néanmoins de l'exceptionnel par l'intensité des réactions du dit Nicole qui a probablement pété un plomb, comme on dit de nos jours !

Assez curieusement cet esclandre ne figure pas dans les procès-verbaux qui sautent du 24 mai 1827 au 14^e janvier 1828, d'où la certitude que le secrétaire d'alors n'était pas toujours à son affaire et oubliait parfois de reporter des brouillons effectués en assemblée sur son registre.

14^e janvier 1828. Les enfants paieront chacun 9 batz pour payer le logement au régent de même que celui de l'école.

Du 1^{er} mars 1828. Achat d'une table du hameau du Lieu avec ses deux bancs pour le compte du hameau de la Fontaine aux Allemands.

Du 23^e mai 1828. On commencera à alper sur le commun le 26 mai sur la même règle que les années passées. Aller relever le mur entre les communs.

Le 12 janvier 1829. L'instituteur des hameaux de Fontaines aux Allemands et de Combenoire et François Rochat. Comme il fait son devoir autant qu'il peut, on lui fait une « auloumantasion » (augmentation) de 8.- en sus de sa pension.

Du 23 mai 1829. Epierrage du commun.

Du 13 juin 1829. Les parents paieront 11 batz par chaque élève.

Du 7^e avril 1830. trouver un logement pour placer l'école, vu que le sieur Jaques Lugin ne veut plus la tenir sans avoir le logement du régent. Et après mûre réflexion François Cart a offert une chambre pour une année, et cela pour le prix de 8.-

Du 30 novembre 1830, un projet de maison d'école :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblés, l'assemblée ayant été commandée par le recteur Pierre Barthélemy Guignard dans la chambre de l'école, le but de l'assemblée était comme n'ayant plus de moyen de fournir un logement à un régent de même que pour loger l'école, les chefs ayant d'unanime voix délibéré de faire bâtir une maison pour loger le régent et l'école. Les chefs ayant convenu avec le sieur Henri Samuel Cart de la Fontaine aux Allemands qui a promis et s'est engagé de vendre du terrain à son Clou (clos) aux Veaux comme il se trouve au centre du hameau pour faire la dite maison d'école, donc le dit Cart a promis d'en vendre au hameau tant qu'il lui en faudra pour faire la maison de même que pour les aisances à son tour. C'est pour le prix de trois batz la toise, c'est joignant le mur du côté de vent. Le dit Cart s'engage de laisser prendre les pierres nécessaires qui conviendront pour faire le bâtiment sans toucher les murs que du côté du vent de la dite maison et le hameau donnera un franc au dit Cart pour le dommage qu'on lui fera à son clou au vent. Le dit Cart se réserve que si on prenait des pierres dans son champ, que le hameau le dédommagera suivant le mal qu'on lui fera.

Ce que passé dans l'assemblée ce jour trentième novembre mille huit cent et trente. H. S. Cart ».

Du 30 novembre 1830. Mais pour l'heure on continue de louer une chambre pour l'école, ici à Jaques Aron Lugin et son fils Louis. 10.- de Suisse par année, à charge du régent de venir ouvrir et fermer la porte quand les Lugin n'y seront pas.

Du 29 janvier 1831. On reste sur le projet de construire une école. Jaques Louis Lugin recteur est pressenti pour faire lever un plan à un maître charpentier. Largeur du bâtiment 30 pieds, profondeur 38 pieds.

EA1, du 26 mars 1831. On trouve finalement plus simple d'acheter une maison et de la transformer en maison d'école :

« Les soussignés ont fait la convention suivante, savoir que David Louis Nicole de la Fontaine aux Allemands a vendu purement et perpétuellement au hameau de la dite Fontaine aux Allemands sa maison size au vent de la dite maison et à bise et orient de la dite maison, compris aussi les palissades et murs crus tel qu'ils existent actuellement. Cette vente a été faite pour le prix de huit cent et huitante francs de dix batz pièce et le dit Nicole a reçu du dit hameau la somme de seize francs à compte du capital de vente à et titre d'arrhes et c'est sur les conditions et réserves suivantes, que le dit Nicole se réserve la moitié du numéro du Risoud de 1831 et le dit Nicole jouira jusque à la St Denis prochaine de la dite maison et de ses appartenances. Le hameau se réserve de n'en payer le montant du capital de cette vente que à la St Denis prochaine. Sera passé acte de cette vente par main de notaire à réquisition de l'une des parties. Ainsi fait et convenu sous toute obligation de bien requise et réservée. En foi de quoi avons signé en assemblée du dit hameau de la Fontaine aux Allemands ce vingt sixième mars 1831. S'est signé pour copie du marché : David Louis Nicole, pour le hameau Henri Samuel Cart secrétaire. J'ai signé pour le hameau Jaques Louis Lugin recteur.

Les sieurs David Louis Nicole comme vendeur et Henri Cart, Jaques Louis Lugin au nom du hameau de la Fontaine aux Allemands comme acquéreurs, ont confirmé sur mes mains cette promesse de vente, au Lieu ce 30 mars 1831. Pour copie. B. Bonard ».

Du 2 mai 1831. L'école encore et toujours retient l'attention :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblés et ceux de Combenoire lui étant venu afin de s'entendre les uns avec les autres pour fournir un logement au régent, et après avoir entendu tous les chefs des hameaux, le hameau de Combenoire fournit un logement propre pour loger le régent et lui fournit le terrain convenu qui de vingt toises pour son plantage, et le hameau de Combenoire paiera à celle de la Fontaine aux Allemands la somme de sept francs et demi par année et deux francs et cinq batz pour son droit de pâturage par année de bien commun. Et c'est pour le terme de trois années ou à six à commencer aujourd'hui deuxième mai 1831. Le hameau qui le logera le remuera à ses frais. Si le hameau ne veut pas continuer à tenir les six années, on devra avertir trois mois à l'avance le hameau de Combenoire. Comme aussi ceux de Combenoire devront faire à ceux de la Fontaine aux Allemands réciproquement. Ainsi fait et passé à l'assemblée le jour que dessus 2e mai 1831 ».

EA2, acte d'achat du 21 juillet 1831 :

« L'an mil huit cent trent'un, et le vingt unième jour du mois de juillet, devant moi Benjamin Bonard, notaire public, juré, greffier du Tribunal du District de la Vallée, soussigné et en présence des témoins ci-bas nommés, s'est constitué le sieur David Louis Nicole de la Fontaine aux Allemands, rière le Lieu, lequel a vendu en due forme et à perpétuité au hameau de la Fontaine aux Allemands, ici représenté par les sieurs Jaques Louis Lugrin recteur et Henry Samuel Cart secrétaire d'icelui, en vertu de procuration signée des chefs de famille du dit hameau, et ensuite de l'autorisation du conseil d'Etat en date du 8^e juillet courant, le tout ci-après transcrit. Les immeubles suivants situés au hameau de dite Fontaine aux Allemands.

Plan folio 63, no 32, une maison consistante en logement, grange, écurie et citerne, avec environ cent toises de terre pour appartenances du côté de vent et bise de dite maison, le tout limitant un chemin public d'orient et bise, la terre de Moyse Cart d'occident, et la maison d'Henry Cart de vent.

Avec fonds et tous droits quelconques. Et cette vente est faite pour le prix de huit cent huitante francs payés et satisfaits par des arrangements particuliers dont quitte.

Au moyen de quoi sont intervenues les dévétitures et invétitures avec promesse de due garantie de la part du dit Nicole vendeur à l'obligation de ses biens. Les droits dus à l'Etat seront maintenant à la charge du dit hameau acquisateur.

Ainsi fait et lu au Pont en présence des sieurs Moyse Reymond municipal du Lieu et Moyse Lugrin chapelier du dit Lieu, témoins requis, le dit jour 21^e juillet 1831.

B. Bonard ».

Suivent la procuration du hameau et l'autorisation du Conseil d'Etat dont on prendra connaissance sur la copie de l'original.

Du 27 août 1831. Grande première, le hameau de Fontaine aux Allemands, et pour la première fois, achète une maison afin d'en faire une école !

« Les chefs du hameau de la Fontaine étant assemblés dans la chambre de l'école afin de s'entendre les uns avec les autres pour voir où l'on pourrait trouver à l'emprunter de l'argent pour faire le paiement de notre maison de l'école que nous avons achetée de David Louis Nicole, et en même temps la marche qu'il nous faut prendre pour nous faire payer les dix louis dont la commune nous doit pour notre moitié du métal des cloches indivis avec le hameau de Combenoire. Les chefs ont

chargé le secrétaire d'aller consulter les chefs du hameau de Combenoire afin de s'entendre ensemble pour faire la demande à la commune du rembours et le hameau de Combenoire n'y ont pas voulu prendre part pour le moment.

Les chefs du hameau ayant député les sieurs Henri Cart et Jaques Louis Lugin recteur pour aller parler à Monsieur Benjamin Bonard notaire, si nous en pouvait procurer environ trente six louis d'or et de lui demander de quelle manière il nous le pourrait prêter, si c'est par lettre de rente ou autrement ».

Du 15 7bre 1831 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblés dans la chambre de l'école afin de faire lecture de la procuration que monsieur Benjamin Bonard avait faite et après avoir fait la lecture, les chefs du hameau ayant délibéré en assemblée de faire un emprunt de huit cent francs pour faire le paiement de la dite maison d'école et ses appartenances, ce que ayant chargé les deux députés ci-dessus de les recevoir et d'en faire le paiement au dit David Nicole. Du même jour les chefs du hameau ayant député le sieur Louis Lugin pour aller en municipalité pour voir le titre que la commune peut devoir pour notre portion du métal des cloches et de faire ce qu'il y aura à faire à ce sujet ».

M3, emprunt :

« L'an mil huit cent trent'un et le vingtième jour du mois de septembre, devant moi Benjamin Bonard notaire public, juré, greffier du Tribunal du District de la Vallée, soussigné et en présence des témoins ci-bas nommés, se sont constitués les sieurs Henry Samuel Cart et Jaques Louis Lugin du hameau de la Fontaine aux Allemands agissant au nom des représentants et administrateurs du dit hameau de la Fontaine aux Allemands rière la commune du Lieu, en vertu de procuration qui sera ci-après transcrite. Lesquels au nom qu'ils agissent confessent et reconnaissent de justement devoir à Monsieur Charles Bugnion assesseur de la Justice de Paix du Cercle de Lausanne, ici représenté par le sieur Edouard Reymond du Lieu, pour lui acceptant, la somme de huit cents francs de dix batz pièce, provenant d'argent réellement prêté et délivré en ma présence et celle des témoins. Laquelle somme les dits Cart et Lugin au nom qu'ils agissent ont promis rendre et payer au dit Monsieur le créancier, soit à ses ayants droits en bonnes espèces au cours du pays, dans trois ans avec l'intérêt annuel du quatre et demi pour cent, pourvu qu'il soit acquitté dans les trois mois dès l'échéance, sinon il tombera sans conteste au cinq pour cent, lequel court dès aujourd'hui. Pour sûreté de quoi ils ont obligé tous les biens présents et à venir du dit hameau de la Fontaine aux allemands.

Ainsi fait et lu au Lieu en présence des sieurs Samuel Guignard et Victor Rochat tonneliers du lit Lieu, témoins requis, le dit jour 20^e septembre 1831.

B. Bonard

Teneur de la procuration ci-devant mentionnée.

Nous soussignés représentants et administrateurs et agissant au nom du hameau de la Fontaine aux Allemands rière la commune du Lieu, déclarons par les présentes donner charge et procuration au sieur Henry Samuel Cart secrétaire du hameau et au sieur Jaques Louis Lugin, recteur du même endroit, membre d'icelui, de pour nous et au nom du hameau emprunter une somme de huit cents francs pour faire le paiement du au sieur David Louis Nicole du dit endroit, de l'acquisition que le dit hameau a faite de lui d'une maison d'école, pour le prix capital de huit cent et huitante francs. En conséquence nous autorisons nos mandataires de faire l'emprunt ci-dessus de la manière qu'ils le jugeront le plus convenable, soit par obligation

simple soit par lettre de rente dans laquelle ils hypothèqueront les immeubles acquis par le dit hameau, promettant d'agrèer leur gestion et de les relever de toutes charges sous l'obligation des biens du hameau, tout comme de nous porter garant jusques à fins de paiement de la dite somme de huit cents francs et de tous accessoires. Pour foi avons signé en assemblée du dit hameau le cinquième septembre mil huit cent trente un.

(Sont signés) :

François Cart

Philippe Cart

Henry Samuel Cart secrétaire

Philippe Nicole

David Joseph Cart

MF Cart

David Reymond

Moyse Reymond

Louis Reymond

Rodolph Pignet

Jaques Louis Lugin

Félix Meylan

Anthoine Meylan

Henry Meylan

Jaques Aaron Lugin

P.B. Guignard

Frédéric Cart .

Le Juge de Paix du Cercle du Pont certifie véritables les signatures ci-devant. Combenoire, le 10^e septembre 1831 ».

Changement de secrétaire. Le 7 avril 1832 le sieur Henri Cart demande sa démission. Celle-ci est accordée pourvu qu'il remette en assemblée tous les papiers et registres concernant le hameau. Nouveau secrétaire (élection du même jour) :

« Les chefs du dit hameau à l'assemblée ayant nommé au suffrage le sieur Henri Meylan pour son greffier ».

Du même jour :

« Les chefs ayant délibéré que le dîner qu'il s'y fera quand les visites d'école s'y feront doivent se faire à la Maison d'Ecole ». C'est probablement une première.

Du 10 mai 1832. Les chefs fourniront chacun une pièce de bois et deux pieux pour la cloison du pré attenant à la maison d'école. Rodolph Pignet a fermé le grand chemin par devant chez lui par un clédar qu'il tient fermé. On le lui fera ôter. La municipalité est invitée à marquer du bois pour un four à chaux pour les réparations que l'on fera à la maison d'école. Cette chaux sera charriée par tonneaux et par Rodolph Pignet selon décision du 30^e 7bre 1832.

Comment se gère le hameau selon la correspondance C12 :

« A la Fontaine aux Allemands ce 13^e mai 1832

Messieurs les membres de la municipalité,

Pour répondre à votre lettre du 31 mars dernier, les Pauvres de notre hameau ont du bien huitante huit francs trois batz.

Pour de bien de hameau, nous n'en avons point, que une maison d'école que nous devons.

Notre hameau se compose de chefs qui forment une assemblée quand il se réunissent ensemble, qu'il y a un recteur qui se renouvelle tous les ans et le recteur fait la place de président. Nous avons un secrétaire qui est établi par les chefs qui se renouvelle quand les chefs trouvent à propos.

Quant à la bourse des pauvres, on distribue les intérêts aux pauvres de notre hameau toutes les années.

Ce qui a été fait par l'ordre de l'assemblée ce jour que dessus pour et au nom du hameau.
H.S. Cart secrétaire »

Des préfets à partir de 1832 ? Une première lettre de ce type de fonctionnaire apparaît en effet pour la première fois dans les archives du hameau que le 23 juin 1832. Le préfet Reymond demande alors au hameau de pouvoir examiner les comptes, tant du hameau que des pauvres, afin qu'il puisse faire rapport à qui de droit. Et s'ils sont tenus dans la règle exigée pour leur conservation.

Du 4^e juin 1832 :

« Les chefs de famille du hameau de la Fontaine aux Allemands se sont assemblés pour voir si l'on voulait se faire inscrire pour avoir notre devis pour la maison d'école du hameau. Les chefs d'unanime voix ont délibéré de se faire inscrire en municipalité cette année ».

On verra ce devis ci-dessous.

Refaire le bassin pour la source des Combes.

« HAMEAU DE LA FONTAINE AUX ALLEMANDS, Devis de la maison qu'il veut construire pour logement du régent et chambre d'école avec grange et écurie, du dit lieu.

1o La ramure du bâtiment de 61 pieds de front sur 31 de profond, 25 pieds hauteur moyenne.

2o Une paroi de séparation entre la dite maison et la voisine du côté d'occident, de 61 pieds sur 33, une dite pour fermer du côté du vent de 25 pieds sur 33, encore une de 33 pieds sur 12, une au devant de la grange et l'écurie de 23 pieds sur 31, enfin une dite pour fermer l'avant-toit, de 18 pieds sur 31, le tout en planches.

3o La couverture du bâtiment de 61 pieds sur 41 et celle de la chape du côté du vent de 25 pieds sur 33, celle de bise, de 33 sur 12, en tout 38 toises 22 pieds.

4o Plancher l'avant-toit en boudrons, de 31 pieds sur 10.

5o Plancher la grange en plateaux de 20 pieds sur 10, une paroi de séparation en boudrons entre la grange et l'écurie, de 20 pieds, une en plancher entre la grange et l'allée de 20 pieds.

6o Ebauchées sur la grange de 20 pieds sur 10.

7o Ecurie de 16 pieds sur 10, planchers dessus et dessous, 2 crèches et les portes.

8o Une chambre servant de cave au fond de l'écurie, de 16 pieds sur 10, plancher dessus, une paroi de 10 pieds et la porte.

9o Une allée de 10 pieds sur 3, plancher dessus et dessous.

10o Plancher la cuisine en boudrons de 19 pieds sur 5, plancher dessus et cheminée en bois.

11o Plancher la chambre de la plaque dessus et dessous de 12 pieds sur 18.

12o Escaliers fermés pour monter à l'étage.

A l'étage

13o Chambre de l'école de 32 pieds sur 19, plancher dessus 19 pieds de paroi en boudrons et 34 pieds de paroi et boiserie en plancher, montant de porte en plateau et porte.

14o Séparation de la chambre d'école et du galetas de 32 pieds sur 20, en murettes, soit 64 murettes de 20 pieds.

15o Escaliers fermés pour monter au galetas.

16o Plancher le galetas de 19 pieds sur 32, paroi pour séparer le galetas du grenier à foin de 29 pieds sur 8 en plancher.

Pour lesquelles réparations 201 plantes sont nécessaires ainsi que l'ont déclaré les soussignés délégués à cet effet qui sont Messieurs F. Samuel Guignard syndic, Louis Piguet municipal, Louis Capt municipal et David Berney maître-charpentier, aux Marais, le 11^e août 1832 ».

Du 31^e 8bre 1832. Nomination d'un président du hameau en la personne de Jean Louis Lugin. Le dit président aura le droit de diriger les assemblées et de faire tenir le silence en celles-ci. Le hameau pourra le révoquer quand elle (toujours écrit elle et non pas il !) le trouvera à propos. Ce président en fait ne remplace pas le recteur que l'on retrouve aux pages suivantes, son rôle est simplement, il semble, celui de diriger l'assemblée.

Même assemblée, devis, 20 plantes sont obtenues du Risoud. On prend Louis Mouquin du Pont, charpentier, pour examiner la maison d'école en vue de la rétablir et pour tirer un plan le moins coûteux que possible.

A l'assemblée du 13^e 9bre 1832 :

« Le hameau de la Fontaine aux Allemands a fait la convention avec le sieur Moyse Frédéric Cart voisin de la maison d'école du hameau, sur les conditions et réserves suivantes. Que le dit Cart promet au dit hameau de laisser relever ou hausser la maison d'école comme elle le trouvera à propos. Ce relèvement se fera par le moyen du « mètre la frete » (?), environ neuf pieds plus en orient de l'ancienne qui sépare les deux maisons. Il y aura un toit depuis la nouvelle à l'ancienne frête qui sera rapondue avec le toit du dit Cart qui recevra l'écoulement d'eau du toit sans aucun empêchement ni dédommagement par la suite du temps pour ce fait. Le dit(e) hameau payera au dit Cart la somme de huit francs comptant, à toute rigueur s'il venait à relever sa maison avant dix ans dès ce jour, y rendra les huit francs. Le dit Cart se réserve que s'il relève sa maison, que le dit hameau reprendra l'écoulement d'eau du toit à ses frais. Le hameau ne le fera que sur les condition qu'il relève sa maison assez haute pour mettre le toit de vent à la même ligne de la même rapidité.

Moi Cart, c'est ce que je promets par signature. Ainsi fait en assemblée ce troisième novembre mille huit cent trente deux, soit 1832. Signé Ms Cart ».

Du 24^e 9bre 1832. La publication de la maison d'école se fera le 2^e et le 9^e décembre 1832, et la mise se fera à la Maison de Ville du Lieu le 15^e décembre.

Une modification interviendra, publication pour le 30^e décembre et mise le 15^e janvier directement sur place à la Fontaine aux Allemands.

Publication faite aussi à l'Abbaye et au Chenit.

Sable fourni pour la construction de l'école par J.Ferdinand Dépraz de Vers chez Claude.

Fermeture du pré de vers l'école.

Vente du foin du pré de vers l'école.

Difficulté avec le charpentier Mouquin du Pont en août 1833. Celui-ci accuse du retard dans la construction. C'est lui qui avait obtenu la mise en prix du 5 janvier 1833 (la date avait finalement été encore changée).

Quatre délégués visiteront les ouvrages de charpentier et des massons. Difficulté aussi avec ces derniers qui ne veulent pas travailler ni commencer l'ouvrage que le hameau ne promette de les payer, malgré que ce soient les Mouquin qui aient l'ouvrage et avec lesquels les difficultés se poursuivent pour qu'ils achèvent l'ouvrage. La chose passe en justice.

Bois prévu pour échauffer l'école, fourni par Philippe Cart, deux bons chars de bois de fayard et un de sapin.

AF, du 7 octobre 1833, démission de David Reymond comme chef pour raison de santé.

Du 1^{er} février 1834. Un détail architectural :

« Les chefs de famille se sont assemblés sur la présidence de Louis Lugin au sujet et pour voir comme l'on veut faire la paroi du dit névau et d'entre la grange de la maison d'école, ayant chargé le sieur Moyse Cart recteur pour acheter des planches bonnes et recevables tant bien qu'il pourra comme pour son compte.

Comme il s'est présenté le sieur Louis Reymond qui les amènera pour le prix de 14 batz les deux voyages, et il se trouve le sieur J. Aron Lugin qui fournit les pieds de marinage qu'il faut pour la paroi d'entre la grange et le néveau pour le prix de 28 batz soit vingt huit batz, ainsi convenu.

Il y a les sieurs Louis Lugin & Philippe Cart & Dd Cart & Henri Meylan & François Cart & Moyse Cart qui ont été chargés pour faire la dite paroi du névau entre la grange pour le collège, ainsi fait en assemblée ce 1^{er} février 1834 ».

Du 7 février 1834. Où l'on apprend que le régent actuel s'appelle Luquiens.

Les nouveaux problèmes à discuter concernant la maison d'école, outre son entretien, seront l'usage du pré attenant avec mise du foin, le charriage et façonnage du bois pour chauffer l'école, nommer un responsable pour ce chauffage. On s'occupe d'autre part de la citerne à côté du bâtiment que l'on doit nettoyer puis recouvrir raisonnablement.

Le 8^e 8bre 1834, Mouquin n'a pas encore fini les travaux, *« promettant qu'il travaillera à l'entour de la maison d'école et de la finir de bâtir ».*

Du 3 janvier 1835. On a probablement acquis du nouveau matériel pour chauffer l'école, puisqu'ici l'on vend les tuyaux de fer du fourneau appartenant à l'hameau, plus un petit fourneau, plus les marmites, notamment celle du no 25 et celle du no 18. C'est ça, achat d'un nouveau fourneau à Henri Meylan qui sera payé par la cotisation de 6 batz à verser par chaque chef. Ce même Henri Meylan secrétaire du hameau qui demande sa démission tandis que celle-ci n'est pas accordée. On

achètera aussi des tuyaux pour le nouveau fourneau, achat décidé lors de l'assemblée du 15 janvier. On va ainsi par petits bouts...

Du 31^e janvier 1835. Où l'on signale les 200 francs que le gouvernement vaudois donne au hameau de la Fontaine aux Allemands pour la construction de son école. Cet argent est chez le receveur Golay au Sentier où il faut aller le chercher.

Faire un chevalet pour ajouter la planche noire pour l'usage de l'école – ce que l'on appelle tableau noir -.

Vieux bois du bâtiment exposés en mise.

Un logement a naturellement été construit dans l'école à l'usage du régent.

Du 2^e février 1835. Henri Mouquin charpentier invite le hameau à venir examiner son bâtiment d'école, ce qu'il fait ce même jour 2^e février. Plusieurs choses ne sont pas en règle, on ne peut donc pas recevoir le bâtiment.

Du 9^e mars 1835. Quelques détails qui nous font mieux pénétrer dans ce bâtiment d'école :

« Le hameau a délibéré de faire un balustre aux escaliers de la maison d'école, savoir de cette manière une pièce de bois du côté d'orient et une pièce du côté d'occident de trois pieds d'hauteur et un dessous et un dessus, tous de trois à quatre pouces au carré & des liteaux de lambris, environ trois pouces de largeur & de distance la même chose. Et une perche tendant depuis le poteau de l'entrée jusqu'aux escaliers du balustre.

Et ayant délibéré pour faire le râtelier pour pendre les tableaux et faits de cette manière par onze pièces de planches de trois à quatre pouces de large, des chevillères à suffisance, trois tablars au buffet de la muraille et de passer la petite fenêtre dessus du four. Le hameau fournira deux planches pour pendre les chapeaux et l'entrepreneur les rangera comme il convient, & 20 chevilles et bien faites ».

Du 15^e avril 1835. Les assemblées à nouveau laissent à désirer :

« Plusieurs chefs de famille représentent que depuis quelque temps les assemblées ne sont pas fréquentées par les chefs du hameau comme elles doivent l'être, comme il est arrivé hier que l'on n'a pas été assez nombreux que l'assemblée a été infructueuse et qu'il a fallu reconvoquer l'assemblée pour ce jour. Et après avoir mûrement réfléchi sur cela, il a été délibéré que depuis aujourd'hui les absences d'assemblées seront notées dans les assemblées et l'amende est de deux batz chaque. Et un chef qui absentera trois assemblées de suite ce sera trois batz. Et quand il y aura réunion en Combenoire ou à la Lemagne, ce sera quatre batz chaque, et quand même un chef absentera plus de deux assemblées si ce n'est pas de file, c'est deux batz par chaque. Et un chef qui se trouvera malade, le recteur est tenu d'en faire son rapport à l'assemblée, et si l'assemblée le croyait véritablement malade, il ne payera point d'absence. Et tous les absents seront tenus s'acquitter entre les mains du recteur pendant l'année, et c'est pour le profit du hameau, et le présent règlement est fait pour le terme d'un an depuis aujourd'hui. Ainsi fait et passée en assemblée le 15^e avril 1835. Henri Meylan secrétaire ».

Du 6^e avril 1836. Le hameau de Combenoire verse 1 franc pour augmenter la pension de la maîtresse d'ouvrage des deux hameaux. Celui de Fontaine aux Allemands ne versera que quatre francs, compris son logement.

M5. Emprunt, pour rembourser très certainement la somme de 800.- empruntée à Charles Bugnion de Lausanne, d'une somme ici de 1000.- Prêteur Frédérick Perey aubergiste au Lieu. Au 5 %. Procuration des chefs de famille : Henri Meylan, David Joseph Cart, Jaques Aron Lugrin, P.B. Guignard, Henry Samuel Cart, Philippe Nicole, Moyse Cart, Félix Meylan, Louis Reymond, Philippe Cart, Rodolph Pignet, Frédérick Cart, François Cart, M. R.. Acte signé Bonard, du 29^e avril 1835. Les intérêts courent jusqu'en 1871. En 1872 l'obligation est endossée par Auguste Cart de la Fontaine aux Allemands. Assez curieusement l'intérêt donné du 5% à l'intérieur de l'acte, est du 4% sur la couverture.

Du 28 mai 1835. **Y eut-il de la vigne à la Fontaine aux Allemands ?** On pose la question parce qu'est évoqué le site de dernier le Crêt de la Vigne pour y construire un puits ou citerne à l'usage du commun. Ce puits sera creusé par les chefs qui toucheront chacun 12 batz par jour.

AF, démission des chefs de Moïse Reymond pur raison de santé.

Du 5^e octobre 1835. 17 enfants fréquentent l'école qui paieront chacun 20 batz, somme ramenée à 10 batz dans l'assemblée du 4^e janvier 1836.

AF, démission du secrétaire :

« Messieurs les membres de l'assemblée du hameau de la Fontaine aux Allemands, Mrs, d'après mes nombreuses occupations et des circonstances contribuent à ce que je puisse desservir davantage la place de secrétaire du hameau. En conséquence je vous prie de vouloir bien m'accorder ma démission de secrétaire.

Agréez, Mrs, l'assurance de considération. Ce 24 mars 1837. H. Meylan ».

Au verso de cette lettre :

« En assemblée du 24 mars 1837. Monsieur Henry Meylan secrétaire depuis quelques années ayant déposé son ademition (démission) ci-contre dans l'assemblée et après avoir consulté l'assemblée, on a délibéré de lui accorder son ademition sur les conditions suivantes, que après avoir dressé les comptes de dite année et rendre les registres du dit hameau bien en règle conformément à la loi et tous les titres et papiers quelconque concernant le dit hameau, ainsi fait et passé en assemblée le jour ci-dessus. Jaques Louis Lugrin président.

Du 21^e avril 1838, convention pour le logement du régent :

« Conditions sur lesquelles les hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands mettent à bail le logement de leur régent d'école primaire :

1o Il sera fourni au régent un logement convenable soit pour lui seul ou soit pour sa famille s'il en a une.

2o Le bail sera de trois ans, à commencer le 1^{er} mai 1838.

3o Le prix du paiement du loyer et autres conditions seront effectué au 31^e décembre 1838, 1839 et 1840, expliquant que dans l'année 1838 il ne sera payé que pour huit mois et les quatre restant seront acquittés le 30^e avril 1841.

4o Le régent pourra dans le hameau où il sera logé, envoyer alper sur le bien commun une vache pendant l'été de chaque année sans payer aucune rétribution,

sauf la garde due au berger. Et les années qui n'envoyera point de bétail sur le bien commun, il lui sera bonifié par le dit hameau la finance de 5 francs.

5o Le hameau où le régent n'aura pas son logement, paiera annuellement à l'autre hameau pour sa portion de cette jouissance du pâturage commun la somme de deux francs cinq batz.

6o Enfin le remuage ou transport du mobilier du régent lorsqu'il changera de logement se fera aux frais du preneur ».

Du 26^e mai 1838. pour un bassin à la fontaine de la Lemagne.

De quoi parle-t-on en 1838 ? Faire alper les bêtes sur le bien commun – relever les murs du bien commun – vérifier l'encoche des bêtes – taillie des bêtes du pâturage commun – taillie (taille) des enfants de l'école – taillie des fillettes de la maîtresse d'ouvrage – impôt sur les tétons des bêtes – un secours accordé – mise des objets du hameau dont la vieille bible de l'école adjudgée à Frédérick Cart pour le prix de 18 batz et un petit coffre soit fermoir (pourvu que ce ne soit pas l'ancien coffre acheté pour resserrer les archives !) vendu à Henri Meylan pour le prix de 14 batz.

Du 1^{er} avril 1839. Maîtresse d'ouvrage :

« Les chefs de famille du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés sur la présidence du sieur Louis Lugin au sujet d'une lettre de Mr. le Président de la Commission des Ecoles adressée aux deux hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands. Par laquelle il demande aux hameaux s'ils veulent continuer de verser la finance de huit francs pour joindre à la pension de trente francs que la commune donne pour la maîtresse d'ouvrage. Le hameau a délibéré de continuer de verser la finance de quatre francs, sur les conditions que le hameau de Combenoire en versera autant. Enfin qu'on se réserve qu'elle enseigne quelque petite leçon de lecture et si elle n'enseigne pas la lecture, il ne sera rien versé.

Le hameau paiera pour cette finance dix batz et les trois autres francs seront payés par les pères de famille qui ont leurs filles en âge de fréquenter l'école de la maîtresse d'ouvrage, il en sera fait une répartition sur toutes les fillettes qui ont l'âge voulu par la loi ».

Du 20^e avril 1839. Où l'on s'occupe de la protection des animaux...

« Une personne qui sera trouvée avec une pierre à la main ou un bâton à poursuivre une bête qui pâture sur le pâturage commun, sera punie d'une amende de cinq batz et sou peine de répondre du mal qui sera connu d'avoir fait... ».

Du 5^e juin 1839. Rôle du berger :

« Il sera tenu de puiser l'eau dans le bassin de vers le puits a suffisance de l'abreuvement du bétail qui pâture sur les pâturages.

Il sera tenu de surveiller les clédars qui ferment ce pâturage et s'ils sont ouverts (on parle plutôt ici au féminin) il devra les refermer.

S'il trouve quelque bête qui pâture sur ce pâturage, à s'écarter hors du pâturage, il devra en prendre soin.

Ainsi convenu pour le prix de 50 batz pour son salaire, à commencer demain jusqu'à la Sydenit (St Denis !) ».

EA3. Barthélémy Guignard construit une remise :

« Moi soussigné Jaques Aron Lugrin de Dessus le Crêt, j'ai reçu le compte du hameau de la Fontaine aux Allemands comme recteur pour l'an 1839 de ce hameau. Reçu de Henri Amédée Piguet municipal en Combenoire pour le compte de la commune du Lieu, savoir six francs pour du terrain que la dite commune a vendu à Pierre Barthelémy Guignard sur notre pâturage commun devant chez lui pour bâtir une remise soit maison, et le dit Jaques Aaron Lugrin en a rendu compte au dit hameau pour une sainte bible qu'il achète pour l'école de ce même hameau, comme il y a été chargé de le faire par le hameau. Et la dite bible coûte six francs. Ainsi fait pour un mémoire à la Fontaine aux Allemands, ce 16^e mai 1839. Jaques Aron Lugrin, 1840 ».

ACL, BA3, du 26 mars 1842, toujours la cloche :

« La municipalité continue d'être chargée de chercher à réduire l'intérêt qui est dû aux deux petits hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands pour une cloche ».

Du 28 mai 1842. On reçoit Henri Louis fils de Rodolph Piguet comme chef de famille.

ACL, BA3, du 8 avril 1843 : préavis pour vente d'une chambre à la Fontaine aux Allemands pour 20.- :

« La même commission fait son rapport au sujet du préavis no 3 concernant la vente d'une chambre faite par la commune à Henri Louis Rodolph Piguet, voyez payé no 362.

La commission, à l'unanimité, propose que le Conseil autorise la Municipalité à faire cette vente pour le prix de 20 francs ».

1843. Difficulté avec Combenoire pour le logement du régent. Nombreuses missives et différents P-V à ce sujet. Le tout finit par un arrangement que l'on découvrira dans la brochure école.

Les années passent et rien ne change à Fontaine aux Allemands, maintenant qu'on a son école !

AF, une démission :

« Moi soussigné Pierre Barthelémy Guignard, âgé de 77 ans, rassasié des assemblées du hameau Fontaine aux Allemands, je me trouve sourd pesant d'oreille, c'est pourquoi je renonce aux droits de chef, me réservant le droit comme membre du hameau. Voilà ma déclaration en vous faisant mes adieux et je vous souhaite à tous santé et prospérité. Ce 25 novembre 1844.

P.B. Guignard ».

C20, du 24 9bre 1847. Lettre du préfet aux hameaux, sur les gardes bourgeoises qui pourront être rendues nécessaires :

« Sentier, le 19^e 9bre 1847

Messieurs,

Le conseil d'Etat me charge de prévenir les Mtés de ce district, que vu l'absence de la plus grande partie de la population virile de la contrée, et dans le but de maintenir l'ordre public, et les autorités constituées de protéger les propriétés &ra, elles sont autorisées à organiser dans leur commune, des gardes bourgeoises, lorsqu'elles seront jugées nécessaires dans le but sus indiqué.

Les gardes bourgeoises seront choisies parmi les volontaires armés, qui se sont organisés, et dont les chefs ont été agréés par le conseil d'Etat, il pourra leur être adjoint d'autres citoyens en aussi grand nombre que possible, pris en dehors de ceux qui sont encore incorporés dans les compagnies de réserve, enfin si cela ne suffisait pas, on pourra prendre des recrues du dépôt, dont les officiers ont été désignés par le conseil d'Etat. Ces gardes bourgeoises qui auraient un service d'intérêt purement local, seront à la charge des communes ou des bourgeois et habitants.

Agréez, Messieurs &era

signé le préfet Reymond »

Du 19^e mai 1849 : « Les chefs de famille du hameau de la Fontaine aux Allemands se sont assemblés sur la présidence du sieur Louis Lugin relativement au sujet d'établir un taupier pour les territoires soit champs sis au hameau de la Fontaine aux Allemands, pour ce fait ayant établi le sieur Philippe Nicole du hameau et y recevra la finance de quatre francs et y pourra se faire remplacer s'il veut.

Il recevra un batz par taupe et un batz et cinq rappes par mulot. Son établissement est pour un an à commencer ce jour jusqu'au dix juin et à recommencer le dix août jusqu'à la St Martin prochaine et recommencer pour finir l'année en 1850 lorsque la neige sera débarrassée.

Son salaire sera payé par le recteur, les deux tiers au Nouvel-An, et l'autre tiers quand son temps sera fini. Le taupier est tenu à mesure qu'il prendra les taupes ou mulots de les porter à Henri Samuel Cart qui est chargé de les recevoir et d'en faire l'inscription chaque jour.

Ainsi fait en assemblée ce 19^e mai 1849 et signé du dit Nicole.

Tous les propriétaires du hameau sur leur territoire y pourront en prendre soit taupes, soit mulots, et qui soit reconnus par le sieur Henri Samuel Cart et y auront la même paie que le taupier, un batz par taupe et un batz 5 rappes par mulots. Ainsi fait et décidé par les chefs du hameau ce 19^e mai 1849, fait pour une année dès ce jour ».

Du 26^e mai 1849. Etablissement d'un garde-champêtre, celui qui sera le meilleur marché, soit David Joseph Cart qui prend la place pour 5.-

Du 14^e janvier 1850. Démission de Louis Reymond, vu sa maladie et son âge.

Du 28 décembre 1850. Emplettes de livres à faire sur la demande du pasteur Chappuis. Le hameau versera quatre francs, chacun des particuliers – ou presque – du hameau 1.- En tout on arrive à 15.- que l'on donne à M. le Ministre pour acheter des livres.

Du 5^e juillet 1851, début du procès avec ceux du Lieu au sujet des pâturages communs. Celui-ci se terminera en queue de poisson, puisque ceux du Lieu, les acteurs, finalement abandonneront la partie et paieront les frais.

Toute cette abondante matière figurera dans une brochure consacrée aux différents litiges liés aux pâturages communs. Elle ne sera pas reprise ici.

Nouveau secrétaire à partir de ce 5^e juillet 1851. Il s'agit de Jules Reymond de Sur le Crêt qui vient d'être reçu comme nouveau chef dans l'assemblée, d'une pierre deux coups.

Du 20 mars 1852 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés sur la présidence de Louis Lugin. Comme la visite d'école ayant lieu à la Fontaine aux Allemands, l'assemblée délibère que le recteur présenterait à la Commission d'école un peu de pain et fromage et quelques bouteilles de vin, le tout aux environs de 5 francs ».

Du 8 novembre 1852, pâturage commun, deux objets :

« Au sujet de lever l'impôt sur le bétail qui a pâturé cette année 1852 sur le pâturage commun pour payer les impositions que le hameau doit sur le pâturage et après avoir fait un aperçu de compte, l'assemblée les a imposées comme elles ont été taxées précédemment par le hameau ; dans les comptes du hameau il se trouve un déficit de 39 frs 95 c., l'assemblée a décidé de lever un impôt sur la population, savoir de 32 centimes par franc d'après la jouissance du pâturage commun ».

« De même que la Fontaine au vent des Moution sur le même pâturage ayant besoin de réparation qui se feront de la manière suivante :

Louis Lugin et Jules Reymond contribueront pour l'usage et l'abreuvement de leur bétail – signalons que ceux-ci habitent Sur le Crêt -.

Louis Lugin a convenu avec le hameau ce qui suit : de rétablir à neuf la tine et de remplacer les tuyaux par de neufs et de rapprocher le bassin de la tine si cela se peut. Le hameau lui donne pour ce fait dix francs et trois plantes propres pour des tuyaux fournies par la commune et trois journées que Jules Reymond fera pour sa part ; et Louis Lugin pour sa part supportera ce que cette réparation coûtera de plus ».

AF, une démission :

« Fontaine aux Allemands, le 27^e mai 1853

A l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands,

Monsieur le Président et Messieurs les membres !

Depuis plusieurs années étant atteint d'une maladie assez grave, qui parfois m'empêche de vaquer à mes affaires particulières et vu mon âge avancé, c'est pourquoi je vous avise que je renonce d'ors et déjà à ma qualité de chef du dit hameau. Faisant des vœux pour votre conservation et votre prospérité.

Agréez l'assurance de ma parfaite considération.

Félix Meylan ».

Du 25 mai 1853. Une drôle d'histoire qui permet de comprendre que tout n'est pas rose même à Fontaine aux Allemands, et qu'à la place de se serrer les coudes dans une collectivité déjà menacée d'extinction progressive par une perte de population, même si celle-ci n'est pas encore trop évidente, on se tire dessus à boulets rouges.

« ... au sujet du recteur Henry Samuel Cart refusant de faire son tour de boursier. Louis Lugin président de ce hameau a fait rapport que ayant averti le dit Cart par une lettre pour convoquer l'assemblée et dont il a refusé, n'ayant pas voulu seulement la lire et la lui a renvoyée par le porteur.

Le dit Lugin, après réflexion, lui en a écrit une seconde qu'il a envoyée par la poste par où il avertit de convoquer l'assemblée pour le 25 mai 1853, ce qu'il n'a pas fait. Louis Lugin et Jules Reymond se sont transportés à l'heure indiquée pour l'ensemble dans la maison d'école et aucun chef ne s'y est rencontré. Ne sachant que penser le dit Lugin se transporta dans le local de tous les chefs du hameaux et les a avertis de vouloir bien se réunir en assemblée à la maison d'école pour tâcher de mettre fin à ce désordre et l'assemblée a eu lieu.

Louis Lugin président a demandé à Henri Samuel Cart s'il voulait faire un tour de boursier ou s'il avait des raisons suffisantes pour se déposer de cette charge, vu qu'il avait accepté la place de boursier du hameau et des pauvres dans l'assemblée du 12 mars 1853 et fourni sa caution et même commencé sa gestion.

Le dit Cart a répondu qu'il refusait de remplir les conditions dont il a promis en se déclarant qu'il n'est pas boursier et qu'il ne croit pas qu'on puisse l'obliger à finir sa gestion, laissant le soin au hameau d'aller plus loin. Et s'étant aperçu que le dit Cart avait fait une pétition contre le hameau ou contre l'administration, ne sachant pour quoi, et David Joseph Cart s'est annoncé qu'il avait signé. Et après discussion faite, l'assemblée charge Louis Lugin et Jules Reymond pour prendre des informations et faire ce qui sera nécessaire à ce sujet ».

Du 28 mai 1853. Pétition d'Henry Cart.

2 Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés sur la présidence de Louis Lugin. Sur le fait d'une pétition que quatre chefs du hameau ont envoyée au Conseil d'Etat. Henry Cart, premier instigateur et son beau-frère David Joseph Cart, et son neveu Félix Meylan et Philippe Nicole, se sont laissés entraînés par le dit Cart et ont tiré un plan de renverser l'administration du hameau pour que ce hameau soit gouverné par une régie et un Conseil général. L'assemblée bien surprise de voir un pareil désordre, a délibéré de faire une contre pétition pour que le mode de régir soit maintenu, car un changement occasionnerait de grands frais et que le hameau n'aurait aucune ressource pour les payer.

Louis Lugin est chargé de faire une contre-pétition et de toutes les démarches à ce sujet.

Dans l'assemblée du 25 mai, Louis Lugin et Jules Reymond ont été chargés de porter plainte à M. le Préfet contre Henry Cart recteur qui a refusé de convoquer les assemblées du hameau à cette assemblée du 28^e. Louis Lugin a fait rapport qu'il s'était transporté avec Jules Reymond auprès de M. le Préfet et que la plainte a été portée contre le dit Cart qui a refusé de remplir les conditions à l'égard de la place de recteur et qu'une lettre de M. le Préfet lui a été remise par la main du Président et s'il continue à se refuser le hameau a le droit de la forcer.

Dans cette assemblée du 28 mai, le dit Cart s'est présenté pour dire qu'il ne continuerait plus à se refuser et qu'il signerait son établissement de recteur et que la lettre qu'il a reçue de la part de M. le Préfet l'engageait à remplir les engagement. En l'absence du secrétaire, Louis Lugin est chargé de rédiger ce qui s'est passé dans l'assemblée du 28 mai 1853. Signé Louis Lugin ».

Du 9 juin 1853. Présence de Lucien Reymond (à ne pas confondre avec notre historien du Solliat):

« Les chefs du hameau se sont tous rencontrés pour palissades. Les devis ? des maisons chez Merlin et Lucien Reymond s'est présenté et a proposé aux hameaux de faire un mur par égale portion, savoir 11 toises dont 5 ½ toise soit la moitié pour le hameau et l'autre moitié entre Lucien Reymond et Georges Reymond du Lieu, et le

hameau a accepté sur réserve de ne faire qu'un clédar et Lucien Reymond a convenu de faire les murs pour 1 fr. 50 centimes la toise, et que les murs seraient bons et recevables.

Du 9bre 1853. Présence aussi de plus en plus souvent perceptible du préfet de la Vallée. Ici celui-ci demande le tableau de tous les citoyens électeurs demeurant dans ce hameau de même que pour fixer un genre d'assemblée générale pour établir une régie conformément à la loi de 1845.

Du 7^e décembre 1853 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés sur la présidence de Louis Lugin, au sujet d'une lettre de M. le Préfet par où il invite le hameau que l'assemblée générale de tous les électeurs âgés de 21 ans aura lieu le 9 décembre 1853 à dix heures du matin et l'assemblée charge Henry Cart de faire ce qui sera nécessaire à ce sujet ».

Du 9 décembre 1853 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés sur la présidence de Louis Lugin au sujet de l'impôt personnel qui avait été renvoyé dans l'assemblée du... par rapport à quelques chefs qui refusaient de lever cet impôt comme du passé, demandant changer le mode de vivre et tous les chefs d'accord ont délibéré d'en informer M. le préfet en rapportant ce qu'il en dirait. Et comme il n'y a point eu de délégué et qu'il n'y a eu aucun rapport et que la nouvelle administration doit fonctionner au 1^{er} janvier 1854 et que les comptes doivent être fait pour finir l'année, en conséquence la plus grande partie des chefs dans cette assemblée se déclare que cet impôt soit fait comme du passé ».

AHFA, Z2, Inventaire pris le 12 février 1854 des archives du hameau de la Fontaine aux Allemands pour les remettre à la nouvelle administration qui a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1854 :

« Cédule no 1, contre le sieur Louis Reymond de Sur le Crêt en faveur du hameau de la Fontaine aux Allemands, du 19 février 1838, capital 38 francs ancienne monnaie.

Cédule no 2, en faveur des pauvres du hameau de la Fontaine aux Allemands due par ce hameau en date du 22 8bre 1831, capital 88 francs ancienne monnaie.

Cédule no 3, en faveur des pauvres de ce hameau contre François Cart en date du 17 mai 1835, capital 16 francs ancienne monnaie.

Cédule no 4, en faveur des pauvres de ce hameau contre David Joseph Cart en date du 1^{er} janvier 1845, capital 12 francs ancienne monnaie.

Cédule no 5, en faveur des pauvres de ce hameau contre Philippe Nicole, en date du 26 février 1848, capital 13 francs ancienne monnaie.

Partage fait par les antés (anciens ?) possesseurs de la maison d'école de ce hameau et celle des dits Reymond.

Double d'un arrangement entre Moyse Frédéric Cart et David Nicole, tous deux de la Fontaine aux Allemands.

Echange entre les sieurs Moyse Fréderich Cart de la Fontaine aux Allemands d'une part et David Nicole du même lieu d'autre part, du 21 août 1827.

Du 26 mars 1831, convention avec David Nicole de sa maison.

Copie de la lettre du Landammann du 3 juillet 1831

Acquis en faveur du hameau de la Fontaine aux Allemands fait du sieur David Louis Nicole du même endroit, le 21 juillet 1831.

Police no 4 à le hameau de la Fontaine aux Allemands.

Registre de comptes du hameau de la Fontaine aux Allemands commencé en date de 1739.

Registre de comptes de ce hameau commencé en 1757.

Registre de comptes de ce hameau commencé en 1759.

Registre de comptes de ce hameau commencé en 1774.

Registre de comptes de ce hameau commencé en 1797.

Registre de comptes de ce hameau commencé en 1814.

Registre de comptes de ce hameau commencé en 1824.

Registre des délibérés de ce hameau commencé en 1819, entre les mains du secrétaire.

Comptes du modèle de ce hameau depuis 1832 à 1850 compris.

Comptes idem, depuis 1851 à 1853 compris.

Demande par le hameau du Lieu fait de procès contre le hameau de la Fontaine aux Allemands en date du 27 7bre 1851.

Réponse de l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands au hameau du Lieu le 27 octobre 1851.

Partage de 1718.

Obligation du 23 janvier 1719.

Transaction de 1736.

Mandat du 5 juin 1789.

Partage de 1792.

Mandat du 27 juillet 1795.

Comptes de 1796 à 1819.

Jugement du 3 août 1818.

Verbaux des assemblées du 8 juillet 15 et 25 décembre 1818 et 11 février de 1819.

Mandat passant expédient reçu du hameau du Lieu le 26 janvier 1852 déclaré exécutoire par le Président du Tribunal.

Liste de frais en vertu du passé expédient le 26 janvier 1852 portant la somme de 383 frs 40 centimes.

Procédure de 1818.

Extrait et copie de demande du 6 février 1818 et tous les autres papiers concernant ce procès.

Et une grande quantité de papiers de plusieurs cas trop long à détailler.

Du 30 décembre 1853 :

« Ce même jour l'assemblée a nommé une commission pour prendre inventaire des papiers soit archives de ce hameau pour les remettre à la nouvelle administration. Ont été nommés Jules Reymond, Frédéric Cart et David Cart qui doivent s'entendre ensemble pour se rencontrer en assemblée de même que d'en avertir la nouvelle administration pour les recevoir et en donner sûreté au hameau ».

Du 25 février 1854 :

« La municipalité du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblée sur la présidence de Louis Lugrin au sujet d'établir des nouveaux règlements pour ce hameau. Et après plusieurs projets faits cela a été renvoyé à une assemblée suivante ».

Du 4 mars 1854 :

« La municipalité du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblée sur la présidence de Louis Lugrin pour continuer à établir des nouveaux règlements pour ce hameau et plusieurs projets ont été faits et discutés par la municipalité dans les deux assemblées 25 février et aujourd'hui 4 mars 1854 où 27 articles de règlement ont été établis et qui devront passer par devant le Conseil Général de ce hameau dans l'assemblée qui est fixée pour samedi 11 courant à une heure après midi ».

Du 11 mars 1854 :

« Règlement pour la jouissance du revenu du pâturage commun et pour tout ce qui concerne ce hameau.

Article 1. Tous les bourgeois de la commune du Lieu demeurant dans le hameau de la Fontaine aux Allemands étant au nombre de environ cinquante personnes, le pâturage a été évalué pour l'alpage de environ 16 à 20 vaches qui, d'après la taxe forme ensemble une valeur de environ deux cent francs qui sera répartie entre tous les ayants-droits dont il en vient 4 francs pour le port et portion de jouissance du pâturage à chaque personne.

Article 2. Taxe fixée et déterminée pour chaque pièce de bétail qui pâturera sur le pâturage commun :

Un cheval jument, poulain, pouliche payeront par chaque tête	18 francs
Une vache ou une boutette à lait ou prête à huit pour chaque tête	12 francs
Une génisse de deux ans par tête	7,50 frs
Un génisson d'un an, châtron ou taureau par tête	4,50 frs
Un veau de six mois par tête	2,00 frs
Une chèvre, un bouc ou mouton, par tête	2,50 frs
Les cabris	0,50 frs

Article 3. tout ayant-droit pourra faire pâturer du bétail pour la valeur du port déterminée dans l'article un et aura le droit de tirer cette valeur en argent, et devra supporter au port de toutes les charges qu'il y aura à payer d'après les règlements.

Article 4. Si un étranger demeurant dans ce hameau venait à demander à lui amodié pour tenir sur le pâturage quelques pièces de bétail, cela pourra lui être accordé en se soumettant au règlement et à ce que la municipalité lui fixera pour la taxe de son bétail.

Article 5. Tout ayant-droit qui voudra envoyer pâturer du bétail sur le pâturage commun sera tenu de se faire inscrire vers le secrétaire de la municipalité avant le 15 mai et de déterminer le bétail qu'il prétend faire pâturer. La municipalité prendra connaissance des inscriptions et si le nombre du bétail dépasse la charge que le pâturage peut contenir, les personnes qui auront le plus dépassé leur part déterminée seront prévenues à diminuer leur inscription. La municipalité devra avoir égard à la position des familles ou des personnes qui ne pourront pas séparer du bétail qu'ils auront fait insérer, de même que l'espèce de bétail comme le cheval qui ne peut être placé sur les montagnes et la vache qui est utile à tous les ménages, ces deux espèces de bétail devant toujours être insérées les premières, lors même que le propriétaire aurait dépassé sa part déterminée. Les derniers qui se

présenteront pour introduire du bétail sur le pâturage commun, s'ils dépassent leurs part déterminée et que le pâturage soit trop chargé et qu'ils n'aient pas des motifs bien fondés, la municipalité devra faire retirer leur bétail, tout comme le propriétaire qui fait inscrire du bétail pour patorie sera tenu par son inscription, lors même qu'il n'aurait pas fait alper son bétail sur le pâturage commun, il payera d'après les articles deux et huit suivant le cas ; la municipalité en décidera.

Article 6. Il ne sera permis à personne de vendre sa part de jouissance du pâturage à qui que ce soit, ni de faire aucun arrangement de ce genre.

Article 7. Toute personne qui introduira des poulains ou des châtrons d'un an , ou d'autre bétail dangereux qui endommageront d'autres bêtes sur le pâturage commun, la municipalité devra les faire retirer de suite.

Article 8. Toute personne qui a fait alper du bétail sur le pâturage commune, s'il vient à le retirer avant le 15 juillet, il ne paiera que la moitié de la taxe déterminée dans l'article deux, sous réserve que le bétail qui sera retiré de dessus le pâturage, que le propriétaire ne le fasse pas pâturer ailleurs.

Tout comme aussi celui qui fera alper du bétail depuis le 15 juillet jusqu'à la descente, il ne paiera que la moitié de la taxe déterminée dans le même article et ne supportera que la moitié des impositions pour la peine du berger et l'abreuvement du bétail.

Article 9. Tout propriétaire qui fera pâturer des chèvres, boucs ou moutons, sera soumis à la loi des forêts.

Article 10. S'il arrivait un malheur ou un accident à une pièce de bétail sur le pâturage commun, la municipalité détermine avec prudence de la finance et des charges que ce bétail sera tenu de payer.

Article 11. celui qui enverra du bétail sur le pâturage que pour quelques jours, sans avoir l'intention de l'y faire pâturer payera par chaque pièce de bétail, pour un cheval 90 centimes, pour une vache 60 centimes, génisse 45, génisson 30, veau 15 centimes et par jour.

Article 12. Tout ayant-droit qui fera alper du bétail sur le pâturage commun payera au hameau pour tout le bétail qu'il fera pâturer en sus de sa part déterminée la valeur fixée dans l'article deux.

Article 13. Toute personne qui fait pâturer du bétail sur le pâturage sera tenue de payer la garde du berger et l'abreuvement du bétail répartie par chaque bête d'après la taxe fixée dans l'article deux, excepté les chèvres et les moutons.

Article 14. Chaque année la municipalité établira un berger pour la garde du bétail qui pâture sur le pâturage commun qui ne sera pas responsable des dommages, le dit berger sera tenu de puiser l'eau nécessaire pour l'abreuvement des bêtes et s'il arrivait que la municipalité trouve personne pour remplir cette fonction ou que les localités donnent des inconvénient, chaque propriétaire sera tenu à la garde de son bétail.

Article 15. La municipalité fixera toutes les années le jour convenable pour l'alpage du bétail sur le pâturage commun.

Article 16. Chaque année tous les revenus du pâturage seront partagés par égale portion entre tous les ayant-droits.

Article 17. Chaque personne ayant droit au pâturage payera part des dépenses et déficit qui se trouvent pour arriver à ce que les recettes couvrent les dépenses dans les comptes du hameau chaque année.

Article 18. Tout ayant-droit au pâturage est tenu, lui et pour sa famille, de faire les heures et journées que la municipalité désignera sur le pâturage pour décombres et lever quelques pierres mouvantes dans les bons lieux et maintenir les chemins vicinaux ; et ceux qui ne feront pas leurs journées, la municipalité fera la taxe avant de la finance qu'ils auront à payer.

Article 19. toute personne ayant droit au pâturage qui viendra à quitter son domicile par la mort ou par le mariage ou pour s'aller établir dans d'autres endroits, les charges et les avantages cesseront en quittant son domicile.

Article 20. Si un bourgeois de la commune venait s'établir dans le hameau, de même qu'une personne par le mariage, il supportera les charges et les avantages du hameau et du pâturage depuis le jour de son entrée ; de même qu'un enfant qui vient à naître étant bourgeois de la commune, les parents ou tuteurs recevront les avantages et supporteront les charges du hameau et du pâturage dès la naissance à la majorité de cet enfant.

Article 21. Le boursier sera tenu de ne pas payer les avantages au droit-ayant au pâturage qu'en faisant comptes des charges sous peine d'en répondre.

Article 22. la municipalité devra faire donner caution solidaire au boursier du hameau pour tout ce qui concerne sa gestion sous peine d'en répondre.

Article 23. La municipalité ne devra point prêter d'argent ni de bourse du hameau ni de la bourse des pauvres de même que pour vente ou amodiation quelconque sans faire donner caution solidaire sous peine d'en répondre.

Article 24. La municipalité devra surveiller si les titres de ce hameau et de la bourse des pauvres à ce que les cautions soient toujours solvables.

Article 25. La municipalité devra prendre connaissance du mobilier de l'école pour en dresser un inventaire qui devra être reconnu par le régent qui fonctionne dans ce hameau et cela devra se faire chaque qu'il y aura un changement d'instituteur. La municipalité devra aussi veiller à l'entretien de la maison d'école et à ne pas négliger les réparations qu'il y aura à faire.

Article 26. Les archives soit papiers de ce hameau devront être prises en inventaire pour les remettre à la municipalité qui devra les reconnaître.

Article 27. Si la municipalité reçoit quelques plaintes fondées à quelque inconvénient au présent règlement, la municipalité y fera droit par des modifications que l'expérience conseillera et la ratification du Conseil Général sera demandée.

Le présent règlement ayant été remis dans l'assemblée du Conseil Général le 11 mars 1854 pour les examiner et en prendre connaissance. Et après les avoir lus plusieurs fois article par article, ils ont été approuvés et acceptés dans tout leur contenu et sont mis en pleine vigueur de ce jour 11 mars 1854, sous les réserves que s'il y avait quelque modification à y apporter, les présents règlements pourront être revus.

Ainsi fait et passé le 11 mars 1854.

Jules Reymond secrétaire.

Du 13 novembre 1854. Voici le régent Piguet de Combenoire :

« Ce même jour le président a fait lecture d'une lettre de Monsieur le régent Piguet demandant au hameau de faire quelques réparations à la maison d'école, savoir d'assujettir au plancher les deux grandes tables à la chambre d'école afin qu'elles ne bougent pas et de regarnir les soubassements ou boiseries autour de la chambre d'école et ranger le bâtiment et la porte des communs et de faire un contrevent pour la cheminée et regoutoyer le toit où il y en aura besoin et après discussion Henry Guignard s'est chargé de ranger les tables et le bâtiments des communs, et Louis Lugrin s'est chargé de ranger le toit et le contrevent de la cheminée, et ils seront payés par le hameau suivant l'ouvrage qu'ils auront à faire. Pour la garniture des boiseries soit soubassements, est renvoyée jusqu'au printemps ».

Du 16 juin 1855. Comme Henry RoCHAT charpentier aux Charbonnières devra venir travailler chez Lucien Reymond, le dit RoCHAT pourrait profiter pour regoutoyer le toit de l'école.

Du 15 7bre 1855. La fontaine des charrières mérite d'être réparée. Fut-ce là la première du hameau et qui lui aurait donné son nom ? Elle est à découvrir dans le cadastre.

ACL, BA4, du 18 mai 1856, concerne Louis Lugrin feu Jaques Aaron Lugrin :

« Il est fait lecture d'un préavis de la Municipalité sous date du 17 mai courant par lequel la Municipalité demande au dit conseil d'être autorisée de faire acquisition d'une lettre de rente due à Madame David Ogiz de Lausanne par Louis Lugrin feu Jaques Aaron Lugrin de sur le Crêt rière le Lieu, du capital de cinq mille sept cent nonante sept francs dix centimes avec les intérêts et rate y relatifs s'élevant à neuf cent dix sept francs huit six centimes, plus cent septante six francs vingt centimes de frais.

Le conseil communal, après discussion, autorise la Municipalité à passer une obligation à Madame David Ogiz de Lausanne pour une somme totale de six mille huit cent nonante un francs seize centimes, pour capital, intérêts, rate et tous frais y relatifs ».

ACL, M52, 15 mai 1856, concerne toujours le même Louis Lugrin. Il s'agit ici d'un extrait de cadastre de ses biens, que l'on trouvera dans la partie documentaire. Avec entre autres propriétés, la maison, ayant grange, écurie et remise.

En juin 1856, difficultés avec le sieur Philippe Nicole au sujet de la pâture du commun. La chose passe en haut lieu. Les règlements ne seraient pas en règle puisque qu'ils n'ont pas l'approbation du Conseil d'Etat, et qu'ils ne peuvent servir en rien devant l'autorité supérieure. Beaucoup de bruit pour pas grand chose en somme, mais c'était ainsi, le pâturage commun était vital à cette population et l'on ne pouvait y tolérer les incartades.

Du 15 août 1856. Menace sur la maîtresse d'ouvrage :

« Le Conseil administratif du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblé sur la présidence de Louis Lugin au sujet d'une lettre de la municipalité de la commune du Lieu demandant à l'administration de ce hameau si l'on voulait consentir à supprimer notre maîtresse d'ouvrage et envoyer les enfants de ce hameau à l'école de la maîtresse du Lieu et que la finance serait jointe à celle du Lieu.

Le Conseil administratif de ce hameau, après une grande discussion, a décidé que cela ne pouvait pas se faire parce qu'il s'y trouvait trop d'inconvénients et qu'il est dans l'intérêt de ce hameau de rester comme du passé. Et le secrétaire est chargé de rendre réponse de suite ».

Nous assistons là aux premières tentatives de centralisation scolaire qui naturellement font fi de la position géographique de cette petite collectivité. On voit désormais l'ensemble, soit la majorité, plutôt que la minorité qui vit dans des conditions déjà plus difficile à tant d'autres point de vue. Le gros écrase le petit, et c'est ce qui est douloureux, situation à découvrir entre les lignes plutôt qu'exprimée clairement, quand on analyse la situation de notre commune et de nos villages.

Du 1^{er} Xbre 1856. A quoi en est l'école ?

« Ce même jour et dans cette même assemblée, il s'est présenté le sieur Jean Pierre Guignard qui demande de lui amodier le logement du plein-pied de la maison d'école avec le jardin et le pré attenant à la dite maison pour le terme d'une année.

Le C.A., après avoir entendu sa demande, a consenti de lui amodier sous les réserves suivantes :

1o Qu'il payerait pour le terme d'une année la somme de 45 francs.

2o Qu'il donnerait caution solidaire au contentement du boursier.

3o Qu'il aurait à sa charge la fermeture des immeubles et la responsabilité du logement qui lui serait alloué.

4o Et que tous l'engrais qui serait fait dans la dite maison devra rester pour être mis sur les immeubles qui lui seront alloués.

Le dit Guignard, après avoir entendu les conditions, a demandé quelques jours de réflexion ».

Du 26 janvier 1857. Le dit Guignard ne peut remplir les conditions. Lucien Reymond a annoncé que Louise Guet (Gay ou Guex ?) – fut-elle l'une des premières habitantes « externes » de ce quartier du hameau ? – lui avait demandé le même loyer de la maison d'école avec le jardin et le pré attenant. Le CA est d'accord pour une année et pour les mêmes conditions. Louis Guet demande quelques jours pour consulter son mari.

Du 22 mars 1857. On se bat pour le logement de la maison d'école. Henry Dépraz se met en concurrence avec Louise femme de Louis Guet.

Du 14 avril 1857. Où l'on revient sur le métal pour les cloches :

« Le CA... au sujet d'une lettre de la commune du Lieu où ils nous invitent de leur envoyer un délégué muni des pouvoirs nécessaires et du titre concernant la finance que la commune avait accordé aux hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands pour le métal des cloches que la dite commune donna aux hameaux du Séchey et Charbonnières – sauf erreur en 1780 -, voulant obliger Combenoire et Fontaine aux Allemands à l'en établir une dans chaque hameau. Et après réflexion sur la demande, le C.A. s'est occupé à chercher dans les archives pour trouver des papiers qui puissent nous être utiles et a aussi décidé en même temps de se former en assemblée avec l'administration du hameau de Combenoire s'il voulait y consentir pour le vendredi 17 courant afin de s'entendre et voir ce que l'on doit faire à ce sujet ».

Du 17 avril 1857. L'affaire suit son cours :

« Le C.A. du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblé sur la présidence de Louis Lugrin conjointement avec le délégué du hameau de Combenoire afin de prendre connaissance des papiers ou titres concernant la finance que la commune du Lieu doit aux hameaux et en même temps de s'entendre ensemble et de voir de quelle manière l'on doit répondre à la demande de la commune.

Et après décision le conseil administratif de ce hameau a nommé un délégué, lequel est le sieur Lucien Reymond qui a été nommé pour représenter le hameau dans l'assemblée de la municipalité de la commune du Lieu le 20^e courant.

Lesquels pouvoirs lui ont été donnés de leur donner connaissance du titre de la finance due par la commune et de leur représenter que le hameau serait très disposé à faire l'acquisition d'une cloche mais que la finance due par la dite commune ne peut suffire et que le hameau se trouve dans l'impossibilité par les manques de moyen et que s'il faut absolument en faire une, nous ne pouvons avoir recours que vers quelques particuliers volontaires de ce hameau et à demander un secours assez grand à la commune pour suffire à cette acquisition ».

Du 21 mai 1857 :

« Ce même jour Lucien Reymond qui avait été délégué dans l'assemblée du 17 avril pour se présenter dans l'assemblée de la municipalité de la commune du Lieu, a fait rapport qu'il s'était présenté dans cette dite assemblée et qu'il leur avait annoncé les pouvoirs qui lui étaient donnés et que point de décision n'avait été faite ».

Du 2 juin 1857 : Où l'on apprend que Louis Gay est beau-frère des frères Reymond et qu'il ne veut pas tenir sa convention pour le loyer de la maison d'école.

Du 6 juillet 1857. Corvées de décombre envisagées, en deux endroits, du côté de Chez Claude et aux Combes. Pour tous les ayants-droit au pâturage, trois heures de corvée par personne.

César Truan est fermier à la Fontaine aux Allemands. De quel domaine ou alpage proche ? Il amodierait les charrières. Difficulté avec lui à partir du 19 juillet.

Finalement il se trouve que Louis Gay amodie la maison d'école. Il demande quelques petites réparations au logement, pour les fenêtres, pour les contrevents de la cheminée.

ACL, BA4, du 11^e octobre 1857, toujours l'affaire Aaron Lugrin :

« Il est donné connaissance au conseil d'un préavis de la municipalité du 21 7bre 1857 pour un emprunt à faire par la commune pour rembourser Madame Lacombe, à laquelle il est dû six mille francs ancienne monnaie, et Madame David Ogiez créancière d'une lettre de rente primitivement due par Louis de feu Jaques Aaron Lugin et dont la commune est devenue débitrice par l'acquis qu'elle a fait des immeubles affectés, situés à la Fontaine aux Allemands.

Le Conseil communal, après discussion, décide d'autoriser la Municipalité de faire les emprunts nécessaires pour le remboursement de ces deux titres ».

Du 26 mars 1858 :

« Ensuite comme la visite d'école du printemps a lieu à la Fontaine aux Allemands cette année 1858, il a été accordé une finance de 6 ou 7 francs pour faire honnêteté à MM. les membres de la Commission d'école, soit une bouchée pain et fromage et quelques bouteilles de vin dont le boursier est chargé de se procurer et de faire le nécessaire à ce sujet ».

26 mars 1858. Julie Golay du Chenit loge à l'école.

25 avril 1858. Réparation à faire au toit de l'école. La mettre au concours sur la Feuille d'avis de la Vallée. Les conditions du 2 mai 1858 :

« 1o L'entrepreneur fournira l'encelle de bonne qualité et devra être reconnu par une délégation du dit hameau avant d'être attaché.

2o L'entrepreneur fournira les pointes soit clavins pour la couverture, le dit clavin doit peser de 3 à 3 ½ livre s le millier.

3o La couverture se fera au moins sur cinq encelles d'épaisseur, les encelles seront bien foullées soit recouvertes les unes par les autres et il n'y aura dans aucun cas plus de deux pouces de panneau à panneau, le raccordement avec le faite sera très soigneusement fait.

4o On mettra au moins 1800 à 2000 encelles par perche carrée de dix pieds de côté et chaque encelle sera clouée à peu près séparément.

5o Cette entreprise sera achevée au plus tard au 15 juin prochain 1858, à défaut de quoi il y aura lieu à une retenue de 5 francs par semaine de rupture.

6o L'entrepreneur sera aussi chargé d'attacher environ 4000 encelles qui ont resté de l'année dernière avec les clous nécessaires pour l'attacher pour le prix de 1 franc le millier ».

AF, une démission :

« Fontaine aux Allemands, le 24 juin 1858

Au Conseil Général du hameau de la Fontaine aux Allemands,

Monsieur le Président et Messieurs,

Je viens remettre en vos mains ma démission de municipal de la Fontaine aux Allemands pour le 1^{er} juillet prochain. C'est avec mûres réflexions que je me suis décidé à quitter cet emploi, plusieurs circonstances m'obligent à prendre cette détermination. Je viens donc vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée jusque à ce jour en vous priant d'agréer la démission que je vous présente tout en faisant des vœux pour celui qui me remplacera.

Lucien Reymond-Cart ».

Il n'est pas certain que sa démission ait été acceptée.

ACL, BA4, du 22 août 1858, toujours la maison anciennement de Jaques Aaron Lugin :

« Il est fait lecture d'un préavis de la Municipalité par lequel elle demande d'être autorisée à passer acte pour une promesse de vente qu'elle a faite à constant Nicole de Philippe de la fontaine aux allemands de la maison provenant de Jaques Aaron Lugin de sur le Crêt, laquelle maison est sise à la Fontaine aux Allemands, plus d'un jardin contigu à la maison du côté du midi, plus de cent toises de terre à l'orient de la maison et y contigu, et cela pour le prix de six cent cinquante francs, le tout sous le cautionnement du père et du fils Guignard de la Frasse.

Monsieur le Président met le tout en discussion. La discussion étant épuisée, le Conseil autorise la Municipalité à passer le dit acte, en invitant la Municipalité à faire en sorte que la clôture des terres vendues soit complètement à la charge de l'acquéreur ».

Du 3 7bre 1858. Edouard Rochat charpentier a fini son travail de « regoutoyage ». Visité par Frédérick Cart et Louis Guignard. Offre par le même charpentier d'une grande échelle pour la maison d'école pour le prix de 5.- Emprunt de 80.- pour payer les réparations.

Du 9 avril 1859. Nomination d'un garde-champêtre :

« Ne sera responsable d'aucun dommage, il sera tenu de faire quelques tournées et lorsque il serait demandé pour quoi que ce soit concernant sa gestion, il devra s'il le peut se transporter de suite. Le dit Meylan est aussi chargé d'aller prendre le serment et se faire agréer par la municipalité de la commune du Lieu ».

Et réparation du chemin tendant depuis la maison d'école chez Claude, une journée pour chaque particulier.

ACL, BA4, du 27 mars 1862, quand les champs de la Fontaine aux Allemands deviennent alpage :

« Le Conseil trouve que la Municipalité a dépassé ses attributions en amodiant pour alpage les champs de la Fontaine aux allemands, attendu qu'il y a, suivant un calcul de la Commission, une perte pour la commune de 228 fr. 11 c. Il semble au Conseil qu'il aurait dû être consulté pour cette transformation ».

ACL, BA4, du 11^e août 1862, échange de terrain à la Fontaine aux Allemands :

« Il est fait lecture d'un préavis de la Municipalité du 14 juillet par lequel elle demande au Conseil la ratification à deux conventions qu'elle a passées, la première avec le hameau de Fontaine aux Allemands, convention portant que ce hameau abandonnerait à la Commune du Lieu la jouissance de l'herbe des Charrières situées au dit hameau, toutefois en réservant le droit de passage, ainsi que la jouissance de la fontaine qui se trouve au contre des dites Charrières, le tout comme ci-devant. En compensation de cet abandon de jouissance, la commune céderait aussi au dit hameau la jouissance d'une certaine quantité de pâturage à prendre à orient et bise de la propriété acquise des Lugin, et cela à prendre dès la borne sud de la propriété vendue à Constant Nicole en tirant droit en haut, le mur de séparation serait fait à frais communs et on prendrait les pierres du mur qui sépare actuellement le pâturage

de la Fontaine aux Allemands de celui de la jouissance qui lui serait cédée. Le mur de séparation entre la propriété de Constant Nicole serait tant à la charge de ce dernier que du dit hameau de Fontaine aux Allemands, à l'entière décharge de la commune.

L'autre convention porte que la Municipalité a passé avec Jules Reymond de Sur le Crêt un échange de terrain avantageux pour les deux parties. Cet échange porte que le dit Reymond céderait à la commune une partie dans le bas de sa propriété et la commune lui céderait la partie orientale entre le terrain restant à Reymond et le mur qui serait construit pour l'échange de jouissance avec le hameau de la Fontaine aux Allemands.

La partie qui aurait le plus de perches payerait pour ... à l'autre cinquante centimes par perche.

Monsieur le Président met ces deux ratifications en discussion, l'une après l'autre, et le Conseil délibérant, adopte la proposition d'un de ses membres, savoir de les renvoyer à l'examen d'une commission nommée par le bureau composée de cinq membres.

Le Bureau procédant à cette nomination, la commission se compose de MM. Rochat Louis de Pierre ; Rochat Jules régent ; Lugrin Frédéric ; Aubert Eugène et Pignet Henri aux Marais. Suppléant : Rochat Frédéric ».

ACL, BA4, du 20^e octobre 1862, toujours les Charrières de la Fontaine aux Allemands :

« Monsieur le Président invite le rapporteur de la Commission nommée le 11^e août 1862 concernant un échange des Charrières longeant la Fontaine aux allemands, contre une portion de pâturage provenant de feu Jaques Aaron Lugrin, voir pour les détails au procès-verbal du 11 août, puis un échange de terrain entre la commune d'une part et Jules Reymond de Sur le Crêt.

La Commission, d'après ses considérants, propose d'abord de ne pas faire l'échange des Charrières avec le hameau de la Fontaine aux Allemands, puis ensuite que si le conseil ne ratifie pas cet échange de jouissance, le second n'a pas raison d'être, ainsi le propose.

Le Conseil Communal, après discussion, ne ratifie pas les deux conventions et le statut-quo est prononcé ».

C25 :

Sentier, le 14^e novembre 1862

Préfecture de La Vallée

A l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands

Messieurs,

Le renouvellement intégral des autorités communales étant une conséquence de l'adoption d'une nouvelle constitution et d'une nouvelle organisation de ces autorités, les administrations des biens particuliers des hameaux, reconnues par l'article 66 de cette nouvelle loi, sont aussi soumises à un semblable renouvellement.

Comme les assemblées électorales de hameaux ne pouvaient pas avoir lieu le même jour que celles de communes, elles se tiendront postérieurement, mais le plus tôt que faire se pourra et pas plus tard que le 7^e décembre prochain.

Votre administration pouvant mieux juger du jour qu'il conviendrait de choisir pour l'assemblée de votre hameau, je vous laisse le soin de fixer ce jour, l'assemblée sera convoquée pour 9 heures du matin et s'ouvrira sous la Présidence provisoire du Président actuel du Bureau, lequel vous préviendrez de suite qu'il est revêtu de cette charge.

Je vous remets ci-joint un exemplaire de la nouvelle loi sur l'organisation des autorités communales et un exemplaire de l'arrêté du 15 8bre dernier sur la convocation des assemblées électorales de communes. Tout ce qui dans cette loi et dans cet arrêté concerne les communes qui ont des conseils généraux vous est applicable ; vous n'aurez qu'à suivre pour vos opérations les articles 2 – 3 – 4 - 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 12 – 13 et 19 de l'arrêté. Vous observerez entre autre les articles 45 – 46 – 47 – 48 - 49 et 67 de la loi. L'article 73 concerne les indemnités ; l'assemblée, après la formation du Bureau, s'occupera de ces indemnités pour les confirmer ou les changer selon qu'elle en jugera.

Il n'y a pas d'assermentation des électeurs.

Le nombre actuel des membres des Municipalités reste le même, à moins de décision du Conseil Général et la sanction du Conseil d'Etat. Loi, cant. 44.

Enfin j'espère que votre assemblée électorale comprenant parfaitement sa mission s'en acquittera avec discernement, avec un sincère amour pour le bien et un véritable patriotisme, et que ce qu'elle aura fait sera bien fait et tournera au bien de tous.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Préfet : Reymond ».

Du 24 novembre 1862 :

« 1o Lecture d'une lettre de M. le Préfet au sujet du renouvellement intégral des autorités de ce hameau afin de se conformer à l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 8bre 1862, laissant le soin à l'administration de fixer le jour qui conviendrait pour procéder à ces élections. Après discussion, l'assemblée fixe le jour 30^e 9bre 1862 à 9 heures du matin et charge le secrétaire de porter sur le rôle les nouveaux électeurs qui ont acquis les conditions exigées par la loi qui sont au nombre de trois : Henry Dépraz, Auguste Cart et David Nicole. Le secrétaire est aussi chargé de faire des cartes portant l'ordre du jour et de les remettre à l'huissier pour les porter à domicile.

2o Achat d'une dizaine de livres pour la lecture, décision reportée à plus tard.

3o Soumission pour quelques réparations à la maison d'école déposée par Henri Rochat des Charbonnières. Contrevent sur la cheminée, plancher du névau, couverture du petit bâtiment des communs ».

Du 27 décembre 1862 :

« En exécution des dispositions de la loi du 26 mai 1862 sur l'organisation des autorités communales et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 8bre suivant, l'assemblée électorale du hameau de la Fontaine aux Allemand a été réunie ensuite de convocation le 30 9bre dernier à l'effet de procéder au renouvellement intégral de l'administration de ce hameau.

Le verbal des opérations de cette assemblée transmis au Préfet de ce district a été après examen, trouvé par lui régulier et conforme à la loi.

Les membres élus pour composer le Conseil d'administration ayant été convoqués ce jour pour leur installation, le préfet du district s'est rendu dans ce but à sa présente séance, deux membres seulement sont présents, ce sont MM. Frédérich Cart, président, et Henry Lugin. Le troisième membres est absent, Louis Guignard.

Le Préfet s'assure d'abord que ces trois citoyens élus remplissent toutes les conditions de bourgeoisie de domicile, d'âge et d'absence de parenté entre eux au degré prohibé suivant le prescrit de la loi.

Après quoi lecture des formules de serment étant faite, les deux présents répètent à main levée : je le jure.

Le membre absent sera assermenté le plus tôt possible.

L'administration est de même légalement installée.

Les opérations étant terminées, la séance est levée. Le Préfet. »

« Du 30 Xbre 1862.

Procès-verbal de l'assemblée électorale du hameau de la Fontaine aux Allemands pour le renouvellement intégral des autorités de ce hameau.

L'assemblée étant composée de 13 électeurs sur la Présidence de Mr. Henry Guignard qui préside l'assemblée, Georges Reymond et Jules Reymond secrétaire, les trois ci-dessus forment le bureau provisoire pour la nomination d'un nouveau bureau au scrutin de liste et à la majorité relative. 1^{er} tour de scrutin pour les cinq membres du bureau, votants 13, majorité 7. Henri Guignard a obtenu 9 suffrages et il est nommé président du bureau. Jules Reymond et Louis Guignard sont nommés secrétaires par chacun 8 suffrages et Auguste Cart et Henri Lugrin sont nommés scrutateurs par chacun 7 suffrages. Ont obtenu le plus de suffrages, Louis Meylan 5 et Georges Reymond 4, et sont nommés suppléants.

Le Bureau étant ainsi nommé, les nouveaux membres prennent place et toujours sur la Présidence d'Henri Guignard, l'assemblée s'occupe de l'indemnité des pensions qui après discussion sont fixées comme suit par année : les municipaux 4 francs, le boursier 5 francs, l'huissier et garde-champêtre 2 francs, les places de secrétaire à 16 francs les deux ensemble, et si les dites places sont séparées, celle du Conseil Général à 4 francs et celle du Conseil administratif à 14 francs. L'indemnité des pensions étant ainsi fixée, on passe à la nomination du Conseil administratif au scrutin individuel et à la majorité absolue. 1^{er} tout de scrutin, point de résultat. 2^{ème} tour, votants 13, majorité 7, Frédérick Cart a obtenu 9 suffrages. Pour un second membre au 2^{ème} tour, Louis Guignard a obtenu 7 suffrages, pour un troisième membre au 2^{ème} tour, Henri Lugrin a obtenu 8 suffrages. Les 3 ci-dessus nommés sont proclamés membres du Conseil administratif. 1^{er} tour pour la nomination du président ou syndic, votants 13, majorité 7, Frédérick Cart est nommé par 7 suffrages. Le Conseil administratif ainsi nommé, on passe à la nomination de l'huissier qui, au 1^{er} tour, David Nicole, est nommé par 10 suffrages.

L'assemblée passe ensuite à la nomination de deux candidats, 1^{er} tour de scrutin, votants 13, majorité 7, point de résultat. 2^{ème} tour, Louis Meylan a obtenu 9 suffrages et Georges Reymond 8 suffrages et sont nommés candidats.

L'élection étant terminée, M. le Président lève la séance ».

Du 24 janvier 1863. Jules Humberstet du Lieu demande de lui amodier le logement de l'école que Lucien Reymond occupait. Ce qui a lieu pour le terme d'une année pour le prix de 40.-, avec le jardin et le pré attenant.

Du 1^{er} 7bre 1863. Construction d'une citerne vers la maison d'école:

« ... la citerne se fera comme suit, savoir de 6 pieds de vide de toute manière et le creux se fera par corvée de même que le bois pour la serrer et la couvrir, les journées de corvées sont fixées à 2 heures par tête de tous les bourgeois de la commune du Lieu demeurant dans le hameau et les absents paieront 30 centimes

par heure qui serviront à payer leurs remplaçants. Le secrétaire est chargé de faire la demande à la commune du Lieu pour avoir le bois nécessaire pour la serrer, de même que de faire la publication et de l'envoyer pour la faire insérer sur la Feuille d'avis de la Vallée pour que les maîtres citerniers puissent envoyer leurs soumissions d'ici à la fin 7bre 1863 ».

Du 7bre 1863. Les soumissionnaires sont Louis Reymond du Chenit, Edouard Rochat des Charbonnières et Louis Périllard, aussi des Charbonnières. Ce dernier est choisi, avec une soumission de 80.- Citerne reçue avec contentement le 10 7bre 1863, soit seulement trois jours après, ce qui relève presque de l'impossible. On se contente du dit Périllard qu'on lui confie encore la réalisation d'un bassin et d'un chéneau.

ACL, BA4, du 23 août 1864, pompe à incendie :

« 6o Si les hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands venaient à établir une pompe, ils recevront de la commune l'indemnité spécifiée de sept cent francs ».

ACL, BA4, du 28^e Xbre 1864, pompe à incendie toujours :

« Le secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 23 août, lequel est approuvé sauf une légère rectification du mot ensemble au sujet des hameaux de Combenoire et fontaine aux Allemands pour la construction d'une pompe à incendie ».

ACL, BA4, du 28^e Xbre 1864, achat à la Fontaine aux Allemands :

« 1o. Il est fait lecture de deux préavis de la Municipalité, le premier pour la ratification d'un achat fait de 2315 toises de pâturage et bois, pour le prix de six cent septante cinq francs, provenant de la succession de défunt David Joseph Cart à la Fontaine aux Allemands, propriété qui a été achetée pour le compte de la commune.

2o D'un autre pour l'achat de 5 ou 6 toises de terrain, au prix de trois francs la perche, pour le rélargissement du chemin derrière Combenoire, tendant à la montagne de la commune.

Le conseil décide de renvoyer ces deux préavis à l'examen d'une même commission composée de cinq membres et nommée par le bureau ».

ACL, BA4, du 24 août 1865, achat des pâturages de Félix Meylan :

« La Municipalité présente encore un préavis par lequel elle expose qu'elle a fait achat sous réserve de ratification pour le compte de la commune des pâturages et d'un champ appartenant à l'hoirie de défunt Félix Meylan chez Moiset Cart. Elle demande en conséquence que le Conseil communal ratifie cet achat.

Le conseil décide de renvoyer l'examen de cette question à une commission de cinq membres nommée par le Conseil... »

ACL, BA4, du 23^e décembre 1865, toujours le pâturage de Félix Meylan :

« La Commission nommée pour examiner la question d'achat par la commune des pâturages de l'hoirie de défunt Félix Meylan fait par l'organe de Monsieur Emile Buffat son rapport à ce sujet. Elle explique qu'en suite de renseignements que lui avait donnés Monsieur le Syndic, renseignements qui ont fait croire à Messieurs les membres de la Commission qu'il y avait des obstacles à la vente de cette propriété, elle avait décidé de faire faire son rapport verbalement. C'est ce qu'elle fait aujourd'hui, en ne formulant aucune proposition.

Mr. le Président ouvre la discussion sur ce rapport et sur le préavis de la Municipalité. La discussion étant fermée, le Conseil décide que désirant avoir un rapport écrit sur cette question, elle est renvoyée à la même Commission qui examinera à nouveau et présentera son rapport par écrit ».

ACL, BA4, du 15^e février 1866, toujours les pâturages à Félix Meylan :

« Monsieur le Président expose à l'assemblée que le but de la réunion du Conseil est de s'occuper de la ratification demandée par le préavis de la Municipalité pour l'achat qu'elle a fait pour la commune des pâturages et d'un champ des hoirs de défunt Félix Meylan.

Mr. Emile Buffat, au nom de la Commission chargée d'examiner cette question, fait son rapport, lequel ne conclut ni à la ratification ni à la non ratification.

Mr. le Président met en discussion le préavis de la Municipalité ; puis la discussion étant fermée, le Conseil vote la non ratification ».

Problème de pâturage selon la correspondance C28 :

« Lieu, le 1^{er} 7bre 1865

La municipalité de la commune du Lieu au Conseil administratif de Fontaine aux Allemands,

Messieurs,

Afin de ne pas séparer le parcours des propriétés venant de Lugrin d'avec celui de la montagne de l'Ordon, nous venons par ces lignes vous inviter à nommer une délégation fondée des pouvoirs nécessaires pour traiter amiablement la question relative aux droits que vous avez de pâturer le chemin dès la maison de Constant Nicole à vent, ce qui nous le croyons serait à l'avantage des deux parties. En voici les raisons.

D'abord vous auriez dans le cas contraire, toute la clôture à occident du chemin à votre charge, et en outre la moitié de celle à orient du chemin, art. 28 du Code rural, & si vous comptez l'intérêt du capital qui vous en coûtera pour établir et réparer ces murs outre sa maintenance, vous trouverez qu'il absorbera & bien au delà, ce que vous en tirez, en sorte qu'un arrangement sera dans l'intérêt des deux parties.

Nous aimons donc à croire qu'après avoir réfléchi sur le bien fondé de nos raisons, vous donnerez les mains à un arrangement & que vous enverrez une délégation dans notre séance du lundi 9^e 7bre courant, dès les deux heures du jour ».

Du 28 Xbre 1865. Travaux à faire sur le toit de l'école, soit couverture. On traite cette fois-ci avec Henri Rochat, charpentier aux charbonnières.

Contenu de la FV du 22 avril 1866 (cote AB):

« L'assemblée électorale du hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblée, ayant été convoquée par l'ordre de Monsieur le Préfet dans le lieu habituel de ces séances, pour procéder au renouvellement des autorités de ce hameau. Le rolle des membres porté sur le tableau et révisé, comprend treize membres, dont quatre qui ne sont pas bourgeois de la commune, plus deux nouveaux membres qui sont admis qui sont Louis Rochat et Eugène Nicole.

Le Conseil Général comprend ainsi 15 membres, dont onze sont présents. En l'absence de M. Henry Guignard président actuel, M. Auguste Cart, premier scrutateur, préside l'assemblée pour le renouvellement du Bureau. Louis Guignard et Jules Reymond sont nommés secrétaires provisoires du bureau. 1^{er} tour, au scrutin de liste et à la majorité relative des suffrages, M. Lucien Reymond obtient 7 suffrages

sur 11 votants, il est proclamé Président du Bureau. Sont nommés pour scrutateurs, Auguste Cart par 10 suffrages, Louis Rochat, par 10 suffrages, Jules Reymond, par 7 suffrages et Louis Guignard par 5 suffrages. Et sont proclamés membres du Bureau. Ont obtenu le plus de suffrage, Henry Lugrin 4, et David Nicole 4. Le Bureau ainsi constitué prend place et ouvre la discussion sur les indemnités par année à se partager entre ceux qui assistent aux assemblées du Conseil Général, passant ensuite aux pensions des municipaux qui sont maintenues à quatre francs, pour celles du secrétaire sont aussi maintenues pour le Conseil Général quatre francs et pour le Conseil administratif à quatorze francs par année. La pension du sergent pour les deux corps est portée à 3 francs. Passant ensuite aux pensions du boursier qui est portée à 12 francs par année, plus une avance de 50 francs par le hameau. Laissant ensuite l'administration libre de prendre le boursier lors de son sein comme elle trouvera à propos. La discussion sur les indemnités des pensions étant terminée, l'assemblée passe à la nomination du Président du Conseil Général. Premier tour point de résultat. 2^{ème} tour, Lucien Reymond obtient 8 suffrages sur 11 votants. Il est nommé président du Conseil Général. Passant ensuite à la nomination du secrétaire, au premier tour de scrutin, Jules Reymond obtient 8 suffrages sur 11 votants. Il est nommé secrétaire du Conseil Général.

L'assemblée électorale procède ensuite à l'élection des membres de la municipalité au scrutin individuel et à la majorité révolue des suffrages. Premier tour, point de résultat. Second tour point de résultat. 3^e tour de scrutin à la majorité relative, Lucien Reymond obtient sept suffrages sur 11 votants, il est nommé membre du Conseil administratif.

1^{er} tour de scrutin pour un second membre, point de résultat. 2^e tour, point de résultat. Au 3^e tour à la majorité relative, Henry Lugrin obtient 5 suffrages sur 10 votants. Il est nommé membre du Conseil administratif.

1^{er} tour de scrutin pour un 3^e membre à la majorité absolue, Auguste Cart obtient 7 suffrages sur 10 votants, il est nommé membre du Conseil administratif. Passant ensuite à la nomination du syndic, 1^{er} tour de scrutin point de résultat, au 2^e tour de scrutin, M. Lucien Reymond obtient 7 suffrages sur 11 votants. Il est nommé président du Conseil administratif.

1^{er} tour de scrutin pour les deux candidats à la majorité absolue, David Nicole obtient 7 suffrages et Louis Rochat 6 suffrages. Ils sont nommés candidats. Ensuite Philippe Nicole est nommé huissier pour les deux corps.

Les élections étant terminées, le secrétaire fait lecture du procès-verbal qui est admis et signé de tous les membres du bureau. Le secrétaire est de plus chargé de l'en lever un double pour l'envoyer à M. le préfet.

Ainsi fait et passé dans l'assemblée électorale du hameau de la Fontaine aux allemands le 22 avril 1866.

Jules Reymond secrétaire ».

Du 11 mai 1866. Installation des trois membres du conseil administratif par le préfet. On cite Lucien Reymond, président, Henri Lugrin et Auguste Cart.

Du 30 mars 1867. Logement de l'école loué à Constant Reymond.

Du 21 mai 1868. Où l'on apprend que désormais il existe une pinte à Fontaine aux Allemands, celle-ci placée dans la maison de Lucien Reymond. Pour une affaire

concernant l'amodiation des carrières, deux délégués sont nommés qui devront traiter avec la commune à la pinte chez Lucien Reymond.

Du 30 mai 1869 :

« Le Conseil administratif du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblé sur la présidence de M. Lucien Reymond. Tous les membres présents. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 8 janvier 1869 qui est admis.

L'assemblée s'occupe de l'échange de terrain projetée avec les deux délégués de la commune du Lieu, soit M. le Syndic et François Meylan municipal. Les deux parties se sont transportées sur les lieux pour voir les terrains, et après une vive discussion, l'échange a été terminé comme suit :

L'administration donne les carrières en jouissance, soit depuis la maison à Constant Nicole au vent pour en jouir comme le hameau en a joui jusqu'à présent avec la fontaine qui existe dans les dites carrières, la commune est chargée des réparations pendant la durée de l'échange, les murs des dites carrières de même que la fontaine doivent rester intacts, c'est-à-dire sans les déplacer.

La commune donne en échange de jouissance une partie des pâturages provenant de feu Jaques Aaron Lugin du côté de bise soit de l'angle du pré à Constant Nicole au bas de la carrière des maisons Sur le Crêt pour en jouir comme le hameau le trouvera à propos. La durée de l'échange sera fixée plus tard. Les murs de séparation se feront par moitié, l'administration se réserve l'approbation du Conseil général ».

Problèmes de construction et de terrain près de l'école, du 15 août 1869 :

« ... au sujet des réparations à faire au bâtiment de l'école qui se trouve urgentes. L'assemblée trouve à propos et décide d'acheter quelques perches de terrain de Lucien Reymond afin de pouvoir faire le mur mitoyen et un avant-toit convenable ; et après discussion, Lucien Reymond vend pour le hameau 5 perches de terrain dernier la maison d'école au prix de 5 francs la perche, payable comptant, et sans frais. Le dit Reymond donne au hameau tous les murs et pierre de la maison du châtauf (?) sur réserve que le chesal soit déblayé et débarrassé de tous les matériaux. L'administration se réserve l'approbation du Conseil Général ».

Archéologie toujours. Du 21 août 1869 :

« ... au sujet de traiter avec les sieurs Abram Reymond et Charles Golay de l'Abbaye pour démolir les murs et déblayer le chesal de la maison du châtauf soit à Lucien Reymond. Lesquels après une assez grande discussion, il est convenu que les dits Reymond et Golay s'engagent de démolir les murs, les pierres placées à la convenance de maçons et tous les vieux mortiers criblés et d'exploiter tous les matériaux sur les chemins les plus proches. Ils s'engagent de plus de creuser les fondements à 3 pieds de large pour le mur à faire dernier la maison d'école, le tout pour le prix de 60 francs payables à la réception de l'ouvrage. Il est aussi convenu avec Reymond et Golay pour arracher le sable nécessaire à la sablière près l'Ordon au prix de 60 centimes la caisse de 18 pieds ».

Du 23 août 1869. Mur fait par Antoine Muffat (ou Maffat) maître maçon, pour 14 francs 50 la perche. 10 perches environ à faire.

Du 20 7bre 1869. Nouveaux travaux à faire à la maison d'école :

« En premier lieu environ 4 perches de couverture en encelles tant sur le toit dernier que la chape du côté du vent. En 2^{ème}, 15 chevrons 11 de 11 pieds et 4 de 20 pieds. En 3^{ème}, environ 4 perches de lambris. En 4^{ème}, le rang dernier de 10 pieds de hauteur et 45 de longueur. En 5^{ème}, diverses petites réparations à faire à la maison d'école ».

En fait il s'agit de travaux relativement importants faits à la maison d'école. Serait-ce parce que la maison voisine et attenante aurait été détruite ? On ne dit jamais qu'une partie des choses dans les procès-verbaux où, pour des non connaisseurs, il faut pratiquement tout deviner. Après réception des comptes concernant cette construction, il s'agit de payer. On décide de lever un impôt spécial sur la population, de 4 francs par tête.

22 avril 1871. Pour ces travaux, l'état aurait offert un subside de 1000.-

Du 87bre 1871. Problèmes de finances :

« ... au sujet de mille francs que l'Etat nous a accordé en subside (écrit suicide !) pour nous aider à payer les réparations faites à notre maison d'école et de quelle manière on voulait les employer. Après discussion l'assemblée décide de rembourser les sieurs Philippe Cart soit la somme de trois cents francs et deux cents francs à Frédérich Cart et de faire un emprunt de mille francs à la caisse d'amortissement en payant l'intérêt au 7 pour cent et de rembourser les mille cinq cents francs que le hameau doit à Henry Piguet des Marais, se réservant l'approbation du Conseil Général. L'administration charge Auguste Cart de faire ce qui sera nécessaire à ce sujet, tant pour les remboursements que pour l'emprunt de 1000 francs et qu'il serait payé par le hameau de toutes ces vacances ».

Du 13 février 1872. Selon C35, l'Assemblée générale de la bibliothèque publique du Lieu a chargé son comité d'écrire aux administrations afin de les prier de s'intéresser à cette œuvre, les abonnements ne suffisant pas pour payer les frais et faire des acquisitions de livres. *« L'instruction de la masse ne doit pas se faire à l'école seulement, mais doit se continuer avec des plus grandes ressources, dans ce but sera une bibliothèque à la portée de tous ».*

L'histoire d'un bassin en pierre qui depuis a passé de Fontaine aux Allemands devant l'Hôtel de la Truite, et cela au nez et à la barbe de la commune du Lieu par le dénommé Daniel Lehmann, amateur de choses anciennes et de méthodes pas trop catholiques ! Du 20 mai 1872 :

« Ce même jour Louis Guignard a fait rapport qu'il avait été à Vaulion pour reconnaître le bassin en pierre, et qu'il l'avait trouvé recevable, tant pour la grandeur que pour être de bonne pierre et bien fait et qu'il avait convenu de l'amener au plus vite. Après avoir entendu le rapport, Louis Guignard et Auguste Cart sont chargés de faire le nécessaire, tant pour la reçue que pour les doubles depuis le Lieu vers le pied Chez Claude. Ensuite Mr. le président propose à l'assemblée comme n'ayant pas l'argent en caisse,, si quelqu'un voulait prêter au hameau 100 francs pour quelques jours en attendant de savoir ce que le bassin voulait coûter. Après avoir entendu la proposition, Jules Reymond s'est chargé de prêter 100 francs pour quelques jours et qu'il enverrait pour le jour que Henry Michaud, maître carrier, arriverait avec le bassin ».

Ce bassin, selon notre connaissance, sera l'un des rares de la commune qui proviendra de Vaultion et fabriqué par ses prodigieux maîtres-carriers. Les doubles depuis le Lieu, signifie probablement qu'alors, vu la pente, il faudra deux attelages pour monter le bassin. Quelle merveille ce serait que d'avoir une photo de ce transport.

Du 1^{er} 7bre 1872. Toujours le bassin en pierre:

« ... au sujet du paiement à faire pour le bassin en pierre pour le puits chez Claude qui, après discussion, et pour éviter des frais, Louis Guignard président se charge d'emprunter à la Banque cantonale à son nom et pour le compte du hameau la somme de 100 qui lui seront remboursés dans le courant de l'année 1875 et dont le hameau promet de le relever de tous ses frais ».

Du 4 janvier. Changement au niveau du personnel administratif. David Nicole demande sa démission de municipal et de boursier et de la bourse des pauvres. L'administration considère que le dit Nicole ne peut quitter pour l'instant, ses comptes n'étant pas en ordre. Georges Reymond est nommé municipal en place. Pour la place de boursier néanmoins à repourvoir dans un certain délai, Eugène Cart est nommé.

Du 16 janvier 1873. Ca rebouille du côté des écoles :

« ... au sujet d'une lettre de la Commission des Ecoles de la commune du Lieu pour que les enfants fréquentent les écoles des deux hameaux (?), nous accordant dix jours pour leur donner une réponse. Après discussion l'assemblée trouve que le hameau de Combenoire est comme nous, et qu'il serait nécessaire d'avoir une entrevue ensemble afin de s'entendre pour voir ce que l'on doit faire ».

Du 8 février 1873. Taupier et écoles :

« ... au sujet d'une lettre du hameau de Combenoire nous demandant si nous voulons nous joindre à eux pour engager un taupier qui leur offre ses services.

L'assemblée décide que le hameau pourrait l'occuper, mais qu'il fallait savoir les conditions, et qu'une entrevue des deux hameaux serait nécessaire afin de s'entendre et de se joindre pour le taupier s'il a lieu.

De même que pour le trajet des enfants aux deux écoles, le secrétaire est chargé d'écrire au hameau de Combenoire de bien vouloir nous avertir du jour que cela leur conviendra afin que nous puissions nous y rencontrés ».

Du ... mars 1873. Concernant les écoles, l'époque est aux changements. Les petits hameaux peuvent trembler !

« ... au sujet d'une lettre des délégués des hameaux Séchey et Combenoire, nous demandant si nous voulions nous joindre à eux pour aller consulter un avocat, d'après la décision prise par le Conseil communal au sujet des écoles de la commune et des pâturages communs. Après discussion l'assemblée a décidé que vu la position du hameau, on ne pouvait se joindre à deux pour un procès et qu'on voulait rester tranquille pour le moment.

L'administration s'est ensuite transportée en Combenoire pour les entendre et en même temps leurs donner connaissance de notre décision.

Ce même jour comme les deux administrations Combenoire et Fontaine aux Allemands étant réunies, elles ont procédé au partage des 900 francs alloués par la commune pour le traitement des régents, qui, après discussion, il est décidé que

Combenoire aurait la finance de 500 francs pour un régent et Fontaine aux Allemands 400 francs pour une maîtresse d'école, vu le petit nombre d'enfants ».

Du 26 avril 1873. Pâturages communs. En tout en fait on sent l'emprise de plus en plus importante de la commune sur les jouissances des hameaux, mais surtout sur leur autonomie. Une commune qui a certes de gros problèmes à résoudre, notamment en ce qui concerne l'enseignement. Mais la rage semble parfois la mener plus que la modération. Est-ce la faute des hommes à sa tête, parfois très autoritaires ?

« ... au sujet d'une lettre de la commune du Lieu nous donnant connaissance des taxes des pâturages communs déjà pour cette année, portée à et tous les entretiens à notre charge, ce qui fait 5 fois de plus que la taxe actuelle. L'assemblée surprise d'une taxe aussi élevée a décidé d'écrire à la municipalité, que le hameau ne pouvait pas admettre une taxe aussi élevée, surtout à un moment aussi rapproché de leur payer, où beaucoup de particuliers ont procuré leur bétail, de bien vouloir prendre les choses en considération et nous faire une baisse sur la taxe afin que nous puissions le pâturer sans désagréments.

La municipalité du Lieu a aussi procédé à la fixation des collèges de la commune pour la location en attendant qu'il en soit fait de nouveaux. Celui de notre hameau à 80 francs par année et l'entretien de l'école à notre charge. Et après discussions, l'assemblée a décidé et trouvé que le prix n'était pas assez élevé, que le dit bâtiment ne rapporterait pas son intérêt et qu'il fallait une accommodation de location... ».

Du mai 1873. Taxe des communs portée à 300.- Taxe pour l'école, pas plus haut que 80.- On garde le pâturage, on accepte pour cette année la location de l'école à 80.-

Du 25 juin 1873. Le hameau n'a pas de maîtresse d'école. Le logement du bâtiment est amodié à Auguste Dépraz.

Du 14 février 1874. Une ambiance de fin de règne !

« ... au sujet du logement du bâtiment de l'école que Auguste Dépraz de la Frasse a demandé de lui amodier. Et après l'assemblée a convenu avec le dit Dépraz pour le terme d'une année à partir du 1^{er} janvier 1874 au 1^{er} janvier 1875 pour le prix de 60.-, y compris le pré et le jardin, moyennant que la municipalité de la commune du Lieu paie la dite location ; l'administration se réserve que s'il arrivait quelque changement à l'égard du régent ou de l'école pendant l'année, que le dit Dépraz est tenu et s'engage de débarrasser le dit logement après un avertissement de 20 jours et sans aucun frais pour le hameau.

Ensuite comme la commune a décidé d'amodier les pâturages communaux, l'administration trouve qu'il est trop élevé au prix de 300 francs, a décidé de ne le suivre que jusqu'à 250 francs et de nommer deux délégués pour représenter le hameau le jour de la mise. MM. Louis Guignard et Auguste Cart se réservant l'approbation du Conseil général ».

Du 8 août 1874 . Un changement est intervenu dans la manière de gérer les pâturages communs par la commune. A voir en détail en d'autres lieux :

« ... au sujet du pâturage commun que la municipalité a remis en mise publique et d'une lettre du hameau du Lieu par où il nous invite à nous joindre à eux pour miser

le pâturage dont notre hameau a joui jusqu'à présent, et après réflexion, l'assemblée charge Louis Guignard et Auguste Cart pour faire ce qui sera nécessaire à ce sujet ».

Du 25 juin 1874 :

« Comme le secrétaire se trouve malade depuis longtemps ne pouvant continuer la place, l'administration propose à Aimé Reymond s'il veut prendre la place en remplacement de son père. Ce que le dit Reymond n'a pas accepté vu sa position. Les discussions terminées, la séance est levée. Jules Reymond »

Ici se termine ce cinquième et dernier livre de procès-verbaux de la Fontaine aux allemands. Les suivants se sont tous perdus dans la tourmente et dans la lente et inexorable fin du hameau dont on n'apprendra l'histoire plus que par d'autres sources et par bribe.

Jules Reymond avait repris la place dès le 5 juillet 1851 en remplacement de Henri Cart. Il tenait ainsi les écritures du hameau depuis 23 ans.

ACL, BA5, du 31 mars 1875, le hameau de Fontaine aux Allemands mal famé ?

« 23^e observation : Nous prions la Municipalité de porter son attention sur des familles habitant la Fontaine aux Allemands, ou ailleurs, qui sont des sujets de scandales et d'immoralité ».

ACL, BA5, du 15 juin 1876, chemin pour la Fontaine aux Allemands :

« Mr. Elie Aubert propose que la Municipalité soit invitée à faire étudier un tracé pour un chemin à établir dès la Fontaine aux Allemands au Lieu. Cette proposition est renvoyée à une Commission que le bureau compose de Mm. Eugène Rochat, Elie Aubert et François Lugin ».

Apparemment pas de suite à cette affaire, si ce n'est la pétition ci-dessous qui intervient quelque dix ans plus tard (ACL, BA5, du 18 février 1886) :

« Pétition. Monsieur le Président lit une pétition déposée sur le bureau ; les habitants de Fontaine aux Allemands et Combenoire demandant un embranchement partant de la Frasse se dirigeant vers chez Claude, Fontaine aux Allemands et de là sur Combenoire ».

Apparemment pas de suite à cette affaire, la commune occupée à d'autres projets de chemins ou routes de plus grande importance.

ACL, BA5, du 11 octobre 1886, suppression de l'école de Combenoire :

« Une proposition demandant de maintenir l'école de Combenoire n'est pas admise et la suppression est votée ; cette mesure entre en vigueur au 1^{er} novembre 1886 ».

C'est ainsi la fin de l'enseignement dans le cadre des deux petits hameaux de Fontaine aux Allemands et de Combenoire. Il aura duré quelque deux siècles, avec les hauts et bas que l'on sait. Les élèves iront désormais à l'école du Lieu, pratique sportive qui ne peut que leur faire du bien, selon un commentaire officiel découvert plus haut !

ACL, BA6, du 24 août 1893, achat de la maison de feu Constant Nicole :

« Après quelques explications de la Municipalité et la lecture du rapport de la Commission, le Conseil admet en votation les conclusions de la commission

conforme au préavis de la municipalité, c'est-à-dire l'achat de la maison de feu Constant Nicole à Fontaine aux Allemands par la commune du Lieu pour la démolir. Ce bâtiment tombant en ruines, solution la meilleure pour sauvegarder les intérêts de la commune dans cette affaire, cette maison étant irréparable ».

FAVJ, du 3 août 1893, qu'en est-il des vieilles maisons sur la commune du Lieu ?

« **Le Lieu.** Notre habile municipalité continue d'en faire des siennes. Depuis peu de temps, voilà le troisième bâtiment qu'elle fait démolir dans cette partie de la commune : un collège construit en 1834, vendu pour une centaine de francs, un chalet pour 25 francs et enfin notre antique Stand, dont l'adjudicataire n'est pas encore choisi, où ne loge cependant aucun électeur et dont la restauration a été votée deux fois par le conseil communal actuel.

Bien sûr qu'il manque quelques francs pour la construction de cette fameuse route qui sera si utile à la contrée. A quand l'Hôpital ? X. »

FAVJ du 10 août 1893, **Réponse de la Municipalité du Lieu à M. X. :**

« Dans son numéro du 3 courant, la Feuille d'avis de la Vallée vous a prêté complaisamment ses colonnes pour vous permettre d'injurier l'administration de la commune du Lieu, et cela dans un article aussi méchant que rempli d'inexactitudes, pour ne pas dire plus. Nous avons dès longtemps l'épiderme très endurci et nous n'aurions certes pas pris la peine de répondre à votre factum si nous n'avions cru de notre devoir de donner deux mots d'explication au public à qui vous cherchez à donner le change et à lui faire accroire que la bonne mère commune du Lieu est entre les pattes d'un corps de vandales et de démolisseurs.

Dans les quelques lignes de votre prose et dans un style avec lequel nous avons déjà fait connaissance et qui sent son élément aquatique de tout loin, vous trouvez moyen de nous accuser : 1o de malversations ; 2o de vendre à vil prix les bâtiments neufs et les bâtiments antiques ; 3o de nous moquer des décisions du Conseil communal. Enfin, dans ce salmigondis, vous êtes assez habile pour y parler d'élections, routes, hôpitaux, etc.

Notre administration a été contrôlée et approuvée par le Conseil communal, par le Conseil d'Etat et par tous les honnêtes gens. Cela nous suffit.

Dans l'acquisition du domaine de Lucien Reymond à Fontaine-aux-Allemands, en 1888, vous ignorez, M. X., qu'il s'y trouvait une vieille baraque de maison, un peu réparée en 1834 pour servir de collège pour ce hameau pendant quelques années, vieille baraque que le propriétaire Reymond avait laissée tomber en ruines et que, une fois propriétaire, la commune du Lieu a dû faire vendre. C'était de la bonne administration. Et vous avez le don, vous M. X., d'appeler cela un collège neuf bâti en 1834 !

...

Au nom de la Municipalité du Lieu :
Jérémie ROCHAT, syndic.

P.-S. – J'oubliais encore, M. X., de vous prévenir que, pour compléter la liste des démolitions, la Municipalité se propose d'acheter la maison dite la Filotte, le pendant du collège de Fontaine-aux-Allemands, pour la faire raser de fond en comble.

Dans sa réponse ci-dessus, l'honorable Municipalité du Lieu paraissant être en erreur sur l'origine de l'article auquel elle répond, nous nous faisons un devoir de lui

déclarer que son auteur est bien un bon bourgeois et habitant de la commune du Lieu.
La Rédaction ».

FAVJ, du 17 août 1893, **Une réponse calme à un emportement de syndic :**

« Lieu, le 14 août 1893

Monsieur le rédacteur,

Dans un article furibond paru dans le dernier numéro de votre estimable journal et répondant à une correspondance insérée précédemment et signée X., M. le syndic Jérémie Rochat, s'acharnant après un citoyen qui n'en est pas l'auteur, ne devait certainement pas ignorer que cette communication, moins sottise ou ridicule qu'il ne veut bien le dire, puisqu'il en a compris le sens, était l'expression de nombreux citoyens, tous bons et dévoués bourgeois du Lieu, amis du beau, du bien, de la vérité et réunis pour protester contre les derniers agissements de la municipalité. Ils ne cherchaient nullement à donner le change au public, laissant au malin compère Jérémie Rochat cette spécialité, dont il s'est une fois de plus attribué le monopole.

Aussi les mêmes citoyens se font-ils un devoir de venir protester contre certaines assertions de M. le syndic et lui prouver brièvement, par des faits authentiques, que ce qu'il objecte au sujet de la baraque de Fontaine-aux-Allemands et du Stand du Lieu sont des arguments de valeur tout à fait improvisés.

Pour ce qui concerne le collège de Fontaine-aux-Allemands, que M. le Syndic veuille bien consulter les archives de ce hameau : il y verra que ce bâtiment fut reconstruit complètement en 1834 et relevé d'un étage. Pour cela, l'Etat accorda un devis de 20 plantes au Risoud et l'on fit un four à chaux exprès pour cette reconstruction.

En 1871, ensuite de grandes réparations au corps même du bâtiment, et grâce à l'influence de M. Samuel Rochat, ingénieur, alors député au Grand Conseil, l'Etat accorda de nouveau un subside de fr. 1000 ; le hameau fit un emprunt hypothécaire équivalent.

Il paraîtrait donc, d'après le langage de M. Jérémie Rochat, que toute maison entièrement restaurée en 1871 est une baraque qu'il faut absolument démolir.

Sans vouloir donner de conseil à l'autorité communale, il eût été plus rationnel d'en faire la vente sans condition de démolition et plus d'un pauvre diable aurait été content d'y loger sa famille à bon compte. – D'après ces explications, peut-on appeler cette démolition de la bonne administration ?

...

Monsieur le syndic termine son pamphlet en annonçant qu'il va acheter (pas de sa bourse) la maison dite la Filotte pour la faire raser de fond en comble. Assurément, ce terme est très éloquent pour un vieux pédagogue, vis-à-vis de la jeune orpheline qui habitait cette maison il y a peu de temps. Et puis cette industrie de démolition qui ne s'exerçait que sur un certain pied dans cette partie de la commune va sans doute prendre de l'extension. C'est probablement la conséquence des traités de commerce ! Nous sommes certains du reste, qu'elle rencontrera tout le succès qu'elle mérite ».

ACL, BA6, du 27 décembre 1919, subsides industriels :

« Rapport de la commission sur « Subsides industriels aux 3 hameaux de la commune ».

Mr. Alphonse RoCHAT rapporte et déclare tout d'abord que la Commission s'est divisée en deux, majorité dont il est rapporteur, et minorité.

La majorité propose au Conseil : de ne pas admettre le préavis municipal tel qu'il est présenté, mais de le modifier comme suit : d'accorder les subsides industriels suivants :

Au hameau du Lieu, 10 000 francs.

Au hameau du Séchey, 10 000 francs.

Au hameau des Charbonnières 15 000 francs.

Au total, comme porte le préavis municipal, 35 000 francs.

Cette somme sera prélevée sur le revenu des droits d'usage du Risoud.

M. Marcel RoCHAT, au nom de la minorité de la commission, recommande au Conseil l'adoption en entier du préavis municipal.

Mr. Jean MEYLAN, membre de la commission présente aussi personnellement quelques propositions comme suit. Répartition du subside commune de 35 000 francs :

Au Lieu 10 000 francs.

Au Séchey, 10 000 francs.

Aux Charbonnières, 10 000 francs.

Combenoire, 2500 francs.

Fontaine aux Allemands, 2500 francs.

Mr. Ed. Aubert municipal défend le préavis municipal et par un mémoire écrit dont il donne lecture, justifie sa manière de voir.

Une longue discussion s'engage.

Mr. Jean Meylan retire sa proposition et déclare se rallier aux propositions de la majorité de la commission, tout en faisant toutes réserves.

Mr. Emile Meylan fils pense que l'on pourrait peut-être soumettre cette question à une commission neutre, afin d'éviter des froissements entre localités de la commune.

La discussion fermée, il est passé au vote.

L'appel nominal étant demandé, il y est procédé.

Les conclusions de la majorité de la commission sont mises aux voix.

Par 22 oui contre 15 non ces conclusions sont admises.

Après la publication de ce résultat, tous les conseillers des Charbonnières quittent la salle ».

Cela signifie en clair que les petits hameaux désormais ne comptent plus, et que même il ne se trouve personne pour les défendre.

FAVJ, du 6 janvier 1921, un incendie :

« Quel ne fut pas le douloureux étonnement de la famille de M. John Dépraz, boisselier, domicilié au bas de la Tépaz (Allemagne), en rentrant dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier, de ne trouver à la place de leur antique maison, que des ruines fumantes !

comment l'incendie s'est-il déclaré ? Nul ne le saura jamais puisqu'aucune alarme n'a été donnée. L'immeuble détruit, comprenant logement, rural et atelier de boisselier, occupait une surface de 188 centiares. Il était assuré pour fr. 7000.- et le mobilier pour fr. 2700.-. Ces chiffres seuls démontrent la perte éprouvée par le malheureux propriétaire.

Aucune pièce du mobilier n'a été naturellement épargnée. Une vache et tout le petit bétail ont été détruits. On ne saurait commencer la nouvelle année de façon plus lamentable.

Le Conseil administratif du Hameau du Lieu organise une souscription publique pour venir en aide aux sinistrés. Des listes de souscriptions sont déposées chez MM. Ch.-Alf. Golay boulanger, au Sentier ; Beutler, Le Pont, et magasin Reymond, au Solliat. Pour la commune du Lieu, les souscriptions seront recueillies à domicile ».

FAVJ, du 7 juillet 1921, un incendie :

« Lundi matin, dès 2 heures environ, un incendie a détruit le bâtiment dit « la ferme à Lucien, situé à 40 minutes en amont du Lieu et propriété de cette commune.

Cet immeuble, d'une surface totale de 323 m² (dont 165 pour la partie rurale), était habité par la famille de M. Alexis Henchoz de Montricher. Il pouvait abriter de 20 à 30 têtes de bétail et comprenait logement, grange, écurie, cave et four.

Le mobilier, peu important d'ailleurs, a été en grande partie détruit ; par contre les veaux et les porcs ont pu être sauvés. Une vingtaine de poules ont été incinérées.

Assuré en 1917 pour une somme de 13 000.-, ce bâtiment avait été réassuré en 1920, conformément aux conditions favorables offertes à tout propriétaire prudent et intelligent par la Caisse cantonale vaudoise d'assurance mobilière et immobilière, ce qui fait que la commune du Lieu va pouvoir procéder à la reconstruction sans bourse délier. Qu'on se le dise et qu'on en prenne bonne note à l'occasion : la prudence est toujours bonne conseillère ».

ACL, BBD, du 8 août 1921, ferme de chez Lucien :

« La Municipalité du Lieu

Le Lieu, le 8 août 1921

Au Conseil communal du Lieu,

Monsieur le Président & Messieurs,

Vous savez tous que la ferme dite « Chez Lucien » a été complètement détruite dans la nuit du 3 au 4 juillet dernier, par un incendie attribué à la malveillance.

De prime abord la Municipalité s'est demandée s'il y avait lieu de reconstruire ce bâtiment et s'il ne serait pas possible de réunir cette propriété aux montagnes avoisinantes ?

Après une étude approfondie de la question, la Municipalité est revenue de cette idée, et elle a maintenant la conviction qu'il est avantageux pour la commune de reconstruire un chalet en lieu et place de la ferme disparue et cela pour plusieurs raisons.

D'abord vis-à-vis de l'assurance, en cas de non reconstruction la commune touche frs. : 12 800.- et en cas de reconstruction frs. : 39 600.-, avec la condition que cette somme doit être complètement employée pour la réédification du bâtiment. Dans ces conditions il n'y a pas à hésiter, car la commune, avec une quarantaine de mille francs, peut bâtir un chalet convenable sans bourse délier.

D'autre part il y aurait lieu de combiner la construction de ce chalet avec la création d'une nouvelle montagne qui comprendrait une partie de l'Ordon et de l'ancien pâturage de l'Allemagne, qui réunis avec chez Lucien, formerait un train d'environ 55 vaches.

La ferme Chez Moïse Cart serait réunie à l'Ordon et compenserait ainsi ce qui serait pris à cette montagne.

La Municipalité demande donc au Conseil communal :

1o De l'autoriser à construire immédiatement un chalet en lieu et place de la ferme incendiée.

2o De l'autoriser à étudier et faire le nécessaire pour le remaniement des murs de clôture afin d'ajouter au pâturage de chez Lucien une partie de l'Ordon et l'ancien pâturage de l'Allemagne.

30 D'autoriser l'ouverture d'un crédit de construction de frs. : 40 000.- au Crédit Mutuel de la vallée.

Ce qui pour préavis est soumis au Conseil communal.

Le syndic : Ed. Aubert

Le secrétaire : Samuel Rochat ».

A CL, BBD, du 11 août 1921, Fontaine aux Allemands s'exprime encore :

« Hameau de la Fontaine aux Allemands, le 11 août 1921

Au Conseil communal de la commune du Lieu,

Monsieur le Président et Messieurs,

Le Conseil administratif du hameau de Fontaine aux Allemands, apprenant le projet de réunir une partie du pâturage de l'Allemagne au chalet devant remplacer la ferme chez Lucien, prend la liberté de vous soumettre les considérants suivants :

Depuis plusieurs siècles les habitants de l'Allemagne, à l'exemple des habitants des autres hameaux du Lieu, ont joui d'un pâturage pour l'estivage de leur bétail.

En 1903, ne pouvant réunir un nombre suffisant de bétail pour continuer la location du pâturage de l'Allemagne, nous avons demandé au hameau du lieu de l'affermier à son nom, tout en sauvegardant nos droits.

Notre hameau compte encore 5 ou 6 ménages, nous demandons que dans un partage éventuel, il soit laissé une surface suffisante pour l'estivage du maximum de bétail qui serait admis par le locataire actuel.

Nous terminons en vous faisant remarquer que les citoyens du hameau de l'Allemagne ne jouissent d'aucune des facilités accordées aux autres habitants de la commune : eau à domicile, lumière électrique, bonne route, etc... Il serait injuste de leur enlever le seul avantage dont ils peuvent profiter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Président du Conseil général

Nicole Jules

Emile Cart

John Dépraz

Auguste Dépraz

Auguste Meylan

Alexis Rochat

Emile Rochat

Frédéric Cart.

ACL, BBD, du 17 décembre 1928, lumière électrique !:

« La Municipalité du Lieu

Séchéy, le 17 décembre 1928

Au Conseil communal du Lieu,

Monsieur le Président et Messieurs,

En vertu de décisions antérieures concernant l'établissement de la lumière dans les maisons foraines ne la possédant pas encore, La Municipalité à la suite du rachat du réseau électrique communal n'a pas cru devoir différer les travaux nécessaires pour remplir les promesses qui avaient été faites.

Aujourd'hui la question se pose de savoir comment la note doit se régler. Voulons-nous y faire participer les intéressés comme cela a été le cas pour l'Eline, Combenoire, ou voulons-nous simplement ajouter le coût du réseau Frasse,, Charroux, Fontaine aux Allemands à la somme déboursée pour le rachat du réseau communal.

Sur cette question, la Municipalité est divisée ; la minorité trouve que nous devons procéder de la même manière que pour les deux cas précédents, c'est-à-dire que le 75% des frais soit payé par la commune, plus les 2000 frs. du subside supplémentaire voté en son temps par le Conseil communal.

La majorité de la Municipalité par contre, prétend que la question ne se pose pas de la même manière pour la Frasse et la Fontaine aux Allemands que pour les deux cas précités, et que les frais du réseau en construction incombent à la commune, quitte à celle-ci de les passer au compte du Service électrique.

En effet, nous venons de racheter notre réseau électrique avec la commune du chenit, nous en assurons l'exploitation.

Ce rachat s'est fait dans de bonnes conditions.

La commune a même récupéré une somme de frs. 14 000.- qu'elle avait déboursé pour Combenoire et l'Epine.

Nous devons faire acte de solidarité. Le réseau électrique communal devient un tout ayant les mêmes charges et les mêmes avantages. Les habitants du Lieu, du Séchey et des Charbonnières n'ont pas eu un sou à débourser pour le réseau établi par la Cie de Joux. Pourquoi les forains, déjà si préterités sous bien des rapports, seraient-ils traités autrement que le reste de la population ; ce ne serait pas équitable.

Dans cet ordre d'idées, la majorité de la Municipalité estime que la commune, qui lors du rachat a bénéficié d'un décompte de frs. 14 000.- payé par elle et certains intéressés, doit rendre à ceux-i l'argent qu'ils ont versé.

Des 14 000.- versés, 1250.- l'ont été par les abonnés de l'Epine. Ici, il se pose une autre question : le hameau de Combenoire a versé aussi frs. 1250.-, comment se fait-il que cette somme n'ait pas été récupérée comme l'autre ? A qui la responsabilité de cet oubli ? Nous l'ignorons. C'est fait, et nous ne pouvons revenir en arrière.

Néanmoins il reste clair et net que la commune a bénéficié dans le prix du rachat de frs. 1250.- qu'elle n'a pas versé. Nous proposons que cette somme soit rendue par égale portion aux hameaux de l'Epine et Combenoire.

Nous venons de vous énumérer les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord ; par contre la Municipalité unanime se rallie à la proposition qui a été faite par un de ses membres, soit de prendre dans la Caisse des usagers du Risoud le tout ou partie des frais de construction du nouveau réseau.

Dans les deux cas précédents, cela a été fait ainsi.

Ce qui pour préavis est soumis au Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Ed. Aubert

Le secrétaire : Albert Buffat ».

*« Au Conseil communal du Lieu,
Monsieur le Président,
Messieurs,*

(20 XII 1928)

La Commission nommée pour l'étude du préavis municipal dont lecture vient de vous être donnée, s'est réunie jeudi 20 décembre au Séchey à l'effet d'étudier le dit.

La commission était composée de Mm. Guignard Victor, Rochat Simond, Nicole Marcel, Lamon Louis, Guignard Albert et de votre serviteur.

Délégué municipal, Mr. le Syndic.

Après discussion nous avons l'honneur de vous présenter ce qui suit.

Vous savez tous, Messieurs, que l'installation du réseau Charroux – Frasse – Allemagne – touche à sa fin. Une ligne a été tirée partant de la conduite primaire au lieu dit « La Combettaz », traverse les champs du Saugy pour arriver derrière le Charroux où est placé un petit transformateur sur poteaux. De là départ de deux lignes, l'une sur la Frasse, l'autre sur l'Allemagne. Le courant a déjà été lancé. Notre collègue, Mr. Emile Cart, a eu le privilège d'avoir la lumière en premier. D'ailleurs vous n'avez qu'à le regarder, vous apercevrez sans doute sur son visage le reflet des lampes Osram !

Ces jours les monteurs font diligence afin d'installer quelques lampes pour le Nouvel-An aux Frassiens. En passant, permettez-moi de vous conter la petite chinoiserie suivante :

Messieurs reprenons le courant !

Le préavis municipal nous dit : la question se pose de savoir comment la note doit se régler. Voulons-nous y faire participer les intéressés comme cela a été le cas pour l'Épine et Combenoire, ou voulons-nous simplement ajouter le coût du réseau Frasse-Allemagne à la somme déboursée pour le rachat du réseau communal.

Le devis de la nouvelle ligne de dérivation Frasse-Allemagne se monte à frs. 13 000.- sur déclarations de notre ingénieur Mr. Meystre. Ce chiffre ne sera pas dépassé, au contraire, il y aurait boni ; bref, les comptes ne sont pas bouclés.

La commune a versé lors de l'installation de l'Épine et Combenoire frs. 14 000.- soit frs. 5000.- pour l'Épine en 1916, et frs. 9000.- pour Combenoire en 1918.

Pour le réseau Frasse-Allemagne, la commune aurait à verser le 75% de 13 000 frs. = frs. 9750.- plus la somme de frs. 2000.- votée antérieurement. Total frs. 11750.- resterait frs. 1250.- pour les intéressés.

Messieurs, aujourd'hui les choses se présentent tout autrement du fait que le réseau appartient à la commune.

Si les intéressés doivent verser ces 1250 frs., ils jouiront d'un droit sur cette ligne, ce qui ne saurait exister maintenant. Le Conseil doit faire acte de solidarité. Faisons plaisir à nos forains, ils paient des impôts comme nous, naturellement par leur situation tous moins avantagés quoique sous ce rapport nous avons bien à dire.

La commission est unanime à se ranger avec la décision de la majorité de la Municipalité. Nous le devons et pouvons facilement car lorsque nous vous avons engagés à voter le rachat, nous étions convaincus d'une bonne affaire pour la commune. Aujourd'hui nous en avons la certitude, et cette certitude tourne presque à l'incroyable. D'ici un instant une voix vous le prouvera par quelques beaux mille à l'avoir de la commune.

Monsieur le Président et Messieurs, la Commission vous présente les conclusions suivantes :

Les frs. 13 000.- du prix d'installation réseau Charroux - Frasse – Allemagne rentrent dans le fonds d'établissement du réseau communal.

Des 2500 frs versés par les intéressés de l'Épine, Haut des Prés, Combenoire, la moitié de cette somme a été remboursée par les Forces de Joux. Voulons-nous garder cet argent qui ne nous appartient pas ? Non.

La Commission se range de nouveau avec le préavis municipal soit de la majorité de la Municipalité, et vous invite à faire de même. Des 1250.- touchés, la moitié

reviendra aux contribuables de l'Epine et autres forains ; l'autre moitié sera versée au hameau de Combenoire.

C'est tout à fait regrettable que la somme entière de 2500 frs. n'ait pas été portée en compte. Quant à faire une démarche, nous la croyons inutile, ces Messieurs des Forces ne sont pas faciles et tout particulièrement son directeur Mr. Nicole, notre combourgeois. D'un côté il serait tout de même bon de n'avoir que des ressortissants de son espèce.

Messieurs, votons pour la solidarité et la justice.

Au nom de la commission : Robert Meylan rapporteur.

Le Lieu, le 22 décembre 1928 ».

La disparition de la fraction de commune de Fontaine aux Allemands, en 1937-1939, prendra une place très faible dans le cadre du Conseil général du hameau du Lieu, autre fraction de commune qui absorbera non seulement cette première, mais aussi, on fit d'une pierre deux coups, celle de Combenoire :

« Mr. le Président aborde le 2^{ème} objet à l'ordre du jour soit : l'adjonction des hameaux de Combenoire et Fontaine-aux-Allemands à celui du Lieu.

Il donne connaissance de la correspondance et des diverses pièces y relatives adressées au Conseil d'administration.

De l'examen de ces pièces, il ressort que cette demande de jonction a été adressée pour diverses raisons regrettables : la dépopulation graduelle et par là le manque de citoyens pour l'exécution des diverses charges administratives ; le mauvais voisinage et le manque d'entente entre les habitants.

Mr. Albert Guignard rapporte au nom de la Commission chargée de l'étude de cette question et apporte les conclusions suivantes :

1o Approuve la poursuite des pourparlers au sujet de cette fusion.

2o Laisse la liberté de vote quant à la nomination du Conseil administratif contrairement faite à la réserve faite par le hameau de Combenoire demandant d'être représenté au dit Conseil par un membre.

Ces 2 conclusions sont admises par le Conseil, d'autant plus que les deux hameaux ne sont pas dans de mauvaises positions financières.

Combenoire : bilan, excédent de l'actif frs. 3384.88.

sa bourse des pauvres, fortune 2404,15.

Fontaine aux allemands, en caisse frs. 42,95, sa bourse des pauvres, fortune frs 2262,75⁵ ».

Plus rien ne transparaîtra jamais dans le cadre de ce corps. On en saura plus toutefois par les procès-verbaux du Conseil administratif qui avait fait les premières approches de cette fusion :

« Assemblée de délégations des hameaux du Lieu, de Combenoire et de l'Allemagne convoquée par Monsieur le Préfet pour le jeudi 28 octobre 1937.

Présidence de Mr. le Préfet Mr. Golay.

Sont présents : pour le Lieu Messieurs Paul A. Aubert, Marius Guignard, Numa Lugin et le secrétaire de l'administration ; pour Combenoire Messieurs Louis Rochat, Emile Guignard, Robert Marcel et Edouard Dépraz et Henri Oesch : pour l'Allemagne Auguste Dépraz, Jules Nicole et Frédéric Cart.

⁵ Registre BAA2, du Conseil général du Lieu, assemblée du 27 décembre 1937 (AHL).

Monsieur le Préfet expose la situation des hameaux de Combenoire et Allemagne, par suite de la diminution constante des habitants de ces hameaux, il n'est plus possible de constituer légalement les autorités prévues par la loi et demande si il y aurait possibilité de réunir ces trois administrations en une seule pour éviter une mise sous tutelle. Pour ce qui concerne l'Allemagne, il n'y a ni dette ni fortune, la Bourse des pauvres possède un livret d'épargne de frs. 2262.75 plus un solde en caisse de frs. 42.95. Après discussion et à l'unanimité la délégation de l'Allemagne accepte de fusionner avec le Lieu. Pour Combenoire, la situation se présente ainsi : bilan au 31 décembre 1936, frs. 3384.88 à l'actif et pas de dette. Bourse des pauvres : avoir net frs. 2404.15. Monsieur Robert Dépraz appuyé par Ed. Dépraz s'oppose formellement à la fusion avec le Lieu. Il pense que Combenoire est en nature de se gouverner seul et prétend ne pas vouloir se défaire ainsi des 3300 frs. amassés par les bonis des 25 dernières années. Monsieur Louis Rochat et Henri Oesch sont d'avis tout à fait contraire et verraient un gros avantage à admettre la fusion. La délégation du Lieu serait éventuellement favorable à cette fusion, non par intérêt mais pour rendre service aux deux hameaux agonisants.

Monsieur le Préfet invite les électeurs de Combenoire à se réunir en séance, discuter de la question et à lui transmettre un procès-verbal de cette assemblée.

Sur ce Mr. le Préfet lève la séance⁶ ».

« Séance du 3 novembre 1937. Présidence de Mr. Henri Meylan président. Tous les membres sont présents. Le procès-verbal de la séance du 25 X est admis.

Fusion des hameaux. Mr. le préfet nous transmet le procès-verbal de l'assemblée des électeurs de Combenoire relatif à la fusion des hameaux, en voici la copie :

« Dans sa séance du 28 octobre 1937 à l'Hôtel de ville du Lieu, les électeurs du hameau de Combenoire ont décidés :

Vu qu'il y a beaucoup de parenté entre eux et que l'accord n'est pas toujours des plus parfait entre eux, de se rallier à la proposition qui leur a été faite de fusionner l'administration du hameau avec celle du hameau du Lieu ; toutefois les citoyens de Combenoire aimeraient qu'il soit pris un membre de la nouvelle administration ayant sa résidence en Combenoire.

Le président : Louis Rochat. Le secrétaire : Emile Guignard.

Copie conforme, l'atteste : H. Rochat ».

Après discussion et sous réserve des ratifications légales (Conseil général et Conseil d'Etat), l'administration accepte la fusion avec Combenoire, sans toutefois prendre un engagement quelconque quant au désir des électeurs de ce hameau de choisir un administrateur en Combenoire. Le choix des électeurs des hameaux réunis restera tout à fait libre.

Un préavis favorable sera donc présenté au Conseil général pour ratification ».

« Séance du 14 mars 1938. Fusion Combenoire et Allemagne – Lieu. Monsieur le préfet ayant fait savoir à Monsieur Henri Meylan, président, que le projet de fusion des hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands avec Le Lieu doit faire l'objet d'un décret du Grand Conseil, les électeurs de Combenoire seront informés d'avoir à administrer leur pâturage pour 1938 comme d'habitude en attendant une solution définitive sur la fusion ».

⁶ Registre AA7 des procès-verbaux du hameau du Lieu, assemblée du jeudi 28 octobre 1937 (AHL). Même registre pour ce qui suit cet extrait.

Suivront encore deux assemblées dont les procès-verbaux, originaux figurant dans le registre AA7 des AHL, furent tapés à la machine à écrire pour être reproduits à plusieurs exemplaires. On prendra connaissance de ces deux procès-verbaux⁷ dans la partie documentaire de cette brochure.

L'affaire est entendue. Deux hameaux ou plutôt deux fractions de commune de la Vallée de Joux, sur les onze que celle-ci comportait, disparaissent.

Les archives du hameau de Fontaine aux Allemands ne seront pas récupérées. Ainsi, tout au moins pour les « modernes », disparaîtront-elles, laissant le hameau endeillé d'une tranche d'histoire de quelque 75 ans.

Les plus anciennes, ainsi qu'il a été vu plus haut, furent heureusement récupérées au début des années 1960, par miracle, sans cela nul n'eut plus su qu'elle avait la vie de ce cette petite collectivité humaine.

Les archives de Combenoire par contre semble avoir été récupérées à cette époque. Elles figurent naturellement aux côtés des ACL dans la tour de l'église du Lieu.

⁷ AHL, EC 17, du 9 mai 1939, et EC 18, du 30 novembre 1939.

Que se passe-t-il chez les pauvres ? Analyse du cahier AHFA NA1, intitulé : *Palette pour les pauvres du hameau de la Fontaine aux Allemands commencé au premier janvier mille huit cent et treize – 1813 –*

« Du 18^e janvier 1813 les chefs de famille du hameau de la fontaine aux Alemands étant assemblés dans la chambre de l'école chez les hoirs d'Abram David Cart, plusieurs membres de cette assemblée ayant représenté que comme il y avait quelques deniers appartenant à la bourse des pauvres de cette hameau par quelques légats pieux et des dons gratuits, faits aussi par des amendes, le tout en faveur des pauvres qui résident dans le dit hameau, après plusieurs pourparlers, il a été arrêté que le secrétaire Jean David Cart fera un examen sur tous les livres et cahiers du hameau et recueillera tous les deniers qui pouvaient avoir été donnés aux pauvres de quelque manière que ce soit ; et en dressera un inventaire tant des capitaux que des intérêts à la date du 1^{er} janvier 1813 après avoir déduit toutes les ordonnances accordées en charité jusque à la même époque et le restant, après la déduction faite, devra être séparé d'avec les deniers ou capitaux appartenant à l'hameau et en sera fait une cédule en faveur des pauvres du dit hameau avec bonne sûreté et en devra être fait un compte séparé chaque année.

Inventaire des deniers qui appartiennent aux Pauvres du hameau de la Fontaine aux Allemands dressé au 1^{er} janvier 1813 par le soussigné :

1o Le citoyen David Cart ancien régent ayant fait un legs pieux en vertu de la Bourse des pauvres de cette hameau par son testament homologué en février 1799, un capital de 20 batz...

2o Item le legs du citoyen Abram Moyse Reymond par son testament homologué le 19^e juillet 1800, qui lègue à la Bourse des dits pauvres 20 batz...

3o Item, celui du citoyen Jacques Moyse Guignard du Seillon par son testament homologué le 16 mai 1801 du capital de L. 10.-...

4o Item celui de Abram Cart chez Claude qui a légué par son testament homologué le 25 janvier 1805 aux pauvres de cette hameau L. 8.-...

5o Item, du citoyen Isaac Reymond de la Fontaine aux Allemands qui a légué au dit par son testament, à savoir 20 batz...

6o Item, de Pierre Barthélemy Guignard qui a payé le 27 février 1802 pour multe sur les bêtes 16 batz...

7o Item du même jour par Abram David Dépraz pour même fait qui a payé 5 batz...

8o Item par le recteur des garçons de cette hameau le 26 juillet 1807, 4 batz...

9o Item qui a été porté dans les comptes du dit hameau rendu le 30bre 1805 savoir 39 batz...

10o Item le legs pieux du citoyen David feu le Capitaine Reymond du Lieu par son testament homologué le 6^e janvier 1809 a légué au dit pauvres L. 8.-...

11o Item, celui de la femme du citoyen Jaques Lugrin qui leur a légué par son testament 15 batz, les intérêts depuis 1809,...

12o De Monsieur le Ministre Pélicier pour un don gratuit qu'il a fait aux pauvres de cette hameau le 18 9bre 1812, montant 2/./.,

13o De Jacques David Lugrin pour legs pieux qu'il a fait aux Pauvres de cette hameau par son testament homologué le 18 juin 1813, montant 2 L.

Le total que le hameau doit aux Pauvres est ainsi de L. 66/6/5. Rajout de 33 batz de la part du recteur pour faire L. 70.-

Suite des legs pieux et autres.

DMCart. Des hoirs de David Moyse Cart de la Fontaine aux Allemands pour legs pieux que le dit Cart a fait aux Pauvres de cette hameau par son testament homologué le 11 9bre 1814, L. 2

Le ministre Pélicier. De Monsieur le ministre Pélicier qui a donné aux Pauvres de cette hameau 28 batz qui lui était dus pour ses droits des interrogats et visite de cette hameau le 12 avril 1814, 2/8/.

De Louis à Nicolaz Reymond qui a promis payer 4 batz pour son entrée dans l'assemblée des chefs le 29 9bre 1817 en faveur des pauvres...

Item de Jacques Aron Lugin pour même fait le 15^e avril 1818 qui a payé au recteur 4 batz...

De Jean David Cart qui a donné aux Pauvres de cette hameau le 29^e juin 1818 remise au recteur, 8 batz.

Suivent les intérêts reçu puis la distribution des charités accordées depuis la fondation de la Bourse des pauvres de cette hameau de la Fontaine aux Allemands commencé en 1804.

Ces charités vont surtout pour dès 1804, veuve de feu Abram David Cart, dès 1805, en plus veuve de Moyse David Cart.

La veuve d'Abram David Cart est toujours soutenue en 1819.

Charité à la veuve de feu Pierre Cart.

Charité à Henriette fils d'Isaac Reymond en 1819. La dite Henriette Reymond est toujours aidée en 1830.

Quelques lettres de demande d'aide AHFA, LC:

« Monsieur et très cher ami,

Etant affligé des malheurs qu'il a plu à la providence de nous dispenser, je viens par la présente me recommander à votre bonté pour que vous fassiez ce qui est en votre pouvoir pour que votre honorable hameau aie la bonté de m'accorder quelques chose en charité pour m'aider à soutenir les malheurs que j'ai eu sur nos bêtes. Dieu vous récompensera, car je suis à la dernière misère, étant incapable de me faire un pair de souliers, ayant eu le malheur de n'avoir presque point de graine et encore la moitié gelée ; et quand vous vous assemblerez, ayez la bonté, très cher Monsieur, de faire lecture de ma lettre à votre assemblée. C'est la grâce que je vous demande.

J'ai l'honneur de vous saler sincèrement et suis votre dévoué serviteur.

Janoth Cart

Séchéy, 30^e 7bre 1818".

Le dit Cart avait été régent au village.

« Au hameau de la Fontaine aux Allemands

Monsieur le Président et Messieurs,

Vous connaissez tous ma famille et ma position. Vous savez que mon fils David est malade depuis longtemps et qu'il ne peut pas travailler. C'est pourquoi, Messieurs, je viens me recommander à vous, de ne pas m'oublier dans la distribution du bien des pauvres du hameau, car c'est moi qui en ai le plus besoin.

Afin, Messieurs, je compte sur votre bon cœur et votre charité et vous prie d'agréer mes cordiales salutations.

Fontaine aux Allemands le 26^e mai 1852. Pour Philippe Nicole, son fils David Nicole. »

*« Marianne veuve de Abram Humberstet au Lieu,
à l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands,*

Monsieur le Président et Messieurs,

Vous n'ignorez pas Messieurs, que mon défunt mari était votre combourgeois, vous n'ignorez pas moins qu'il m'a laissée sans fortune et que jusqu'à présent j'ai fait mon possible pour m'acquitter par moi-même et avec le secours de mon fils des besoins les plus urgents de la vie. Mais hélas les forces s'affaiblissent avec l'âge et je ne puis absolument pas gagner ma vie et encore moins m'habiller. Or comme nous sommes entrés à la saison la plus rigoureuse de notre climat, je viens solliciter un secours de la bourse des pauvres du hameau dont je fais partie. Ce secours est destiné à me faire une robe, et comme c'est la première fois que je m'adresse à vous, j'ose espérer que ma requête sera bien accueillie, d'autant plus que vous ne pouvez donner à plus pauvre que moi.

Dans cette attente, je prie Dieu pour qu'il vous bénisse et vous conserve et veuillez aussi recevoir mes salutations distinguées.

Lieu, le 5^e Xbre 1863,

Marianne Humberstet »

A coup sûr la lettre a été écrite par quelqu'un d'autre, un lettré !

Un miracle, le dernier livre des comptes de la Bourse des pauvres de Fontaine aux Allemands existe !⁸ On en tirera quelques informations utiles sans nous occuper des chiffres qui sont relativement insignifiants, avec un capital d'environ deux mille francs et des intérêts annuels d'environ 80.-

Il existe un secrétaire et un boursier de la Bourse des pauvres. Nous ignorons les fonctions du secrétaire pour le cas où les demandes d'aides seraient devenues inexistantes et où par conséquent l'on n'en distribue plus.

Le boursier est Léonard Reymond. Les comptes 1915 se terminent de telle manière, pour l'actif :

« Dans sa séance de ce jour le Conseil administratif du hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblé sous la présidence de Mr. Aimé Reymond, Président, pour vérifier les présents comptes duquel il résulte que le boursier redoit la somme de septante et un francs cinquante pour l'exercice 1915. Et la fortune nette de la bourse des Pauvres du Hameau s'élève au 31 décembre 1915 à la somme de mille neuf cent nonante francs cinquante.

Fontaine aux Allemands, le 13 juin 1916, le Président : Aimé Reymond. Le secrétaire : Anthony Guignard ».

Pour le passif :

« Dans la séance de ce jour le Conseil Général du Hameau de Fontaine aux Allemands étant assemblé sous la présidence de Mr. Alexis Reymond Président a admis les présents comptes sans oppositions et constate que le boursier redoit la

⁸ AHFA, LA2, de 1915 à 1933.

somme de septante et un francs cinquante 71.50 pour 1915. Et la fortune nette de la Bourse des Pauvres du Hameau de Fontaine aux allemands s'élève au 31 décembre 1915 à la somme de mille neuf cent nonante francs cinquante.

Fontaine aux Allemands, le 13 juin 1916, le Président : Alexis Reymond Le secrétaire : Anthony Guignard ».

Président du Conseil général dès 1918, Jules Nicole, secrétaire dès 1918 : Alexis Reymond. Ce dernier est donc dès lors secrétaire du Conseil administratif et secrétaire du Conseil général.

Secrétaire du Conseil administratif dès 1920, Emile Cart, qui sera aussi la même année secrétaire du Conseil Général. Cette année-là les présidents restent les mêmes.

Pas de comptes pour 1921. En 1922 le Conseil général n'est plus impliqué dans cette comptabilité. Peut-être même a-t-il disparu faute de combattants.

Président du Conseil administratif, Jules Nicole, secrétaire Auguste Meylan.

1924, même président, par contre le secrétaire est désormais Auguste Dépraz. La situation restera identique jusqu'en 1937 où se terminent les comptes qui laissent un avoir net de 2240.60.

QUE DISENT LES COMPTES – renseignements tirés de AHFA, N et A –

Introduction

Enormément de comptes ont disparu. Restent quelques feuilles volantes, des comptes éparpillés dans les divers livres de procès-verbaux, et enfin deux registres, NA2 – 1851 à 1862 – et NA3 – 1873 -. Tout le reste a sombré corps et âme dans les négligences de nos différents fonctionnaires, villageois ou communaux, puisque Alphonse Rochat lui-même, ancien syndic, reconnaît ses torts en n'ayant pas tenté de rassembler les archives du hameau du Fontaine aux Allemands lors de son rattachement au hameau du Lieu en 1938. Ainsi ont disparu à cette époque toutes les archives postérieures à 1870 environ, qui nous laisseront veuf de presque tout renseignement sur la fin du hameau. Encore qu'il faille considérer cette dernière époque comme celle de la décrépitude, puisque dès lors la population ne cesse de diminuer pour laisser au début du XXe siècle un hameau si faible qu'il en devient pour dire incapable de se gérer.

Que peuvent nous apprendre les comptes que les procès-verbaux nous auraient caché ? Peut-être pas de grands événements, néanmoins quantité de détails qui eux seuls sont aptes à nous offrir de pouvoir reconstituer cette vie passée par le menu.

Devant une matière si peu abondante nous en viendrons à exploiter mieux le peu qu'il reste afin de tâcher de montrer quelles pouvaient être les tâches précises de ces lointains administrateurs.

NI :

« Mémoire des journées et vacances que moi Moyses Cart a fait pour l'hameau de la fontaine aux Allemands au Lieu sans atoucher à plusieurs vacances faites dans le dit hameau (1728).

Celles à Pierre Cart premièrement, un voyage au Lieu pour voir combien il faudrait pour nous payer (pour chaque article noté une vacance pour Pierre Cart à gauche et une vacance pour Moyses Cart à droit, en tout 16 vacances pour chacun).

Le 29^e mai 1723 avec les députés des autres hameaux.

Item, le 5^e juillet, avec les dits députés aussi pour faire compte.

Le lendemain Pierre Cart porta l'argent.

Le 22^e 7bre 1723 pour livrer l'argent pour Berne.

Le 29^e 7bre 1724, étant allé par ordre du dit hameau avec les autres députés pour entendre la demande que voulaient faire ceux des Charbonnières qui fut des 1000 florins

Le lendemain pour répondre sur leur demande.

Le 6^e janvier, pour entendre les comptes que Monsieur le secrétaire voulait rendre en conseil.

Item, le dernier d'avril 1727.

Item le 5^e mai 1727, suivant la procure qui nous fut donnée.

Le 22^e janvier 1728, étant allé en conseil pour voir comme on voulait payer et ne s'étant pu accorder, ont été ravertir avec les autres députés pour le 5^e février.

Celle dudit 5^e février avec les députés des autres hameaux auquel jour Monsieur le secrétaire ne s'étant rencontré n'ont rien fait.

Etant encore retourné le 9^e février ne s'étant pu accorder.

Etant encore ravertir de retourner avec les autres députés pour le 16^e dudit février.

Item, au Lieu le 28 juin pour compter l'argent, prétendent partir le lendemain pour le porter à Berne.

Item, le 5^e juillet encore au Lieu pour partir le lendemain pour Berne.

Puis 4 voyages pour emprunter l'argent de Guignard et 3 pour le rendre, puis un au Pont et dans quelques de ces voyages où s'y trouvera quelques sols de dépense, je promets de tenir en compte ma part, puis à Romainmôtier.

Puis livré à David Reymond ».

Il s'agit en fait des vacances au sujet de la dette Villadin et de son remboursement, une affaire qui a coûté des sommes folles et un temps incroyable à nos collectivités de montagne tout le premier tiers du XVIIIe, hypothéquant lourdement celles-ci qui n'était déjà pas trop riches et où le numéraire, sans être forcément faible ainsi qu'on pourrait le croire – pour preuve on rembourse quand même – circulait lentement. On ne lâchait alors déjà pas ses sous pour un oui ou un non.

Au verso de cette première feuille figure le texte suivant :

« Le 21^e janvier 1728 les chefs de l'hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblés, ont mis pour recteur les honn. Pierre Cart et David feu Jean Pierre Meylan pour son tour. Et Pierre Cart pour son salaire, tant pour toutes les vacances qu'il a faites que pour faire dans la suite de tout ce qu'il pourra pour exiger le paiement des particuliers qu'ils le doivent que pour le livrer pour le porter à Berne. Et à Moysse Cart pour son salaire pour faire tous les comptes qui sont affaire touchant cette dette que pour ceux qu'il a déjà fait, on lui donne tous les intérêt de l'argent qu'il a de l'hameau, c'est-à-dire tout ce qui se fera entre ci et la St Jean Baptiste prochaine pour l'un et pour l'autre. Et à Pierre Nicoulaz dit Humbert pour son salaire pour ce qu'il a fait en qualité de recteur après son tour avec Pierre Guignard, on lui a accordé la somme de quinze florins qui se déduira sur ce qu'il redoit. Et à Pierre Cart de même. Et à Moysse Cart ses trois intérêts, comme vingt baches après qui se prendront encore sur ce qu'il doit. Fait et reconfirmé en l'assemblée faite ce 7^e février 1728 ».

On le constate, le règlement de la dette Villadin occupe et donne du souci. Elle mettra longtemps à se régler. Elle a probablement fortement pénalisé ces montagnards plus attachés à rembourser ce qu'ils devaient qu'à investir pour améliorer leurs conditions de vie. On stagnait, indéniablement.

Autre affaire en 1733, les moulins du Chenit :

« Liste des voyages et vacances qui ont été faits à l'égard des moulins.

Premièrement à moi Moysse Cart 2 voyages à Romainmôtier à 2 fl. par jour, fait 4 fl.

Puis porter 3 livres de beurre à 9 cruches la livre et une telle fait en tout 2 fl.

Puis pour dépense au Chenit, 1 fl. 6.

A l'année 1733, après être cité de Monsieur l'officier, 3 voyages au Chenit et un au Pont, pour ce 2 fl.

Pour les relations de l'officier Simond & Aubert, 1 fl.

Puis un voyage au Pont et retourner au Chenit, 1 fl.

A Romainmôtier, deux journées, 4 fl.

Item, un voyage au Chenit pour ... 0 fl. 6.

Un voyage au Pont pour aller comparaître en la citation, 0 fl. 6.

Se montant à 16 fl. 4/6, sur quoi j'ai reçu 5 fl. 4/6, reste 11 fl.

Autres frais de Joseph Nicoulaz, un voyage à Romainmôtier, 2 fl.

*Au même un voyage au Pont 0 fl.6.
A David Cart pour une journée à Romainmôtier, 2 fl.
A Pierre Cart 2 voyages au Pont et un au Chenit, 1 fl. 6.
Puis au Sr. régent Simond, 0 fl. 4/6.
Se montant à 6 fl. 4/6.*

Tous ceux qui sont adjoints pour payer ces frais sont :

*Premièrement Moyse Cart
S. Abraham Cart son frère
Jean Pierre Humberst
Moyse fils de Pierre Meylan
Pierre Cart
David Cart & Abraham son frère
Sr. Abel Nicoulaz et ses frères
Joseph Nicoulaz
Pierre Longchamp.*

Le compte étant fait entre les sus-nommés, il en vient à chacun 2 fl. 4 sols.

Liste des vacances et dépends que moi Moyse Cart ai faites pour les moulins du Chenit en 1733 ».

Il s'agissait en fait pour les habitants de Fontaine aux Allemands de pouvoir aller moudre aux moulins du Chenit, en particulier on le suppose, au moulin du Rocheray, pour le cas où celui-ci ait déjà existé. Il n'est fait nulle part mention de l'échec ou de la réussite des tractations. Admettons toutefois, pour le confort de cette population de montagne, qu'elles aient néanmoins réussi !

Autre liste de frais, de 1734, au sujet de l'affaire Ethenoz. Il s'agit probablement de recouvrement de créance. On va pour cela au Pont – où se trouve monsieur le Capitaine ; fonctionnaire local de LL.EE. ? – au Lieu, aux Charbonnières , probablement aussi à Romainmôtier.

AA1, comptes du recteur Pierroton Nicoulaz qui fut recteur du hameau de la Fontaine aux Allemands du 29 avril 1729 au 16 avril 1741. Il s'agit de recouvrements divers auprès des différents habitants du hameau, montants de 1 à 3 fl. Nouveau recteur à partir du 16^e avril 1741 en la personne de Moyse Guignard.

Comptes de Moyse Guignard pour ses deux années de recteur, d'avril 1741 à mai 1743. Assez curieusement ces comptes ne sont réglés que le 26^e avril 1748 ! On n'est ainsi guère pressé à la Fontaine aux Allemands, le temps y a même une toute autre consistance que celui que l'on connaît de nos jours. Les recettes, recouvrements divers auprès des particuliers, taxes ou jetées du commun dit intérêt de la patorie, se montent à 60 florins 0/6, les livrances à 27 florins 11/., le dit Guignard redoit donc au hameau 33 florins 10/6.

Dans les dépenses une somme de 10/3 payée au recteur du village du Lieu, Sr. Jean Pierre Nicole, à coup sûr la « location » des communs, et une autre de 1 florin 6, pour « *une journée & demi ayant été député avec feu Moyse Cart dans le dessein de partager les biens communs* ».

Ainsi donc déjà des velléités d'indépendance à cette époque, suite peut-être à une gestion commune des pâturages toujours problématique où parfois personne ne trouve son compte.

Les comptes du recteur Mathieu Guignard, du 16 mai 1743 jusqu'au 16 juin 1745, sont tout aussi simples sans signaler de faits nouveaux ou importants.

David Meylan cordonnier, recteur en 1745-1746. Rien de nouveau sous le soleil de la Fontaine aux Allemands !

Abraham Cart de Sur le Crêt recteur qu 19 mai 1746 jusques au 26^e avril 1748. Aucun chiffre n'est donné !

Moyse Meylan recteur dès le 26 avril 1748 jusques au 7^e février 1750. sommes minimales, où l'on parle juste de la patorie dans les reçues. Dans les dépenses, les livrances au régent Cart pour trois années où il a dressé les rolles de l'hameau plus pour ses peines étant allé au Lieu pour faire compte avec le recteur.

En fait le régent Capt est le secrétaire du hameau, depuis au moins 1745. Il le restera au moins aussi jusqu'en 1758, où se termine le premier cahier AA1.

Siméon Nicole recteur de 1750 à 1754.

Moyse David Cart recteur de 1752 à 1754 – assez curieusement son madat recouvre celui du précédent -. Reçues ordinaires. Il paie pour avoir fait relié la bible de l'école 2/6, il a fourni à David Cart régent, tant pour journées que pour un coffre fourni pour le hameau et pour son salaire pour une année, 13 fl. 3.

Abram Cart recteur de 1754 à 1756.

Pierre fils de Pierre Guignard recteur de 1757 à...

En somme le livret AA1 ne livre que des comptes sommaires qui ne nous renseignent guère sur la vie des habitants de la Fontaine aux Allemands. Existait-il des comptes plus généraux et plus détaillés ailleurs que nous ne possédons plus ?

On retrouve en conséquence avec plaisir une feuille de comptes en 1787 AHFA, NI) :

« *Compte de ce que j'ai livré pour le compte de l'hameau de la Fontaine aux allemands en qualité de recteur établi à la place de Isaac Reymond, du 24^e 9bre 1787 :*

<i>Item, pour mener le bois à monsieur le ministre Pilet, cinq chars à onze baches le char, fait</i>	15 fl.
<i>Pour faire la visite d'automne</i>	10 fl.
<i>Payer pour la chambre d'école</i>	10 fl.
<i>Pour faire compte avec le Lieu</i>	9 fl.
<i>Pour le présent à monsieur le ministre Pilet, huit livres à 4 baches</i>	8 fl.
<i>Item, payé à ceux qui n'ont point tenu de bêtes sur le commun en 1786, payé au sieur commandant Reymond</i>	3 fl. 9 s.
<i>Payé à la veuve de feu Pierre Cart</i>	3 fl. 9 s.
<i>Item, à Isaac Reymond, de même</i>	3 fl. 9 s.
<i>Item, à Pierre Moyse Guignard</i>	3 fl. 9 s.
<i>Item, pour le salaire au recteur</i>	5 fl.
<i>Item, pour celui au sieur Jean Pierre Cart</i>	2 fl. 6
	98 f. 6

Autres comptes complets, ceux de l'année 1790 (AHFA, NI):

« *Les livrances du recteur Nicolaz Reymond de 1790 :*

<i>Item, pour les frais de la visite du pasteur</i>	10 fl.
<i>Pour la reconnaissance de Monsieur le ministre Perey pour 1790, 7 livres de beurre à 4 baches & demi la livre, fait</i>	7 fl. 10 6
<i>payé à trois particuliers qui n'ont point tenu de bêtes sur les communs l'été 1789</i>	11 fl. 3
<i>Item, pour avoir fait le compte au Lieu</i>	3 fl.
<i>Item pour le salaire au recteur</i>	5 fl.
<i>Pour celui au secrétaire</i>	2 fl. 6

Livré aux hoirs Cart pour le logement de l'école 12 fl. 6
52 fl. 1/6

On découvre avec AHFA, NE 3 :

« Liste de ce que le bassin de la Fontaine aux Allemands a coûté, tant pour le creuser que poser.

Livré à Abram Michel Rochat 5 fl. 6

Pour deux personnes qui se sont aidées à le couper, à l'ébrancher, le scier 1 fl.

Pour le poser 1 fl.

En 1789, payé à un maître fontagné de Morges qui était venu au Séchey, on l'a fait monter pour l'examen pour l'a rétablir, pour ses peines 2 fl. 6

10 fl. 6

Le Sr. Siméon Reymond le voiturage, pour sa portion...

Le Sr. Samuel Piguet doit une journée que feu son père avait promis pour la réparation de dite fontaine qui ne l'a voulu payer jamais un denier depuis qu'il a ses pâturages.

Liste des livrances de Abram Joseph Nicole, comme recteur de l'année 1792 (AHFA, NI) :

« Item, payé au maréchal du Lieu pour avoir raccomodé la porte du fourneau, son couvert, pour le dit hameau 1 fl. 7 6

Item pour les frais de la visite de Pâques du printemps 1792 9 fl. 10 6

Item à Pierre Moyse Guignard, par ordre pour ce qu'il n'a rien tenu Sur le commun 1791 2 fl. 6

A Pierre Moyse Reymond soit à sa sœur pour même fait qu'à Guignard 2 fl. 6

Item, aux hoirs de feu Moyse Cart, pour le logement de l'école pour 1791 12 fl. 6

Item, pour la reconnaissance à Monsieur le ministre Pilet pour sept livres et demie de beurre à 4 baches 7 fl. 6

Item, pour les frais de la visite de l'automne 9 fl. 6

Payé au sieur régent Cart pour sa pension échue à St. Michel 1792 30 fl.

En juin 1792, journée pour avoir parcouru les maisons du hameaux avec le recteur du Lieu pour enregistrer le bétail 1 fl. 6

Payé à Jean Pierre Cart ce qui lui fut accordé quand les hoirs de Moyse D. cart reprirent l'école 0 fl. 9

Item, pour partie au dit recteur et à l'assesseur Cart pour avoir été au Lieu pour donner procure à David Reymond pour partir à Berne 2 fl.

Item, payé aux hoirs de feu Moyse cart pour le logement de l'école du moi de janvier 1793 10 fl.

Item au Sr. Jaques David Lugrin pour deux journées qu'il a accompagné les arbitres de l'été 1792 pour le compte du dit hameau et Jean Pierre Cart pour la commune 5 fl.

Item, au Sr. Recteur pour son salaire de 1792 5 fl.

Item, à Jean Pierre Cart pour son écriture 2 fl. 6

Item, pour avoir fait le compte au Lieu en 1792 3 fl.

Item, pour avoir raccomodé la feraille du coffre et demi pache

de papier

1 fl. 4 6
106 fl. 1 6

...

Je veut essayer sil ma plume va bien & sil elle va bien je croit quelle va bien ».

« Livrances que le recteur Jean David Cart a fait :

<i>1o Premièrement à Monsieur l'ancien châtelain Reymond du Lieu selon l'ordre à lui donné pour du beurre</i>	<i>10 fl. 6</i>
<i>2o Plus au sieur régent Cart pour son salaire échu à St. Michel 1793</i>	<i>30 fl.</i>
<i>3o Plus pour réparation faite au fourneau du hameau de Fontaine aux Allemands en 9bre dernier</i>	<i>4 fl. 6</i>
<i>4o Au sieur David Nicole recteur du village du Lieu pour ce qui regarde la révision des pâturages communs et le voyage à Berne du à Monsieur l'avocat Christin</i>	<i>140 fl. 9</i>
<i>5o Plus au Sr. Charles Nicole secrétaire du village du Lieu pour solde des comptes après ce que le village devait pour les années 1791 & 1792, quatre batz</i>	<i>1 fl.</i>
<i>6o Plus pour le logement de l'école de 1793, pour ce</i>	<i>10 fl.</i>
<i>7o Pour la visite de l'école du printemps</i>	<i>12 fl. 9</i>
<i>8o Plus livré à monsieur le ministre pour ce que le dit hameau doit en place de beurre pour les...</i>	<i>3 fl. 9</i>
<i>9o Plus au sieur jaques Lugin pour vacation faite pour le dit hameau à lui alloué pour</i>	<i>16 fl. 6</i>
<i>10o Plus au sieur secrétaire pour avoir fait les comptes des deux années ci-dessus</i>	<i>3 fl.</i>
<i>11o Au recteur pour les dits comptes</i>	<i>3 fl.</i>
<i>12o Plus pour le renvoi avec que le régent jusque après Pâques, payé 6 batz & pour voir l'établissement que la commune en avait fait en 1756,</i>	<i>1 fl. 6</i>
<i>13o Du 2^e mai, journée à Romainmôtier pour entendre la demande au dit régent Cart</i>	<i>4 fl. 6</i>
<i>14o Plus pour la moitié de l'acompte de ce jour</i>	<i>1 fl. 6</i>
<i>15o Pour la moitié de l'extrait de la dite demande</i>	<i>10 6</i>
<i>16o Du 14 du dit, journée au Lieu avec le dit régent Cart & les députés de Combenoire & le châtelain Reymond, pour ce</i>	<i>2 fl.</i>
<i>17o Plus une bouteille payée avec que le châtelain pour avoir l'établissement de la pension des régents que la commune en a fait 1756</i>	<i>9</i>
<i>Plus pour les salaires au sieurs secrétaire et recteur</i>	<i>7 fl. 6</i>
	<i>255 fl. 4 6</i>

Un compte similaire est fait pour 1794.

On découvrira plus bas, dans la partie documentaire, un rentier concernant les années 1813-1814. Les écritures deviennent plus nombreuses au fur et à mesure que passent les années. L'administration du hameau devient plus complexe.

Disparition de toute comptabilité jusqu'en 1851 où, dans le registre NA2, courant jusqu'en 1862, nous découvrons pour la première fois une véritable comptabilité. Boursier Henry Guignard.

Analyse de 1851, dans les recettes, les intérêts des créances, ici de 14 frs 36 centimes. Les revenus des domaines et bâtiments, avec vente du foin du Pré de l'Ecole vendu à Félix Meylan pour le prix de 12.- Le produit du bétail qui a pâturé sur le pâturage de commune suivant le règlement de 5 francs 80 centimes par vache donne la somme de 127 francs 06. L'amodiation des carrières attenante au pâturage commun à Louis Lugrin rapporte 4.- Ceux qui ont tenu du bétail en sus de leurs droits doivent payer 5 francs 08.

Dans les recettes extraordinaires, 14 enfants à l'école à un franc 45 centimes par enfant, fait 20 francs 30. Produit de l'impôt de tous ceux qui ont joui du pâturage commun à 25 cm par franc, 33 francs 02. Ici figure la restitution des frais que ceux du Lieu doivent à la Fontaine aux Allemands pour avoir traîné le hameau en justice au sujet des pâturages communs : 383 francs 40.

Dans les dépenses : réparations à la maison d'école, pour mur et vitres, 4.18.- . Impôt du à l'Etat sur le pâturage commun, 8.64. Impôt du à la commune sur le pâturage commun, 92.31. Impôt au receveur sur la maison d'école, 5 frs 44. Impôt du mobilier de l'école, 44 centimes – s'agit-il ici d'une éventuelle assurance incendie ? -. A Frédéric Cart pour avoir relevé les murs du pâturage commun, 1.45. Payé à Philippe Nicole pour la garde des bêtes sur le pâturage, 5.- Payé au secrétaire Jules Reymond pour sa pension, 4.- Payé pour 11 assemblées à l'égard du procès, 74.40. Plus différentes autres vacances pour ce même procès. Intérêts des emprunts, 128.- à la Bourse des pauvres, 1449.- à Henry Piguët des Marais. Payé à l'avocat de Miéville d'Yverdon pour les frais du procès, 143.05.

Figure aussi désormais dans le même cahier que les comptes du hameau, ceux de la Bourse des pauvres. Placement des créances et intérêts. Aucune dépense pour 1851. Les gens de Fontaine aux Allemands n'ont donc pas besoin d'aide !

1852

Les postes restent les mêmes que précédemment, avec aucune dépense extraordinaire.

12 enfants fréquentent l'école.

Un secours de trois francs est accordé par la Bourse des pauvres à Philippe Nicole de la Fontaine aux Allemands.

1853

15 enfants fréquentent l'école.

Domaines et bâtiments. Payé à Henry Guignard pour deux clédars et un puisoir, le tout pour 6,60. Pour 3 vitres à la maison d'école, 60 centimes. Pour 11 toises de mur à neuf convenu à 1 francs 50 la toise, le $\frac{1}{4}$ et demi pour la portion à Lucien Reymond et le restant pour le hameau, 10.31.

Entretien des fontaines, payé à Louis Lugrin 10.- pour la portion du hameau à cette réparation soit la Fontaine des Montiaux attenante aux pâturages.

Police locale, payé à Philippe Nicole pour la garde du bétail sur le pâturage, 4.60. Payé pour chandelle à Henry Cart, 20 centimes.

Jules Reymond secrétaire touche 14 francs 50.

Pauvres, Philippe Nicole reçoit 6.-

1854

On loue le logement du plain-pied de la maison d'école à Julie Golay du Chenit pour le prix de 30.- par année.

12 enfants fréquentent l'école et trois pour six mois, à un franc 45 c. par enfant.

Débris du bassin neuf du Puits chez Claude vendu à Henry Guignard pour 50 cts.

Vieux bassin vendu au même endroit au même pour 20 centimes. Pour le vieux bassin de la fontaine des carrières et celui de la fontaine des Monthon vendus les deux ensemble à Louis Lugin pour le prix de 2.- Pour les débris du bassin neuf de la Fontaine des carrières à Louis Lugin pour 50 cts.

Dépenses. Un crochet et 20 clous pour pendre le chéneau de la maison d'école, 55 cts. Un millier d'enselles soit tavillon, 4.30. Pour assujettir les deux grandes tables au plancher à la chambre d'école et ranger la porte du petit bâtiment des communs, 2.- 4 coineaux et 50 clous pour ranger la palissade du Pré de l'école. Un contrevent sur la cheminée de l'école, 5.46.

Payé aux bûcherons pour les trois bassins, 3.75. A Louis Lugin, pour la fabrication du bassin de la Fontaine aux carrières, 3.- idem, pour le voiturage du même bassin, 1.90. Idem pour sortir le vieux bassin et placer le neuf, 50 cts. Payé à Jules Reymond pour le voiturage du bassin du Puits chez Claude, 1.90.

Garde du bétail faite par Henry Guignard pour le prix de 3 francs 09.

Payé à Lucien Reymond pour un registre pour le Conseil Général, 2.60. Notons que celui-ci n'a pas été retrouvé.

Bourse des pauvres, secours de 6.- à Philippe Nicole.

1855

Logement de l'école toujours loué à Julie Golay pour 30.-

13 enfants fréquentent l'école, à un franc quarante-cinq centimes par enfant.

Vers Henry Reymond dit du Château pour la vieille courbe du tuyau à la chambre d'école vendue pour le prix de -.35.

Deux clés pour la maison d'école coûtent 2.60. Procurées par Lucien Reymond qui touche 30 centimes pour cet achat. 2375 encelles coûtent 11 francs 80. Posées par Félix Guignard charpentier du Lieu pour le prix de 6.- Le voiturage des encelles à coûté 30 centimes, les clous, 6 livres de pointes, 3.-

Philippe Nicole touche 2.50 pour la garde du bétail sur le pâturage.

1856

Logement de l'école loué pour 4 mois à Julie Golay, 10.- Augmentation à 35 frs par an, ce qui fait 23.33 pour les 8 autres mois.

Location de l'écurie de la maison d'école faite aux frères Reymond du Chataux pour le prix de 1.50.

12 enfants fréquentent l'école.

Une clé pour la maison d'école, 1.20. Réparation de la fontaine des carrières, 12.- Un puits pour le Puits chez Clode (Claude), 1.- Garde du bétail, Philippe Nicole, 2.50.- Il ne va pas s'enrichir avec ça !

1857

Logement de l'école, Julie Golay pour 4 mois. A Louis Gay un loyer à la maison d'école avec le pré et jardin pour le prix de 40.- l'année, a commencé son bail le 1^{er} août 1857.

14 enfants fréquentent l'école, et un pour 6 mois.

Payé une carte du canton de Vaud avec des modèles d'écriture pour l'école, 4.60.-

A Lucien Reymond, pour deux cordes pour le balancier du puits chez Claude.

A Charles Rochat des Charbonnières, pour 6 milliers d'encelles à 5.- le millier, soit 30.- Voiturage, clous, à Edouard Rochat des Charbonnières pour la pose, soit 5225 encelles à 5 francs 50 le millier. Un autre charpentier, Moyse Rochat de la Cornaz, a aussi participé à la pose. C'est Lucien Reymond qui s'est chargé de trouver ces deux charpentiers. Au même on paie deux francs pour une ferrure neuve et deux crampons pour la fenêtre à la maison d'école puis deux bouts de chaîne et corde pour la cheminée.

1858

Logement de l'école loué à Louis Gay pour 50.- l'an.

12 enfants fréquentent l'école.

A Edouard Rochat charpentier des Charbonnières, pour 12 perches carrées de couverture sur le toit de la maison d'école à 16 frs 50 la perche, fait 198.-

Une grande échelle pour la maison d'école coûte 5.-

Pour avis sur la Feuille d'Avis de la Vallée pour trouver des maîtres charpentiers, 1.30.

1859

Location du logement de l'école à Louis Gay pour 50.- l'an.

10 enfants fréquentent l'école.

Réparations de clédars comme chaque année, ce que nous n'avons pas signalé plus haut.

Louis Meylan a prêté le serment de garde-champêtre. Il touche 40 ct. Pour ce fait.

1860

Louis Gay, trois mois de location, 10.-

8 enfants fréquentent l'école, un pour 6 mois.

Cascagne ? pour les murs établis à neuf indivis avec Lucien Reymond, 23.40

A Frédéric Cart pour quelques réparations au petit bâtiment de commun à la maison d'école, 1.50. Une raponce ?

Pour un avis sur la Feuille d'avis de la Vallée pour trouver un locataire, 60 cts.

Garde du bétail toujours faite par Philippe Nicole, pour 3.50.

A trois municipaux pour leurs pensions, à 4.-, fait 12.-

Au secrétaire, 14.-

Au boursier, 5.-

Au secrétaire du Conseil Général, 4.-

Au sergent et garde-champêtre, 3.-

1861

Louis Gay, six mois de loyer à la maison d'école, 12.50

Au même, le jardin et le pré attenants à la maison d'école, 15.-
Où l'on parle toujours des frères Reymond dit du Chataux. Est-ce par dérision ?
8 enfants fréquentent l'école.

1862

Lucien Reymond loue le logement de la maison d'école avec le jardin et le pré, le tout pour 45.-

9 enfants fréquentent l'école et un pour six mois.

Garde du bétail, toujours par Philippe Nicole, pour 3.50.

Un registre pour le Conseil Général, 4.- Celui-ci pas plus que le précédent n'a été retrouvé.

Frais pour les dernières élections, 3.- Frais avec les délégués de la commune du Lieu, 3.30.

Ici se termine ce très intéressant registre. Un petit cahier permet de découvrir l'année 1873.

Auguste Dépraz de la Frasse pour le loyer de la maison d'école, le jardin et le pré, le tout pour 60.-

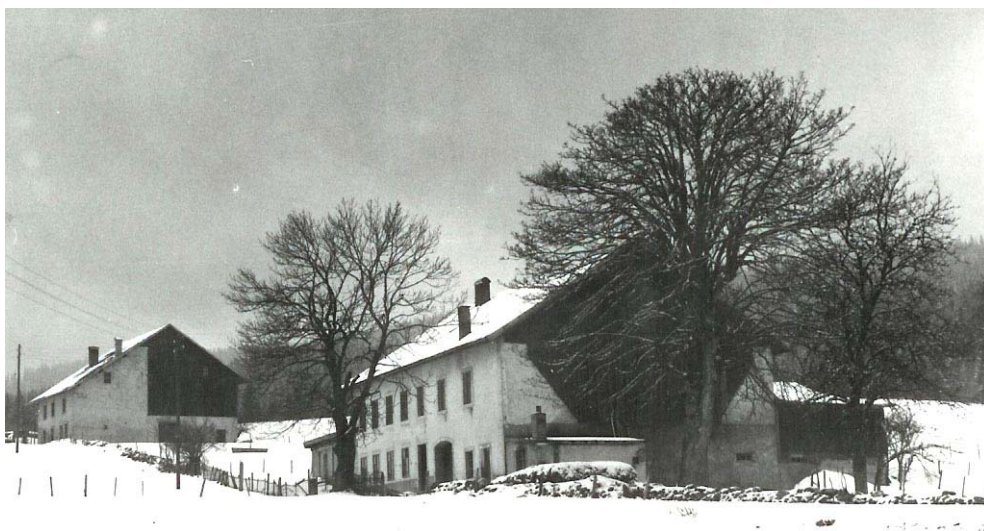
Désormais c'est la commune du Lieu qui loue l'école avec le mobilier, le tout pour le prix de 80.-

Pensions des municipaux, soit membres du Conseil administratif, 3 membres à 5.-
Le secrétaire touche 17.- celui du Conseil Général, 5.-, le boursier 12.-, l'huissier 2.-

Dans les dépenses extraordinaires, une dépense extraordinaire : « à la Compagnie des Pompiers du Lieu, un suicide (un suicide), 10.-« On ignore de qui il s'agit.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA FONTAINE AUX ALLEMANDS FAIT EN 1975

Page de couverture du dit inventaire, bâtiments encore existants du hameau de la Fontaine aux Allemands en 1975, photographies prises le 23 mars 1975 à 3 heures de l'après-midi environ.



Chez Claude, ancien Café du Risoud, façade à bise et façade frontale. A l'arrière maison de Frédéric Cart.



Chez Claude, ancien Café du Risoud, reconstruit en 1895 après incendie. Le propriétaire d'alors était Auguste Henri Cart. Façade à vent.



Chez Joly



LES SECRETAIRES CONNUS

Le premier connu sera le régent David Cart qui enseignera, selon nos sources, de 1745 à 1775. Il fut très longtemps secrétaire du hameau. On le découvre pour pratiquement tout le registre AA1 . Ainsi, selon son écriture, on le verra officier au moins de 1745 à 1758. Ci-dessous la page 26 de ce premier recueil. Notons que le secrétaire était aussi chargé d'établir les comptes selon les écritures que lui proposait le recteur nommé quant à lui pour une période beaucoup plus courte, en général une année.

Nouveau secrétaire dès le 21 Xbre 1807 (AHFA, AA2):

« Les chefs de famille du hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblés, il a été délibéré que le citoyen Jean David Cart sera chargé d'écrire ce qu'il y aura à faire en attendant que l'on établisse un secrétaire à la place du citoyen Jean Pierre Cart qui a demandé d'être remplacé. ».

« Etablissement du secrétaire Jean David Cart. Du 5^e janvier 1808, le hameau assemblé à la chambre d'école chez Rodolph Piguët pour vaquer à l'établissement d'un secrétaire à la place du citoyen Jean Pierre Cart qui la desservait (depuis) plusieurs années à contentement puisqu'il a demandé sa démission il y a quelques jours, disant que vu son âge avancé, il ne pouvait plus desservir le dit hameau.

L'assemblée a réglé les indemnités du secrétaire qui va être établi, donc elle ont été fixées à 26 batz par année pour toute chose, sur quoi il fournira tout le papier lisse qu'il lui faudra, tous les cahiers et livres et timbres restent à la charge du dit hameau. Les fonctions du secrétaire sont d'écrire tout ce qui lui sera ordonné par l'assemblée après les délibérations faites. Il fera aussi les comptes avec le village du Lieu toutes années. Il devra faire deux tournées dans les écuries de toute l'hameau pour voir les bêtes que chaque chef envoie alper sur le commun ; il relèvera aussi les cahiers, livres et titres appartenant au dit hameau qui lui seront remis au plus tôt par son devancier en présence des représentants du dit hameau avec promesse d'en rendre bon et fidèle compte quand il en sera requis ».

Changement de secrétaire le 5 février 1820 selon AHFA, AA4 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés dans la maison de Moyse Frédérick Cart. Le sieur Jean David Cart ayant demandé sa démission de secrétaire du dit hameau à raison de ce qu'il est pesant d'oreille, ne pouvant plus desservir le dit hameau. Et les chefs, d'une unanime voix, le même jour, l'on a remercié de tous ses services qui pourrait faire pour le dit hameau, en attendant qu'il ait remis les livres et archives, tout les papiers qui concernent le dit hameau et que posé en assemblée le jour que dessus ».

« 1821, janvier 13, les chefs de famille du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés ont établi Henri Samuel Cart du dit endroit pour leur secrétaire, qui a promis de servir pendant cette année pour le prix de 20 baches pour sa pension pour dite année. Ayant promis de sans acquitter fidèlement et d'écrire tout ce qui lui sera

ordonné par le dit hameau, et ayant touché sur les mains de monsieur le Juge de Paix de s'en acquitter ».

Nouveau secrétaire nommé le 7 avril 1832, selon AHFA, AA4 :

« Démission du secrétaire. Le hameau est assemblé. Le sieur Henri Cart, secrétaire du dit hameau, ayant demandé sa démission en assemblée ce même jour, les chefs de la dite hameau la lui ayant accordée sur les conditions et réserves qu'il remette en assemblée tous les papiers et registres concernant le hameau. Signé J.L. Aron Lugrin ».

Nouveau secrétaire nommé le 27 septembre 1851 selon AHFA, AA4 :

«A cette assemblée se présente Jules Reymond qui demande d'être admis dans l'assemblée des chefs du hameau. Et sa demande prise en considération tout d'unanime pour le recevoir pour chef, et qui a promis d'être fidèle à tenir les intérêts du hameau. Et quelques chefs lui ayant proposé de prendre la place de secrétaire du hameau, et il a consenti sur les conditions qu'il soit renvoyé à faire son tour de boursier à l'année 1851. Et l'assemblée l'a nommé secrétaire pour le temps que le hameau le voudra bien. Il recevra pour son salaire 14 francs 50 centimes chaque année. Et à promis de remplir tous les devoirs allégués à cette place et signé Frédérick Cart et chargé d'écrire ce qui s'est passé à l'assemblée le 27 septembre 1851 ».

Nous ne connaissons plus les secrétaires par les archives du hameau. Voici par contre ce que nous révèlent les archives des Pauvres :

1916, secrétaire Anthony Guignard

1918, secrétaire Alexis Reymond

1922, secrétaire Auguste Meylan

1924, secrétaire Auguste Cart.

Pour la suite, la numérotation recommence à 101 c.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES ARCHIVES DU MANÈGE DE LA FONTAINE AUX ALLEMANDS

A *Délibérés*
B
C *Correspondance*
D
E *Droits du hameau*
F *Contentieux*
G *Cadastre*
H
I *Statistiques*
J
K
L *Bourse des pauvres*
M *Emprunts et prêts*
N *Comptes*
O
P *Pièces justificatives*
Q
R
S
T *École*
U *Actes privés*
V
W
X
Y
Z *Inventaires*

101^e

INVENTAIRE DETAILLE

A	Délibérés	AA Registres AB Procès-verbaux des assemblées du hameau - pièces détachées - AC Copies des procès-verbaux conseil municipal AD Copies procès-verbaux hameau du Lieu AE Procès-verbaux d'assemblées diverses AF Lettres de démission adressées au hameau
C	Correspondance	
E	Droits du hameau	EA Achats et ventes d'immeubles EB Réglemens EC Pièces diverses
F	Contentieux	FA Procès pâturages communs 1718 - 1719 FB Procès pâturages communs 1789 - 1792 FC Partage pâturages communs 1818 - 1819 FD Difficultés pâturages communs 1849 - 1851 FE Affaires diverses
G	Cadastré	
I	Statistiques	IA Recensements population IB Roles et listes diverses
L	Bourse des pauvres	LA Registres LB Collectes LC Demandes de secours LD Pièces diverses
M	Emprunts et prêts	
N	Comptes	NA Registres ou comptes complets NB Dette Villadin NC Frais occasionnés par les pâturages de 1789-92 ND Frais occasionnés par les pâturages, 1818-20 NE Comptes divers NF Reçues des recteurs NG Comptes avec ceux du Lieu NH Roles d'hivernage ou de pâturage NI Livrances des recteurs
P	Pièces justificatives	
T	Ecole	TA Délibérés des chefs de famille du hameau TB Délibérés divers TC Correspondance TD Contentieux TE Droits TF Entretien collège TG Pièces justificatives TH Pièces diverses
U	Actes privés	UA Actes Auguste Henri Cart de Vers chez Claude UB Actes privés divers
Z	Inventaires	

A DELIBERES

AA REGISTRES

- 1 1739 - 1762 Contient: rôle des bêtes que chaque particulier a hivernées ou a mis pâturer sur le commun, procès-verbaux des assemblées des chefs de famille, comptes du hameau
- 2 1797 - 1814 Contient: assemblées des chefs de famille, rôle des bêtes qui ont pâturé sur le bien commun
- 3 1814 - 1819 Procès-verbaux des délibérés des assemblées de hameau

AB PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES DU HAMEAU - FEUILLES EPARSEES -

Années 1719 - 1835; contient également les assemblées électorales des années 1863 et 1866

AC COPIES PROCES-VERBAUX ASSEMBLEES CONSEIL MUNICIPAL DU LIEU

Années 1803 - 1847

AD COPIES PROCES-VERBAUX ASSEMBLEES HAMEAU DU LIEU

Années 1767 - 1815

AE PROCES-VERBAUX D'ASSEMBLEES DIVERSES

AF LETTRES DE DEMISSION ADRESSEES AU HAMEAU

Années 1728 - 1858

C CORRESPONDANCE

- 1 29 mai 1805 *Le Lieu à Fontaine aux Allemands; convocation à assemblée commune; examiner ce qui convient de faire à l'égard du bâtiment que L'hameau des Charbonnières a construit au Pré de Ville*
- 2 1er avril 1809 *Circulaire du bureau de santé générale du canton de Vaul au syndic de la municipalité du Lieu; concerne la vaccination contre la petite vérole*
- 3 9 décembre 1814 *Le juge de paix du cercle du Font aux chefs de famille de la Fontaine aux Allemands; lui faire parvenir de suite le dernier compte rendu de l'office la bourse des pauvres*
- 4 16 sept. 1815 *La municipalité de la commune du Lieu aux hameaux qui composent la commune; achat de la montagne de Combenoire aux sieurs frères Fiquet*
- 5 26 nov. 1817 *Le juge de paix du cercle du Font au hameau de la Fontaine aux Allemands; lui faire parvenir les comptes de la bourse des pauvres*
- 6 9 juin 1818 *Aubert, recteur du hameau du Lieu à celui de la Fontaine aux Allemands; invitation à venir réparer 2/9 de mur au lieu dit "Le Hantelet"*
- 7 15 juillet 1819 *Le hameau du Lieu à Monsieur le recteur de la F. aux All. fixation du jour de la vente des foins du Hantelet*
- 8 4 juin 1821 *D. Cart au hameau de la Fontaine aux Allemands; réclamation pour son indemnité de secrétaire depuis le 1er nov. 1819 à ce jour*
- 9 8 juin 1821 *Le hameau du Lieu à celui de la Fontaine aux Allemands; difficultés concernant l'entretien d'un mur commun*
- 10 janvier 1829 *Guignard recteur à Jean Cart de la Fontaine aux Allemands; concerne imposition sur les pâturages communaux*
- 11 31 mars 1832 *La municipalité au hameau de la Fontaine aux Allemands; demande du préfet: combien existe-t-il de bourses dans le hameau, soit de pauvres, soit de village, et de quelle manière chacune est régie, en un mot quelle est la constitution administrative de ces bourses séparées*
- 12 13 mai 1832 *Réponse du hameau de Fontaine aux Allemands à la municipalité du Lieu; notre capital de la bourse des pauvres est de huitante huit francs trois bats; quant au hameau il ne possède rien, excepté la maison d'école qu'il doit; notre hameau est composé de chefs qui forment une assemblée quand ils se réunissent ensemble; il y a un recteur qui se renouvelle tous les ans, et le recteur fait la place de président; il y a un secrétaire qui est établi par les chefs et qui se renouvelle quand les chefs trouvent à propos*
- 13 13 mai 1832 *La municipalité au hameau de la Fontaine aux Allemands; les prie de bien vouloir leur donner les renseignements demandés par lettre du 31 mars 1832*

- 14 13 mai 1832 *Idem à C 12*
- 15 22 juin 1832 *La municipalité du Lieu à Monsieur le secrétaire de la Fontaine aux Allemands; lui faire passer comme d'usage la liste des particuliers du hameau qui ont droit aux numéros d'affouage*
- 16 23 juin 1832 *Le préfet du district de la Vallée aux secrétaire et recteur du hameau de la Fontaine aux Allemands nière Le Lieu; l'administration des biens des bourses particulières des hameaux soit des pauvres, sont placées sous la surveillance de l'agent du gouvernement; ne faire parvenir sans retard les comptes de 1831 de celles de votre hameau*
- 17 6 avril 1832 *Le receveur Galay au boursier du hameau; ne faire acquitter la somme de trente cinq francs deux batz pour droit de mutation d'acquis du 21 juillet 1831*
- 18 29 nov. 1838 *Edouard Piquet de Combenoire au hameau de la Fontaine aux Allemands; réclamation d'une somme de douze batz*
- 19 28 juin 1848 *Le conseil communal du Lieu au hameau de la Fontaine aux Allemands; augmentation de l'impôt sur les pâturages; de 45 L 50 au lieu de 27 L 30*
- 20 24 nov. 1847 *La municipalité du Lieu aux hameaux de son ressort; lettre reçue du préfet; vu l'absence de la plus grande partie de la population civile de la contrée et dans le but de maintenir l'ordre public, les municipalités sont autorisées à organiser des gardes bourgeoises dans leur commune*
- 21 9 mai 1849 *La municipalité du Lieu aux hameaux de son ressort; promulgation d'un code rural; pour son exécution établir un garde-champêtre, un taupier et un local pour le dépôt des animaux pris en dévagation*
- 22 3 déc. 1853 *Le préfet au hameau de la Fontaine aux Allemands; convoquer les citoyens électeurs du hameau en assemblée générale pour procéder à l'organisation de la nouvelle administration*
- 23 28 mai 1854 *Le hameau du Lieu à celui de la Fontaine aux Allemands; entretien de murs*
- 24 30 mai 1854 *Les mêmes; entretien de murs*
- 25 14 nov. 1862 *Le préfet de la Vallée à l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands; nouvelle constitution et nouvelle organisation des autorités; fixer un jour pour l'assemblée générale du hameau*
- 26 27 déc. 1862 *Le préfet de la Vallée à l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands; procès-verbal du renouvellement intégral de l'administration*
- 27 13 août 1864 *La municipalité à l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands; envoyer délégation pour traiter de l'amodiation des charnières sur votre pâturage*
- 28 1er sept. 1865 *La municipalité à l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands; nommer une délégation fondée de pouvoir pour traiter amiablement la question relative au droit que vous avez de pêcher le chemin dès la maison de Constant Nicole à vent*

- 29 15 avril 1866 *Le préfet de la Vallée à l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands; réunion de l'assemblée électorale du hameau*
- 30 6 nov. 1866 *La municipalité au hameau de la Fontaine aux Allemands; bois accordés pour faire tuyaux afin de réparer la source de la fontaine au lieu dit "aux Charrières"*
- 31 5 déc. 1866 *Les mêmes; relative à la précédente*
- 32 17 juin 1868 *Les mêmes; relatif à l'ordition du terrain au lieu dit "aux Charrières"; échange projeté*
- 33 10 sept. 1868 *Les mêmes; bois accordés pour réparer les fontaines du pâturage, cela aux conditions de la lettre du 6 nov. 1866*
- 34 1868 *Les mêmes; êtes-vous toujours disposés de faire l'échange projeté de la jouissance des Charrières de votre pâturage contre du terrain provenant de Jaques Aron Lugin, et sous quelles conditions*
- 35 13 février 1872 *La paroisse du Lieu à l'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands; relatif à la bibliothèque publique; intéresser les administrations à cette oeuvre*
- 36 2 juin 1887 *Lettre du hameau des Charbonnières à Monsieur René Reymond sur le Caët; concernant la remise de son pâturage*
- 37 19 nov. 1888 *La municipalité du Lieu au conseil administratif de la Fontaine aux Allemands; ensuite d'une demande du comité de la Société des Apprentis du Cherit, nous avons décidé d'accorder pour les frais d'apprentissage de notre ressortissant commun, Nicole fils d'Edouard au Campe, la somme de cinquante francs à condition que la bourse des pauvres de votre hameau participe également*

E DROITS DU HAMEAU

EA ACTES ET VENTES D'IMMEUBLES

- 1 26 mars 1831 *Convention entre David Louis Nicole et la Fontaine aux Allemands relativement à la maison du dit Nicole qu'il vend purement et perpétuellement au hameau*
- 2 21 juil. 1831 *Acquis en faveur du hameau de La Fontaine aux Allemands fait du sieur David Louis Nicole de dite Fontaine aux Allemands; assavoir la maison de ce dernier*
- 3 16 mai 1839 *Pièce relative à du terrain que la commune du Lieu a vendu à Pierre-Bathélem Guignard sur le pâturage commun du hameau*

EB REGLEMENTS

- 1 21 mai 1736 *Règle pour jouir des biens communs indivis entre Le Lieu, la Frasse, Fontaine aux Allemands et Vers chez Claude*
- 2 21 mai 1736 *Idem*
- 3 22 juin 1744 *Règlement souverain concernant les bois et Joux de la Vallée du lac de Joux; pour l'économie et la conservation des bois*
- 4 9 déc. 1745 *Règle pour les bêtes que l'on met pâturer sur les biens communs*
- 5 28 janv. 1747 *Accord fait entre les chefs de l'hameau de La Fontaine aux Allemands et David fils de feu Pierre Neysan du Soliat au Cherit et demeurant dans la maison de feu Nousse Cant son beau père rière le Lieu; participant au bénéfice du hameau*
- 6 17 juil. 1792 *Mémoire de la récapitulation du partage de tous les biens communs de la commune générale du Lieu*
- 7 21 mai 1796 *Règle pour pâturer le bien commun*
- 8 17 février 1809 *Copie du verbal de l'assemblée qui a eu lieu aux Charbonnières le 17 février 1809 entre les députés des hameaux du Lieu et Charbonnières au sujet des pâturages communs; un particulier s'étant d'un hameau où il aurait pris sa portion des biens communs peut-il se transporter dans un autre et y jouir des biens communs comme dans le hameau dont il est sorti*

- 9 8 avril 1809 Copie du résultat de l'assemblée des députés des ha-
meaux concernant le droit aux communaux - voir pièce
précédente
- 10 1816 Instructions pour la sûreté des routes
- 11 5 février 1820 Règlement concernant la manière que l'on doit jouir du
bien commun
- 12 5 février 1820 Iden, brouillon de la précédente
- 13 7 juil. 1833 Règlement concernant l'entretien et la réparation des
chemins vicinaux de la commune

EC. PIÈCES DIVERSES

- 1 22 janvier 1832 Convention entre le hameau de La Fontaine aux Allenands
et Genevas maître chaux fournisseur pour la construction
d'un four à chaux de la contenance de vingt deux à
vingt trois chars soit quarante six tonneaux de bonne
chaux
- 2 22 janvier 1832 Copie de l'acte précédent
- 3 15 avril 1835 Liste de ceux qui s'engagent à acheter de la chaux du
four que le dit hameau obtiendra sur le pâturage commun
- 4 15 avril 1835 Copie de l'acte précédent

F CONTENTIEUX

FA PROCES PATURAGES COMMUNS 1718 - 1719

(voir aussi les comptes, NB-DETTE VILLADIN)

- | | | | |
|---|------------------|------|---|
| 1 | 16 et 17
juin | 1718 | Prononciation baillivale et règlement absolu entre les hameaux qui composent l'honorable commune du Lieu au sujet de leurs pâturages communs. |
|---|------------------|------|---|

FB PROCES PATURAGES COMMUNS 1789 - 1792

(voir aussi les comptes, NC FRAIS OCCASIONNES PAR LES PATURAGES COMMUNS, PARTAGE de 1789 - 1792)

- | | | | |
|---|----------|------|--|
| 1 | 8 sept. | 1786 | Lettre de l'avoyer et conseil de la ville de Berne au baillif de Romainmôtier relative à la difficulté naissante entre les hameaux de la commune au sujet des pâturages communs; invitation à se rendre sur les lieux l'été prochain pour tenter d'arranger les choses à l'amiable. |
| 2 | 14 juin. | 1787 | Citation à paraître devant le baillif de Romainmôtier pour l'honorable hameau du Lieu et adjoints; leur faire savoir ce que LEE a à leur proposer au sujet des difficultés pour les pâturages communs. |
| 3 | 14 août | 1788 | Lettre de l'avoyer et conseil de la ville de Berne au baillif de Romainmôtier relative aux pâturages communs de la commune; le village des Charbonnières doit être astreint à présenter à la commune générale les changements qu'il désire. |
| 4 | 24 sept. | 1788 | Copie pour le village du Lieu de la réponse du village des Charbonnières à la demande de LEE; taxa et toisage de tout le pâturage, qu'il en soit fait une juste égalité pour que chacun des hameaux en possède désormais sa juste part conformément à la table de population. |
| 5 | 28 mai | 1789 | L'avoyer et conseil de la ville de Berne au baillif de Romainmôtier; à la suite du refus de la commune générale du Lieu d'accorder nouveau partage au village des Charbonnières, convoquer les parties afin de les entendre en contradictoire et de prononcer souverainement sur la question sous bénéfice de recours. |
| 6 | 5 sept. | 1789 | L'avoyer de la ville de Berne au baillif de Romainmôtier; après étude de la question, il doit être fait un nouveau partage des pâturages communs de la commune du Lieu; et ce d'après la population actuelle de chaque hameau. |
| 7 | sept. | 1789 | Décisions à prendre par la communauté à la suite de l'arrêt souverain du 5 sept.; chaque hameau nommera deux députés, et ces députés feront de concert un examen de la valeur des pâturages communs. |

MO

- 8 6 juillet 1792 Revision finale du partage et cantonnement de la jouissance des pâturages communs appartenant aux quatre hameaux qui composent la commune
- 9 8 octobre 1795 Procès-verbal de bonnage; copie pour être jointe au dossier pâturages communs 1849-1851

FC PARTAGE PATURAGES COMMUNS 1818 - 1819

- 1 12 janvier 1818 Fontaine aux Allemands à M. Charles Nicole au Lieu; réponse à une lettre du 6 courant; le hameau n'a jamais payé ni retiré que les 2/9 pour les pâturages communs; en sorte que rien ne changera en cette pratique
- 2 16 janvier 1818 Citation à paraître devant le juge de paix du cercle du Pont pour le hameau de la Fontaine aux Allemands; entendu et concilié si possible avec le hameau du Lieu au sujet de l'impôt imposé par la commune des biens communaux
- 3 30 janvier 1818 Citation à paraître devant le juge de paix du cercle du Pont pour le hameau de la Fontaine aux Allemands; affaire des pâturages non résolue dans la séance du 19eme courant
- 4 6 février 1818 Extrait du registre des causes civiles de la justice de Paix du cercle du Pont; Le Lieu contre Fontaine aux Allemands; faits avancés par ce premier hameau pour que la Fontaine aux Allemands soit astreint à payer l'impôt sur le pâturage commun
- 5 6 février 1818 Réponse du hameau de la Fontaine aux Allemands à la demande de celui du Lieu - voir pièce précédente -
- 6 3 avril 1818 Jugement rendu; en faveur de la Fontaine aux Allemands qui n'a jamais refusé de payer les 2/9 de l'impôt imposé sur les communs comme a voulu le prétendre le hameau du Lieu
- 7 7 avril 1818 Liste des frais que le hameau du Lieu doit payer
- 8 11 avril 1818 Secrétaire du hameau du Lieu à Monsieur Jean Cart, municipal à la Fontaine aux Allemands; proposition de partager les pâturages indivis
- 9 13 avril 1818 Citation à paraître pour le hameau de la Fontaine aux Allemands devant le juge de paix du cercle du Pont; objet: liste de frais dressée pour le hameau du Lieu
- 15 avril 1818 Procès-verbal de la séance; quand le hameau du Lieu ne comprend pas le mot énoncent; diminution de la somme que le hameau du Lieu doit payer; liste des frais
- 10 15 avril 1818 Procès-verbal de l'assemblée des chefs de famille du hameau; donner charge et procure au sieur Jean David Cart pour paraître par devant les tribunaux compétants contre les chefs du hameau du Lieu pour les obliger à régler compte et en obtenir le paiement

voir pièces 29 à 37

MM

- 11 26 avril 1818 Assemblée des hameaux de La Fontaine aux Allemands et du Lieu à la maison de commune au Lieu; s'entendre sur la manière d'opérer le partage de la portion des biens communs
- 12 29 avril 1818 Nicole secrétaire du hameau du Lieu au hameau de la Fontaine aux Allemands par l'intermédiaire de Monsieur Jean David Cart, ancien municipal; envoyer un député pour se présenter devant le conseil municipal pour demander de mettre en exécution le partage des biens communs
- 13 18 mai 1818 Citation à paraître pour le hameau du Lieu devant le juge de paix du cercle du Pont; régler le compte au sujet des pâturages
- 14 22 mai 1818 Hubert, recteur du hameau du Lieu au hameau de la Fontaine aux Allemands; nous ne nous sommes jamais refusés à régler compte ni même à en payer ce qui vous sera rendu; s'entendre de plus sur la manière de suivre au partage
- 15 23 mai 1818 Procès-verbal de l'assemblée commune du Lieu et de la Fontaine aux Allemands pour régler les deux points désignés ci-dessus; manière de procéder au partage
- 16 7 juillet 1818 Nicole secrétaire du hameau du Lieu à celui de Fontaine aux Allemands; convocation à la maison de commune; affaire partage des biens communs
- 17 8 juillet 1818 Procès-verbal de l'assemblée commune du Lieu et de la Fontaine aux Allemands; nommer des arbitres qui auront pouvoir d'opérer le partage et de décider de toutes les difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet entre les parties
- 18 15 juillet 1818 Hubert recteur du hameau du Lieu au hameau de la Fontaine aux Allemands; nouvelle entrevue commune pour délibérer des partages
- 19 18 juillet 1818 Procès-verbal de l'assemblée commune du hameau du Lieu avec celui de la Fontaine aux Allemands; les députés de F. aux Al. réitérèrent leur demande qu'ils ne soient tenus de payer les frais des partages des communs ni pour la clôture
- 20 26 août 1818 Le hameau du Lieu à celui de Fontaine aux Allemands: détermination de faire un bonnage par les soins de M. le receveur Golay
- 21 26 sept. 1818 Les mêmes; le hameau de la Fontaine aux Allemands doit faire réponse dans les cinq jours à la missive du 26 août; autrement recourir au tribunal
- 22 12 octobre 1818 Les mêmes; convocation pour une assemblée pour y finir les ouvrages commencés relatifs au partage des pâturages
- 23 21 octobre 1818 Procès-verbal de la séance du hameau de la Fontaine aux Allemands élaboration d'un règlement pour effectuer le partage des biens communs; (7 articles)
- 24 1er octobre 1818 L'hameau de la Fontaine aux Allemands à celui du Lieu; nous ne consentons au bonnage des pâturages communs qu'à condition que les règles en soient convenues comme il conviendra entre les parties pour éviter des difficultés à venir

25	15 déc.	1818	Procès-verbal de séance commune entre le hameau du Lieu et celui de la Fontaine aux Allemands; règlements pour le partage; neuf articles acceptés en partie par les deux hameaux
26	24 déc.	1818	Le hameau du Lieu à celui de la Fontaine aux Allemands; considère comme nulles les nouvelles adjonctions qu'a pu faire le hameau de la Fontaine aux Allemands dans une lettre datée du 21 déc.
27	18 août 19 mai	1795 1819	Traduction de l'arrêt souverain concernant la difficulté survenue entre les différents hameaux qui composent la communauté du Lieu au sujet de leurs pâturages communs; copie faite par David Cart
28	7 juin	1819	Citation à paraître pour le hameau du Lieu devant le juge de paix du cercle du Pont; être entendu et concilié si possible avec le hameau de la Fontaine aux Allemands au sujet de régler le compte de 1818
29	début	1818	Demande du Lieu contre le hameau de Fontaine aux il.
30	26 février	1818	Réponse du hameau de la F. aux ... à la demande précédente
31	1er mars	1818	Information pour le hameau du Lieu à la suite de la réponse du hameau de la Fontaine aux Allemands

FD DIFFICULTES PATURAGES COMMUNS 1849 - 1851

1	30 mai	1849	Le hameau du Lieu à celui de Fontaine aux Allemands; réclamation avant au pâturage commun; révision de partant ou arrangement; les faits: trente-deux personnes ayant droit au parcours des pâturages du hameau de la Fontaine aux Allemands se sont établis au village du Lieu
2	30 juin	1851	Citation à paraître devant le juge de paix du cercle du Pont pour le hameau de la Fontaine aux Allemands; objet: révision du partage de 1819 à cause de la diminution de la population en la Fontaine aux Allemands
3	juillet	1851	Procès-verbal d'assemblée de la Fontaine aux Allemands; donner charge et procure à un notaire pour paraître à la citation du 30 juin;
4	23 sept.	1851	Le président du tribunal civil du district de la Vallée au président du hameau de la Fontaine aux Allemands; exposé des demandes faites par le hameau du Lieu; nouvelle révision par suite de la diminution de la population au hameau de la Fontaine aux Allemands

FE AFFAIRES DIVERSES

- | | | | |
|----|------------|------|--|
| 1 | 13 juin | 1735 | Difficulté hameau de la Fontaine aux Allemands -
hoirie Esthenos relative à règlement de compte
avec le recteur du hameau |
| 2 | 13 juin | 1735 | Même affaire |
| 3 | 27 juin | 1735 | |
| 4 | 27 juin | 1735 | Idem |
| 5 | 17 octobre | 1735 | |
| 6 | 2 mai | 1736 | Difficulté entre le hameau de La Fontaine aux
Allemands et celui du Lieu relative au paiement
d'un mur fait entre les pâturages communs de la
Fontaine aux Allemands indivis avec ceux du Lieu
et ceux du hameau du Séchey - voir pièce no 10 - |
| 7 | 4 mars | 1737 | Fontaine aux Allemands - Tenanciers du moulin du
Sentier; conflit au sujet de la mouture du grain |
| 8 | 16 mai | 1755 | Difficulté entre Abraham Isaac, Pierre, Jacques et Joseph
Fiquet frères de Combinaire et honorables Pierre et
9 16 juin 1755 David Cort avec Pierre Nicoulin dit Humbert tene entiers
d'une fontaine au sujet de la dite fontaine où les pre-
miers mettent boire leur bétail - acte privé - |
| 10 | - | - | 1736 ? Difficulté entre le hameau du Lieu et celui de
la Fontaine aux Allemands relative au paiement d'un mur
fait avec ceux du Séchey |
| 11 | 6 octobre | 1766 | Difficulté entre Joseph Guignard du Lieu et le hameau
12 janvier 1767 de la Fontaine aux Allemands relative à la jouissance
13 11 février 1767 d'une fontaine |
| 14 | 23 avril | 1770 | Procès-verbal d'assemblée des chefs de famille du
village des Charbonnières; droit de bocherage sur la
fontaine du sieur Jacob Glardon de Vallorbe |
| 15 | 3 janvier | 1771 | Affaire les hameaux de la commune - Jacob Glardon de
Vallorbe; nomination de députés pour les représenter
à Romarinôtien |
| 16 | 9 février | 1771 | Albert de Wateville, bailli de Romarinôtien à la com-
mune du Lieu; relatif à une transaction faite avec le
sieur Glardon de Vallorbe; location du droit de boche-
rage, ce qui ne pouvait se faire |
| 17 | 8 juin | 1819 | Difficulté entre le hameau de la Fontaine aux Allemands
et le sieur Abraham David Dépraz de vers chez Claude;
droit que ce dernier prétend avoir de passer son bétail
par dessus les pâturages communs pour aller depuis sa
maison sur une pièce particulière de pâturage |
| 18 | 10 juin | 1819 | |
| 19 | 15 juin | 1819 | Pièces diverses concernant cette affaire de droit de
20 18 juin 1819 passage |
| 21 | juin | 1819 | Liste des frais contre le sieur James Ferdinand Dé-
praz de vers chez Claude à l'occasion du passage de
son bétail pour aller à sa pièce de pâturage |

- 22 14 juin 1827 Citation à paraître devant le juge de paix du cercle du Pont pour le sieur Philippe Nicole de la Fontaine aux Allemards qui a fait un scandale épouvantable dans l'assemblée du hameau, au point que aucune délibération n'a pu être prise et malgré les invitations répétées qu'il se retire
- 23 15 juin 1827 Procès-verbal de l'assemblée des chefs de famille du hameau de la Fontaine aux Allemards; lui faire payer l'amende comme à ses précédents de 1775 et 1809; lui retirer également le droit d'assister à l'assemblée pour la durée d'une année
- 24 29 juin 1821 Citation à paraître devant le juge de paix du cercle du Pont pour le hameau de la Fontaine aux Allemards; conciliation avec le sieur Jean David Cart du Lieu au sujet de règlement de comptes
- 25 2 juillet 1821 Extrait du registre civil du juge de paix du cercle du Pont; sentence rendue; le hameau de la Fontaine aux Allemards paiera au dit Cart, acteur, la somme de sept francs pour solde de toutes prétentions, dont celles qui le concernent, que celles de son fils David Cart

G CADASTRE

- XVIII^{ème} siècle Toisage de différentes parcelles de terrain
- 2 15 juin 1819 Extrait des plans et cadastre de la commune du Lieu; pâturages communs jouis par les hameaux du Lieu et Fontaine aux Allemards

1 STATISTIQUES

1A RECENSEMENTS

- 1 1787 Dénombrement des chefs de famille qui composent le hameau de la Fontaine aux Allemands + 1719 + note du bétail nière le hameau de la Fontaine aux Allemands - 77 personnes résidentes -
- 2 3 février 1795 Role de la populace de l'hameau de la Fontaine aux Allemands - 94 personnes -
- 3 20 janvier 1827 Role de populace du hameau de la Fontaine aux Allemands fait le 20 janvier 1827 - 87 personnes -
- 4 6 mars 1831 Note de la population du hameau de la Fontaine aux Allemands - 86 personnes -

1B ROLE ET LISTES DIVERSES

- 1 1930 Role de ceux qui doivent mener le bois à Monsieur le Ministre Brun de l'hameau de Fontaine aux Allemands
- 2 25 oct. 1745 Role des communier de la Fontaine aux Allemands qui doivent charrier le bois à Monsieur le Ministre du Lieu
- 3 14 juin 1757 Role des personnes qui doivent faire le commun, pour décombrer les genévines, le jeudi après la foire de Morges
- 4 22 avril 1809 Liste des particuliers qui sont chefs de famille dans le hameau de la Fontaine aux Allemands qui ont des enfants à faire vacciner
- 5 15 juin 1812 Role de ceux qui doivent travailler sur la route de seconde classe de la commune dès le Pont au Chérit
- 6 15 juin 1812 Idem
- 7 24 août 1812 Role de ceux qui sont inscrits sur la liste des no de plantes et qui feront incessamment une journée avec char et cheval pour voiturer des pierres et gravier sur la route nière la commune
- 8 13 juin 1813 Role de ceux qui doivent retirer tous leurs anciens billets et de ceux qui sont en retard - route de la commune -
- 9 23 juin 1813 Liste des journées en retard depuis l'année 1812 et qui ont été faites le 23 juin 1813 pour réparer la route de Comberaire
- 10 1er juil. 1814 Liste des journées en retard de 1813
- 11 25 mars 1816 Role des communiers de l'hameau de la Fontaine aux Allemands qui feront la garde dans ce hameau par ordre du gouvernement et de la commune
- 12 2 juin 1832 Note des chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands qui ont besoin de chaux tout de suite
- 13 15 janv. 1833 Liste des no des bois attribués à ceux de la Fontaine aux Allemands

(voir aussi dans les registres A1, les listes et roles divers, ainsi que dans dans les livres de comptes, également listes et roles divers)

L COURSE DES PAUVRES

LA REGISTRES

- 1 1813 - 1832 Palette pour les pauvres du hameau de la Fontaine aux Allemands; 20 pages; un procès-verbal de 1813; inventaire des biens qui appartiennent aux pauvres du hameau - deniers -; comptes divers; distribution des charités accordées depuis la fondation de la bourse des pauvres de ce hameau en 1804; liste des ordonnances
- 2 1915 - 1937 Registre des comptes

LB COLLECTES

- 1 7 sept. 1775 Liste des chefs de famille de l'hameau de la Fontaine aux Allemands qui sont appelés à faire une collecte volontaire
- 2 7 avril 1776 Collecte qui se ramassera en faveur des frères Jacques David et Jean-Pierre Guignard des Lains
- 3 19 mai 1782 Liste des chefs de l'hameau de la Fontaine aux Allemands qui sont appelés à faire la collecte
- 4 août 1788 Rôle des chefs de famille de l'hameau de la Fontaine aux Allemands qui sont appelés à faire la collecte pour l'incendie de Longiroux
- 5 30 nov. 1806 Liste de la collecte de la Fontaine aux Allemands ramassée le 30 nov. pour le canton de Chuvich - Scherstz -
- 6 22 nov. 1809 Liste de la collecte ramassée dans chaque maison du hameau de la Fontaine aux Allemands au sujet de l'incendie de Consalle

LC DEMANDES DE SECOURS

- 1818 - 1872 Lettres adressées au village pour demander des secours

LD PIECES DIVERSES

- 1 1817 - 1833 Pièces justificatives diverses, concernant notamment distribution d'avoine
- 2 1817 Billets de besoin
- 3 8 août 1829 Le hameau rassemblé; examen du titre que Pierre Samuel Cant de Combenoire doit au pauvre du hameau
- 4 10 fév. 1851 Legs de dix francs à la bourse des pauvres du hameau fait par Félix Amédée l'Imet des Arcis
- 5 10 février 1842 Legs de quatre francs à la bourse des pauvres du hameau de la Fontaine aux Allemands par Jacques Anon Luquin de dessus le Crêt 117

III EMPRUNTS ET PRÊTS

- 1 6 juillet 1723 Reçu signé D. Nicole secrétaire de la commune du Lieu; somme de huitante sept florins deux sols trois deniers provenant de trois intérêts échus à la St Michel et dus par la Fontaine aux Allemards
- 2 8 juin 1735 Pièce relative à une obligation due par les hoirs de feu Jean Jaques Neylan de la Fontaine aux Allemards au hameau de Fontaine aux Allemards; 125 L
- 3 20 sept. 1831 Obligation en faveur de Monsieur Charles Buynion assesseur de la justice de paix du cercle de Lausanne contre le hameau de la Fontaine aux Allemards; capital L. 800
- 4 22 oct. 1831 Cédule pour les pauvres du hameau de la Fontaine aux Allemards; capital 88 francs trois batz
- 5 29 avril 1835 Obligation en faveur de Monsieur Frédéric Feren, aubergiste au Lieu contre le hameau de la Fontaine aux Allemards

N COMPTES

NA REGISTRES OU COMPTES COMPLETS

- | | | | |
|---|--------|------|--|
| 1 | 5 nov. | 1814 | Comptes du hameau de la Fontaine aux Allemands pour l'année 1813 et 1814 |
| 2 | 1851 - | 1862 | Comptes du hameau, un gros cahier |
| 3 | | 1973 | Comptes du hameau de Fontaine aux Allemands |

NB DETTE VILLADIN

- | | | | |
|----|------------|------|--|
| 1 | 23 janvier | 1719 | Part et portion de toutes les obligations tant solvables qu'insolvables concernant ce qui est du pour sa seigneurie Ballivale ancienne Villadin |
| 2 | 23 janvier | 1719 | Obligation pour l'honorable commune du Lieu contre l'hameau de la Fontaine aux Allemands; capital 697 florins |
| 3 | | 1719 | Liste de ce qui nous est venu à l'hameau de la Fontaine aux Allemands et des sommes dues tant solvables qu'insolvables concernant la dette Villadin |
| 4 | | 1719 | Ce que nous avons ressus des sommes dues pour la dette Villadin |
| 5 | 29 mai | 1723 | Liste des sommes dues par les hameaux qui composent l'honorable commune du Lieu concernant sa seigneurie Ballivale ancienne Villadin |
| 6 | | 1723 | Liste de cette année pour Boyse Guignard et Abel Nicoulaz, ce qu'ils ont reçus tant en capital qu'intérêt |
| 7 | | 1724 | Rôle pour le restaurateur de la Fontaine aux Allemands des sommes reçues tant en capital qu'en intérêt |
| 8 | | 1724 | Liste de tout ce que j'ai reçu pour rendre l'argent Liste des sommes dues par les hameaux concernant sa seigneurie Ballivale ancienne Villadin |
| 9 | | 1727 | Liste de ce que chaque particulier du hameau de Fontaine aux Allemands doit pour reste d'obligation tant en capital qu'en intérêt concernant la dette Villadin |
| 10 | | 1730 | Liste de tout ce que j'ai reçu pour rendre l'argent |

XC FRAIS OCCASIONNES PAR LES PATURAGES COMMUNS. PARTAGE DE 1787 - 1792

- 1 1786 - 1787 Note des frais supportés par les hameaux du Lieu et de la Fontaine aux Allemands relativement à leur commun
- 2 1788 Liste de ce que l'hameau de la Fontaine aux Allemands à payer pour le procès du pâturage commun avec le village du Lieu
- 3 1787 - 1790 Compte entre le hameau du Lieu et Fontaine aux Allemands des frais du procès avec le hameau des Chambonnières au sujet du bien commun
- 4 1791 - 1792 Comptes d'entre les hameaux du Lieu et Fontaines aux Allemands concernant les frais du procès des courans

XD FRAIS OCCASIONNES PAR LES COURANS LORS DU PROCES DE 1818 - 1820

- 1 3 avril 1818 Liste des frais qui sont dus au hameau de la Fontaine aux Allemands par le hameau du Lieu en vertu de la sentence de la justice de paix du cercle du Pont
- 2 1818 Liste des journées et vacances et débours à Jean David Cart au sujet du procès d'entre le hameau du Lieu
- 3 1818 Liste des frais et journées que j'ai fait en sa qualité de député pour le hameau de la Fontaine aux Allemands pour défendre la cause
- 4 1818 Note des frais occasionnés pour le procès d'entre les deux hameaux
- 5 12 mai 1819 Note de la dépense faite entre les députés pour le bonnage des courans
- 6 1819 Note de l'argent livré par Jean Cart pour le comble du hameau de la Fontaine aux Allemands par ordre d'icelle dans le courant de l'année
- 7 1819 Liste des vacances faites par Henry Cart pour le compte de la Fontaine aux Allemands concernant le différent avec ceux du Lieu
- 8

XE COMPTES DIVERS

- 1 1735 Liste soit note des jetées pour cette année
- 2 1789 Egence de ce que chaque ville et village du bailliage de Rouennais, la Vallée et la Baronnerie de la Sarraz et la seigneurie de Cuvernes doivent payer à ceux qui ont tué des loups et des ours
- 3 Liste de ce que le bassin de la Fontaine aux Allemands a coûté
- 4 1820 - 1826 Compte de ce que l'on a payé pour établir le reste de mur qu'il n'avait à faire au pont
- 5 1819 Note pour les frais occasionnés par le four à chaux
- 6 1822 Note de ceux qui reçoivent des subides de bêtes 120

N COMPTES DU HAVREAU

Année	NF	NG	NH	NI	Année	NF	NG	NH	NI	Année	NF	NG	NH	NI
	Reques des recteurs	Comptes avec ceux du Lieu	Note d'hivernage ou de pât.	Livrance des recteurs		Reques des recteurs	Comptes avec ceux du Lieu	Hivernage ou pâturage	Livrance des recteurs		Reques des recteurs	Comptes avec ceux du Lieu	Hivernage ou pâturage	Livrance des recteurs
1710					1741	X				1771				
1711					1742					1772		X		
1712					1743					1774		X		
1713					1744			X		1775		X		
1714					1745					1776		X		
1715					1746			X		1777				
1716					1747			X		1778		X		
1717					1748	X				1779				
1718					1749	X	X			1780		X		
1719					1750			X		1781				
1720					1751					1782		X		
1721					1752	X				1783		X		
1722					1753	X				1784		X		
1723					1754					1785		X		
1724					1755					1786		X		
1725					1756					1787		X		X
1726					1757	X				1788		X		
1727					1758					1789	X	X		
1728	X				1759					1790		X		X
1729	X				1760					1791		X		
1730					1761					1792		X		X
1731					1762					1793				X
1732					1763					1794		X		X
1733					1764					1795				
1734					1765					1796		X		
1735					1766					1797		X		
1736					1767					1798		X		
1737	X				1768					1799				
1738	X	X			1769					1800		X		
1739					1770					1773		X		
1740			X		1771									

N COMPTES DU HAMEAU

Année	Reçus des recteurs	Comptes avec ceux du Lieu	Livraison pâturage	Livraisons des recteurs	Année	Reçus des recteurs	Comptes avec ceux du Lieu	Livraison pâturage	Livraisons des recteurs
1801					1832				
1802		X			1833				
1803		X			1834				
1804		X			1835				
1805		X			1836				
1806		X			1837				
1807					1838				
1808					1839				
1809		X			1840				
1810					1841				
1812		X	X		1842				
1813		X			1843				
1814	X				1844				
1815					1845				
1816		X			1846				
1817					1847				
1818					1848				
1819		X	X		1849				
1820					1850				
1821					1851				
1822					1852				
1823					1853				
1824					1854				
1825					1855				
1826			X		1856				
1827			X		1857				
1828					1858				
1829					1859				
1830					1860				
1831			X		1861				

P PIÈCES JUSTIFICATIVES

- 1 - 1799 Lot no 1
- 2 1800 - Lot no 2

N7 CONTROLE DES COMPTES

ANNÉES 1792, 1793, 1854, 1855

T ECOLE

TA DELIBERES DES CHEFS DE FAMILLE DU HAMEAU

- 1 11 avril 1757 *Concerne le salaire du régent, 200 florins*
- 2 14 juin 1794 *Concerne le salaire du régent*
- 3 1er nov. 1807 *Etablissent du régent, refus de celui-ci, soit de Moïse Joseph Cart de le lui signer; nécessité d'aller trouver Monsieur le ministre*
- 4 1er déc. 1794 *Salaire du régent, augmentation*
- 5 5 nov. 1808 *Plaintes des chefs de famille comme quoi le régent Cart ne fait pas assez d'écoles*
- 6 10 avril 1823 *Demande du régent Moïse Joseph Cart pour savoir combien il doit faire d'écoles jusqu'à la Saint Martin, doit s'en tenir à l'établissement*
- 7 7 juin 1824 *Délibérations sur le refus qu'a fait la municipalité de recevoir les fonds qui étaient attachés à l'école*
- 8 26 avril 1827 *Le régent n'a pas besoin de logement, parce que son père devient malade et qu'il ne peut le laisser tout seul pendant qu'il va faire ses écoles à Combenoire; préfère quelque chose en argent*
- 9 24 octobre 1836 *Demande du préfet à Louis Lucrin et à Henri Meylan que le hameau donne en jouissance à Monsieur le régent le jardin qui est à côté de la maison d'école; le hameau ne le veut pas, c'est à la commune à fournir la chose demandée*

TB DELIBERES DIVERS

- 1 26 juillet 1807 *Extrait des registres du conseil municipal de la commune; augmentation de la pension du régent Moïse Joseph Cart; accordé*
- 2 21 avril 1825 *Délibéré de la municipalité du lieu; clôture des deux fonds annexés à la pension du régent*
- 3 11 oct. 1826 *Assemblée du conseil communal du Lieu; réaugmentation de la pension des régents, d'autant que les hameaux se trouvent surchargés par les versements qu'ils sont obligés de faire à cet égard; la commune versera 400.-*
- 4 16 déc. 1827 *Assemblée de la municipalité; détail de la répartition des 100.- votés par le conseil communal pour les salaires des régents; somme totale pour le régent de Fontaine aux Allemards et Combenoire: 80.- environ*
- 5 12 août 1869 *Conseil général du hameau de la Fontaine aux Allemards; acquisition de 5 perches carrées près de la maison d'école*
- 6 28 nov. 1876 *Conseil général du hameau de la Fontaine aux Allemards; réorganisation de l'école*

7C CORRESPONDANCE

- 1 11 juin 1768 Mandat du justicier de Romarinôtier demeurant à la Vallée relatif au logement du régent et à la salle d'école qu'il veut garder à son domicile et non transporter dans une maison désignée par le hameau
- 2 20 juin 1768 Mandat du même à Pierre Guignard, objet: lieu où doit se tenir l'école
- 3 31 janv. 1808 Pilicier pasteur à la municipalité du Lieu; plainte du régent de Fontaine aux Allemands quant à la petitesse de la chambre d'école et sur la manière dont elle est chauffée
- 4 28 sept. 1818 Janette Cart aux chefs de famille de l'honorable hameau de la Fontaine aux Allemands; situation misérable du régent Cart au Séchey qui perd des vaches, demande de soutien
- 5 13 avril 1825 Le landamman président du conseil d'état du canton de Vaul au juge de paix du cercle du Pont; difficulté relative à la pension du régent de l'école des hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands
- 6 8 juillet 1831 Le landamman à monsieur le juge de paix du cercle du Pont; autorisation du conseil d'état d'acquiescer au sieur David Louis Nicole un bâtiment destiné à une maison d'école; envoi d'un secours financier pour leur aider à mettre le bâtiment en état
- 7 20 déc. 1832 Aubert du Solliat aux recteurs du hameau de Combenoire; offre de service pour la somme de 600.- pour l'exécution des ouvrages que le hameau se propose de faire à la maison d'école
- 8 20 sept. 1833 David Frédéric Luquiers régent aux membres du hameau; concernant son logement
- 9 21 sept. 1833 ~~Henri Nouquin charpentier au hameau~~; le hameau à Henri Nouquin charpentier; invitation à celui-ci à venir poursuivre les travaux qu'il a commencés à la maison d'école; inconvénients qu'il résulte du retard des dits travaux
- 10 30 janv. 1834 Le hameau à Louis Lugin de la Fontaine aux Allemands, invitation à venir fermer la maison d'école
- 11 12 avril 1834 Le préfet du district aux particuliers du hameau; différend entre Combenoire et Fontaine aux Allemands concernant la pension du régent
- 12 11 août 1834 David Frédéric Luquiers régent aux membres du hameau; permission d'aller suivre les cours à l'Ecole Normale de Lausanne; concernant son droit de bourgeois
- 13 3 fév. 1835 Henri Nouquin maître charpentier du Pont aux administrateurs du hameau de la Fontaine aux Allemands; concerne ses ouvrages à la maison d'école qu'il estime avoir achevés
- 14 15 mars 1835 La municipalité du Lieu aux hameaux de son ressort; établissement d'une maîtresse d'ouvrage; traitement du régent
- 15 30 mars 1835 La municipalité du Lieu aux hameaux de son ressort; concerne la maîtresse d'ouvrage et d'une éventuelle demande de dispensation

- 16 20 mai 1835 Philippe Nicole au hameau; réclame les six francs que lui doit le hameau pour avoir chauffé l'école l'hiver précédent
- 17 14 sept. 1835 La municipalité du Lieu aux hameaux de son ressort; financement pour l'établissement de quatre maîtresses d'ouvrage au lieu de deux proposé par le conseil d'instruction civique
- 18 24 février 1836 Le président de la commission des écoles au hameau de Fontaine aux Allemards; maîtresses d'ouvrage
- 19 2 avril 1836 Le hameau de Combenoire au hameau de la Fontaine aux Allemards; versement éventuel d'une finance supplémentaire de 5.- par hameau pour la pension de la maîtresse d'ouvrage
- 20 19 juin 1837 La municipalité du Lieu aux hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemards; plaintes portées au conseil de l'instruction publique quant au refus opposé au régent par ces deux hameaux de jouir du jardin attenant à la maison d'école de Fontaine aux Allemards
- 21 24 juin 1837 Le hameau de la Fontaine aux Allemards à la municipalité du Lieu; réponse à la lettre précédente; le hameau s'en tient à la loi vu qu'il n'a pas la faculté de fournir ni jardin ni plantation au régent
- 22 16 avril 1838 Le hameau de Fontaine aux Allemards au hameau de Combenoire; avise que l'année du logement de Mr le régent est finie le deuxième mai prochain et ne veut plus continuer sur les mêmes conditions
- 23 17 avril 1838 Le hameau de Combenoire aux hameau de Fontaine aux Allemards; invitation à celui-ci à une assemblée du hameau de Combenoire qui aura lieu le samedi suivant 21 courant, à la Tilliette; à propos du logement du régent
- 24 21 avril 1838 Le hameau de la Fontaine aux Allemards au hameau de Combenoire; lettre relative à l'assemblée des deux hameaux et au logement du régent
- 25 19 déc. 1839 Le président de la commission des écoles au hameau de la Fontaine aux Allemards; absence de régent pour desservir la néence de l'école de ce hameau; nouvelle mise au concours tout en cherchant quelqu'un pour occuper provisoirement cette place; invitation pour éviter des retards à faire fabriquer et amener le bois marqué pour l'affouage de l'école
- 26 3 janv. 1843 Fontaine aux Allemards à la commission d'inspection des écoles de la commune; depuis 18 mois le régent Valltag n'habite pas son logement qui fait partie de la maison d'école; inconvénients qui résultent de cette situation
- 27 3 janv. 1843 Le hameau à Messieurs les membres de la commission des Ecoles primaires; relatif au logement du régent demande d'autorisation de louer le logement du régent qui doit résider en Combenoire jusqu'au 30 avril 1844; cela pour soulager les pauvres pères de famille qui ont beaucoup de peine à payer le boursier pour ce qui leur en vient pour leurs enfants

- 28 4 janvier 1843 Fontaine aux Allemands à la commission des écoles primaires; même que précédente
- 29 - - - - - Idem
- 30 2 mai 1843 Le président de la commission des écoles du Lieu au hameau de Fontaine aux Allemands; monsieur Vatter, régent d'école; à la suite de la lettre du hameau, ira prendre possession de son logement dans la maison d'école; toutefois si par convenance pour lui et aussi longtemps qu'aucune réclamation n'a été faite, il est autorisé à demeurer au Lieu
- 31 6 juillet 1843 Le hameau de Fontaine aux Allemands à Monsieur le président de la commission d'inspection des écoles de la commune; difficultés avec ceux de Combenoire pour le logement du régent
- 32 29 juillet 1843 La commission des écoles au hameau; la place de régent devenant vacante en ce hameau, la commission a décidé de ne pas la remettre au concours tant que la difficulté élevée entre les deux hameaux au sujet du logement du régent ne sera pas résolue
- 33 6 août 1843 Fontaine aux Allemands au hameau de Combenoire; logement du régent
- 34 6 août 1843 Hameau de Combenoire à celui de la Fontaine aux Allemands; paiement de 12 francs par année pour portion du logement du régent
- 35 12 août 1843 Jacques Louis Lugin au hameau de Combenoire; veuillez vous rencontrer en assemblée demain à cinq heures du matin à la maison d'école où vous apporterez toutes les pièces concernant le logement du régent
- 36 30 août 1843 Le préfet de la Vallée au hameau de Fontaine aux Allemands; un délégué doit se rendre chez lui le samedi 2 sept. pour avoir une conciliation avec un délégué de Combenoire concernant cette affaire de logement
- 37 18 sept. 1843 Jacques Louis Lugin au hameau; concerne le foin du clos de devant l'école
- 38 20 déc. 1843 Le président de la commission des écoles au hameau de la Fontaine aux Allemands; se procurer une collection de dessins linéaires à l'usage des élèves
- 39 3 janvier 1845 Les mêmes; nécessité de se procurer un livre de haute lecture pour l'école; ouvrages proposés par le président; considération sur les oeuvres de Dieu, par Sturm, ouvrage employé depuis plusieurs années dans les écoles du Lieu et des Charbonnières, et qui est très propre à développer l'intelligence des enfants et les aider à faire des compositions et à réfléchir
- 40 3 juin 1845 Le hameau de Combenoire à celui de Fontaine aux Allemands; vous êtes avisés que nous avons la convention passée à l'audience de Monsieur le préfet le 2ème sept. 1843 concernant le logement du régent
- 41 10 déc. 1849 Le président de la commission des écoles au hameau de la Fontaine aux Allemands; se procurer les livres suivants: histoire de la Suisse, livre de lecture, + une carte de la Palestine

- 42 16 déc. 1850 La commission d'inspection des écoles au bureau de la Fontaine aux Allemands; vous devez pouvoir votre école des livres nécessaires; il est impossible de fonctionner plus longtemps avec une école dépourvue de presque tout moyen d'instruction
- 43 20 mars 1854 La commission au bureau de la Fontaine aux Allemands; l'époque des visites d'école du printemps approchant. la commission des écoles désirerait savoir si le bureau est disposé à accorder quel que chose pour être distribué en prix aux enfants
- 44 16 nov. 1854 La commission au bureau; demande pour qu'il y ait une carte nouvelle et convenable de la Suisse
- 45 1er fév. 1856 La commission au bureau; demande pour l'achat de six exemplaires d'un petit ouvrage de M. Fonchat intitulé: "La sagesse du bureau"
- 46 27 mars 1865 La municipalité du Lieu au bureau de la Fontaine aux Allemands; réorganisation des écoles de la commune selon la nouvelle loi sur l'instruction publique primaire; proposition: il y aurait une maîtresse brevetée qui tiendrait toute l'année l'école en Comberaire où seraient admis les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans; passé cet âge ils fréquenteraient l'école du Lieu dans laquelle il n'y aurait que les enfants des 12 ans
- 47 1869 Le bureau au conseil d'état du canton de Vaud; demande de l'autorisation de passer acte pour l'acquisition de 5 perches carrées de terrain en vue des travaux à faire à la maison d'école
- 48 2 février 1870 Fontaine aux Allemands au département de l'instruction publique et des cultes; demande de subside pour la réparation de l'école; brouillon fait par J.-J. Rochat
- 49 2 février 1870 Jules-Jérémie Rochat des Charbonnières à Monsieur Raymond du bureau de Comberaire; lui adresse brouillon de la lettre précédente plus un devis pour la réparation de l'école
- 50 24 juillet 1871 Le préfet au président de l'administration de la Fontaine aux Allemands; somme de 1000.- accordée par l'état pour la réparation du collège
- 51 15 février 1872 J. Capit notaire au Bressus à Monsieur Auguste-Henri Cart vers Chez Claude; concernant un emprunt de 1000.- que souhaiterait faire le bureau de Fontaine aux Allemands
- 52 13 février 1872 La commission des écoles à l'administration de Fontaine aux Allemands; réclamation du régent Fiquet pour que l'écolage des enfants âgés de moins de 7 ans soit payé
- 53 5 avril 1872 Fiquet régent à Monsieur le président du bureau de F. aux Allemands; préparation de la salle d'école pour la visite qui aura lieu le jeudi 11 avril
- 54 1872 Le voyer du district de la Vallée à Monsieur Auguste-Henri Cart vers Chez Claude; concerne le subside de l'état qui a quelque peine à parvenir aux intéressés

TE CONTENTIEUX

- | | | | |
|----|------------|------|---|
| 1 | 1er déc. | 1755 | Citation à paraître pour Abel Nicole du Lieu; objet: paiement d'une somme de onze florins due au régent Cant de Fontaine aux Allemards |
| 2 | - | | Le lieutenant substitué de Romainvôtier à l'hameau de Combennire; objet: répartition des biens pour parer les quatre régents de la commune et qui fut faite suivant ce que chaque hameau avait paré à sa très noble seigneurie Baillivale Villalain; récontentement à ce sujet du hameau de la Fontaine aux Allemards |
| 3 | 2 mai | 1794 | Extrait des registres de la noble cour Baillivale de Romainvôtier, pension du régent de Fontaine aux Allemards |
| 4 | 14 mai | 1794 | Pension régent Cant; difficulté entre les hameaux de Combennire et Fontaine aux Allemards |
| 5 | 24 mai | 1794 | Citation à paraître pour l'honorable communauté du Lieu; objet: pension du régent |
| 6 | 15 avril | 1833 | Citation à paraître devant le juge de paix du cercle du Pont pour le sieur Henri Merlan municipal de la Fontaine aux Allemards; objet: somme due par celui-ci en tant que bourgeois de la commune pour la pension du régent de Fontaine aux Allemards |
| 7 | 31 déc. | 1833 | Assemblée des chefs de famille de l'hameau de la Fontaine aux Allemards; forcer le sieur Henri Houquin à l'exemption de son adjudication du 5 janvier 1833 pour la bâtisse qu'il s'est engagé de faire pour un collège |
| 8 | 30 déc. | 1833 | Le juge de paix aux administrateurs du hameau de la Fontaine aux Allemards; saisie arrêt de tout ce qu'il possède pour obtenir paiement d'une somme de trente et un florins, un batz, cinq rapps, que le sieur Houquin doit au sieur Rodolphe Sarvet sieur de La Fontaine aux Allemards |
| 9 | 30 déc. | 1833 | Idem |
| 10 | 10 janv. | 1834 | Extrait du registre civil du juge de paix du cercle du Pont; le hameau de Fontaine aux Allemards ne vient qu'une commission d'experts soit faite conformément à la loi pour faire l'évaluation des ouvrages encore à faire par le sieur Henri Houquin maître charpentier au Pont pour la maison d'école soit collège que le dit hameau fait bâtir |
| 11 | 14 janvier | 1834 | Rapport de la commission désignée sous chiffre 10; il reste d'ouvrages à faire pour une valeur de 275.- |
| 12 | 4 février | 1834 | Citation à paraître pour le hameau de Fontaine aux Allemards ainsi que celui de Combennire; solde de la pension du régent Luquins qui se monte à trois francs, trois batz, sept rapps et denis |

TE DROITS

- 1 14^{ème} janv. 1695 Reconnaissance d'octroy et concession en faveur des ressortissants de Fontaine aux Allenards et adjoints, à eux fait par l'honorable commune du Lieu
- 2 10 juil. 1756 Règlement concernant la pension des régents de la commune
- 3 24 oct. 1807 Devoir du régent de Combernoire et de Fontaine aux Allenards
- 4 29 oct. 1810 Engagement du sieur Louis Dépraz lapidaire, comme tuteur de sa belle sœur, à ce que celle-ci tienne et loqe l'école et les assemblées et les visites du hameau de Fontaine aux Allenards
- 5 20 mars 1824 Devoir du régent
- 6 3 mai 1824 Engagement des sieur Félix et Louis Fiquet frères des Forais en Combernoire d'arodier les appartements de leur maison située à la Fontaine aux Allenards au hameau du dit Lieu pour logement du régent
- 7 11 nov. 1833 Convention entre le hameau de Fontaine aux Allenards et le sieur Henri Mourin Charpentier au Pont concernant la construction du collège et les difficultés survenues à son propos
- 8 13 février 1834 Etat des fonctions et traitement du régent des écoles des hameaux de la Fontaine aux Allenards et Combernoire
- 9 17 nov. 1834 Convention entre le hameau de la Fontaine aux Allenards et la commune concernant le traitement du régent
- 10 21 avril 1838 Extrait du registre des délibérés du hameau de Combernoire; conditions sous lesquelles les hameaux de C. et de F. aux A. mettent à bail le logement de leur régent d'école primaire
- 11 21 avril 1838 Brouillon de l'acte précédent
- 12 2 sept. 1843 Convention entre le hameau de Combernoire commune du Lieu et celui de la Fontaine aux Allenards concernant le logement du régent
- 13 18 oct. 1846 Convention entre les deux hameaux només ci-dessus au sujet du logement du régent d'école indivis entre les deux

TF ENTRETIEN COLLEGE

- 1 30 déc. 1832 Mise au concours pour rebâtir à neuf une maison de collège à la Fontaine aux Allemands
- 2 1833 Mise en prix de la charpente par Henry Rochat charpentier des Charbonnières
- 3 28 février 1835 Reçu de Henri Vouquin concernant le solde à lui payé par le bureau de la Fontaine aux Allemands concernant la construction de la maison du collège
- 4 20 juillet 1867 Montant de ce que le bureau doit au sieur Henri Lugin pour la couverture du toit d'école qui se monte à 139 fr 50
- 5 février 1870 Coût des réparations exécutées au collège de Fontaine aux Allemands en automne 1869

TG PIÈCES JUSTIFICATIVES

- 1 4 juin 1808 Liste de ceux qui n'ont pas pu payer le régent pour sa pension
- 2 27 janvier 1834 Liste des frais occasionnés par l'affaire Vouquin
- 3 2 janvier 1836 Note de frais pour fourniture de matériel d'école dont 7 cartes de la Suisse, une carte d'Europe, une d'Appenzonde, une carte du canton de Vaud un exemplaire de tableau de lecture, et diverses autres choses
- 4 12 déc. 1850 Somme à verser pour chaque habitant de la Fontaine aux Allemands pour acheter du matériel d'école
- 5 1795 - 1850 Diverses notes et reçus

TH PIÈCES DIVERSES

- 1 11 août 1838 Inventaire des objets à l'usage de l'école de la Fontaine aux Allemands

U ACTES VIVRES

UA ACTES AUGUSTE HENRI CART DE VERS CHEZ CLAUDE

- 1 9 janvier 1872 Lettre de Henri Michat de Vaultion, destinataire Auguste Henri Cart Vers Chez Claude; rencontre à l'hôtel de la Truite au Pont pour discuter fourniture d'un bassin - il vaut mieux se parler de bouche que par lettre -
- 2 16 mars 1872 Acquisition en faveur de Auguste-Henri et Eugène-Frédéric fils de David Frédéric Cart, du Lieu et domiciliés sur le Crêt, faite de Jules feu Louis Raymond du dit Lieu; terrains: Vers chez Gavot
- 3 1er août 1875 Reconnaissance de dette de Eugène Hubert marchand en faveur de Auguste Cart Vers Chez Claude; somme de neuf cent francs
- 4 août 1875 M. Eugène Hubert Rochat négociant au Lieu doit à Auguste Henri Cart Chez Claude près le Lieu; somme de 990.-
- 5 1875 M. Jean Martin cafetier à La Golisse doit à Auguste Henri Cart Chez Claude; somme de 347,50
- 6 1876 M. Jean Martin cafetier à La Golisse doit à Auguste Henri Cart Chez Claude; contre de 327,50
- 7 5 sept. 1876 Reçu la somme de vingt francs de M. Aug. Henri Cart pour le compte de Baptiste Traversié, à compte de ce qu'il doit à la maison Ad. Fougères et Co de Beau
- 8 27 sept. 1877 Intervention de Auguste Henri Cart domicilié chez Claude dans la discussion des biens d'Eugène Hubert Rochat négociant au Lieu pour assurer le paiement de la somme de neuf cents nonante francs
- 9 25 sept. 1878 Reconnaissance de dette en faveur de Auguste Henri Cart Chez Claude de Louis Guignard du Solliat; capital de neuf cents francs
- 10 31 octobre 1877 Admission pour M. Auguste Henri Cart comme créancier dans la discussion des biens de Eugène Edouard Hubert négociant au Lieu
- 11 28 mai 1880 Intervention de Auguste Henri Cart domicilié chez Claude dans la discussion des biens de Louis Guignard et Adrien Guignard domiciliés au Solliat pour assurer le paiement de la cécute du 25 sept. 1878
- 12 10 août 1881 J. Cart notaire au Sentier à Monsieur Auguste Henri Cart chez Claude; lui remet son intervention dans la faillite Guignard fils au Solliat
- 13 16 nov. 1881 Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance de Pontarlier; jugement rendu entre M. Auguste Henri Cart, négociant demeurant chez Claude, près le Lieu contre le sieur Téléphone Trécol propriétaire et commerçant demeurant à l'Abbergement Solliat; somme de 2448.- due par ce dernier pour marchandises dont il fait habituellement le commerce

14	14 nov.	1881	Citation à comparaître devant l'huissier du tribunal de Pontarlier, M. Louis Tichet, pour le sieur Téléphore Trécard c/ibid/ et négociant demeurant à L'Ébergement Sainte-Vierge; affaire ci-dessus
15	9 déc.	1881	Commandement de payer pour le sieur Téléphore Trécard
16	9 janvier	1882	Idem
17	16 janv.	1882	Procès-verbal de carence; affaire Téléphore
18	12 mars	1885	Admission pour M. Auguste Henri Cart comme créancier dans la discussion des biens de Louis Henri Guipard Chez Claude
19	4 déc.	1886	Facture de Auguste Henri Cart Chez-Claude, épicerie, tabac et cigares, vins, bière et liqueurs, pour M. Lucien Adolphe Remond; montant: 73,75 fr
20	11 déc.	1886	Intervention de Auguste Henri Cart domicilié Chez-Claude dans la discussion des biens de M. Lucien Adolphe Remond du Chenit et domicilié au Solliat
21	10 janv.	1887	Admission pour M. Auguste Henri Cart comme créancier dans la discussion des biens de Lucien Remond, du Solliat
22	1er juil.	1889	Etablissement d'une brasserie au Solliat; action de cinquante francs au porteur
23	24 mai	1887	Obligation hypothécaire souscrite par Auguste-Henri Cart domicilié chez Claude en faveur de la caisse hypothécaire cantonale vaudoise; capital 5000.-
24	14 mai	1889	Tribunal cantonal, séance du 14 mai 1889, procès-verbal de séance; recours de Joseph Griffon fromager aux Charbonnières contre le jugement rendu le 5 mars 1889 dans la cause pendante entre lui et Auguste Henri Cart à la Frasse; concerne une montre fournie par Cart à Griffon
25	21 sept.	1889	Justice de paix du cercle du Chenit; poursuite pour dette; Auguste Henri Cart de chez Claude contre Joseph Griffon fromager né à Les Gardes Roches
26	14 mai	1889	Etat des frais de 2 ^e instance dus à Auguste-Henri Cart à la Frasse par J. Griffon fromager aux Charbonnières
27	5 mars	1889	Etat des frais dus à Auguste-Henri Cart à la Frasse par Joseph Griffon fromager aux Charbonnières
28	12 déc.	1888	Etat des frais dus à Auguste Henri Cart, à la Frasse par Joseph Griffon fromager aux Charbonnières
29	2 janv.	1890	Lettre de Carre Alfred à Simy Carte, négociant propriétaire en bas de la Teuppe par le Lieu demandant le prix d'un accordéon languenet simple
30	6 juillet	1890	Autorisation de Auguste-Henri Cart à M. Lyse Richet à l'effet de faire les poursuites nécessaires contre M. Joseph Griffon fromager à Chaux-Neuve pour obtenir paiement des frais de son procès
31	20 mai	1893	Liquidation de l'association formée au Sentier pour la souscription du capital du Pont-Mulonnes; circulaire-alcool

- 32 12 août 1894 Obligation hypothécaire en faveur de la caisse hypothécaire cantonale vaudoise contre Émile-Auguste Cart chez Claude; capital de 700.-
- 33 décembre 1894 Convention entre M. Auguste Cart Chez-Claude et Gustave Raymond tailleur de pierres Firuet-dessus; fourniture de toute la pierre de taille nécessaire pour le bâtiment que M. Auguste Cart propose de faire construire chez Claude
- 34 1895 Détail des journées chez le cousin Auguste Cart Chez-Claude, pour la construction de sa maison probablement
- 35 octobre 1895 Du par Monsieur Cart, détail d'une note
- 36 18 février 1896 Lettre de J. Jérémie Rochat syndic à Auguste Cart son cher cousin; relative à une condamnation
- 37 14 mai 1896 Jules Jalliet à Vallozbe à Monsieur Auguste Cart négociant vers chez Claude; réclamation du paiement d'une facture
- 38 1894 - 1902 Patentes diverses pour la vente d'alcools et de tabacs

UB ACTES PRIVÉS DIVERS

- 1 19 avril 1702 Partage entre Abraham, David, Abraham et Moïse Cart père et fils de la Fontaine aux Allemands; prés et champs ou pâturages aux lieux dits entre autres: L'Écof-féri, la Tilliettag
- 2 11 janv. 1730 Levation de gages pour les honorables Moïse et Pierre Cart de la Fontaine aux Allemands; capital de 300 florins du au sieur Daniel Guimard du Chenit
- 3 17 nov. 1741 Partage des biens du sieur Moïse Cart de la Fontaine aux Allemands; champs et maison; convention relative au partage de la maison
- 4 6 février 1741 Levation de gages pour Pierre et Mathieu Guignard; capital de 75 florins du au hameau
- 5 11 mars 1745 Cession de Suzanne feu Abram Cart, femme du sieur Pierre Fiquet de Combenoire à Suzanne fille du sieur Moïse Cart; terrain situé à "Vers chez Denis", "Le Champ Neuf"
- 6 20 sept. 1766 Acte de bourgeoisie pour honorable David Peytan du Chenit habitant près Le Lieu
- 7 8 mai 1777 acte de naissance de David Peytan fils de Pierre fils de Sébastien Peytan de Combenoire et de Louise Fiquet sa femme; né le 16 août 1776

8	23 février	1794	Reconnaissance de dette de Abram Isaac Lonchamp des Nouveaux Nidre au Lieu en faveur du sieur David Joseph Guignard conseiller du Lieu; capital de mille florins
9	10 juin	1794	Obligation des sieurs Siméon Nicole et Abram Joseph Nicole en faveur du hameau de La Fontaine aux Allemands;
10			Renède pour quand les vaches ou génisses prennent - pices - le sang
11		1793	Tour faire en aller quérir la queue de ceux qui en sont atteint
12	26 août	1796	Accord fait entre les frères David Nouse et Abram David Neylan et leurs beau-frères Jean David Cart;
13	4 nov.	1805	Obligation en faveur de la commune du Lieu contre le citoyen Abram David Neylan de La Fontaine aux Allemands; capital de 26 francs huit batz trois rappes
14	1 nov.	1809	Contrat d'apprentissage entre David fils de Jean David Cart de la Fontaine aux Allemands, cordonnier, et son cousin Félix fils du citoyen Abram David Neylan du même Lieu; durée dix-huit mois
15	13 août	1811	Partage des maisons aux hains d'Abram David et Pierre Nouse Cart de La Fontaine aux Allemands
16	9 octobre	1819	Compte fait entre Samuel Cart et son cousin Abram David Neylan
17		1822	Mort de ma soeur, acte de décès de Henriette Neylan née en 1798
18	2 juin	1824	Arrangement fait entre Nouse Frédéric Cart et David Nicole de La Fontaine aux Allemands au sujet de leurs jardins et prés à records
19	19 mars	1825	Contrat d'apprentissage entre David Samuel Guignard et son fils Henry Sa uet pour apprendre la profession de lapidaire
20	26 août	1827	Echange entre les sieurs Nouse Frédéric Cart de La Fontaine aux Allemands d'une part, et David Louis Nicole du même Lieu, d'autre part;
21	30 oct.	1833	Note de livraison au sieur Neylan; vin, pain et fro- sage
22		1852	Une copie d'exhortation; collée en forme d'enveloppe
23	19 mai	1846	Saisie spéciale imposée sur les biens meubles de son Nouveau Nidre de La Fontaine aux Allemands; somme de 150.- due à Louis Alexandre Rochat commis des péages au Pont
24	15 mai	1876	Obligation hypothécaire en faveur de Jules-Antoine Cart au Lieu contre Georges-Julien Reymond, de La Fontaine aux Allemands; capital 640.-
25	15 mai	1876	Obligation hypothécaire en faveur de la caisse hypo- thécaire cantonale vaudoise contre Georges-Julien Reymond, au Lieu; capital 1800.-

Z INVENTAIRE

- | | | | |
|---|---------|------|---|
| 1 | 16 déc. | 1817 | <i>Inventaire des créances appartenant à l'hôtel de la Fontaine aux Allemands</i> |
| 2 | 12 fév. | 1854 | <i>Inventaire des archives du bureau de la Fontaine aux Allemands pour les remettre à la nouvelle administration qui a commencé à fonctionner le 1er janvier 1854</i> |
| 3 | mars | 1975 | <i>Inventaire de toutes les archives du bureau de Fontaine aux Allemands fait par René Rochat des Charbonnières</i> |

LES SECRETAIRES

Le premier connu sera le régent David Cart qui enseignera, selon nos sources, de 1745 à 1775. Il fut très longtemps secrétaire du hameau. On le découvre pour pratiquement tout le registre AA1. Ainsi, selon son écriture, on le verra officier au moins de 1745 à 1758. Ci-dessous la page 26 de ce premier recueil. Notons que le secrétaire était aussi chargé d'établir les comptes selon les écritures que lui proposait le recteur nommé quant à lui pour une période beaucoup plus courte, en général une année.

Ce jourdhuy 28^e Janvier 1747 tous les chefs de l'hameau de la fontaine aux etant assemblez ont veu l'entree lors de payer le Capital de la Patorie deue à la Commune entre ci & la St Michel prochaine & pour ce chacun payera quatre bache & demi par betes tant petite que grosse Cheval^{paiera} pour deux vache. Genisse & veaux — en tout il y a Septante neuf betes à chaque betes quatre bache & demi se monte à huitante neuf florins dix sols & six deniers qui étant recouvré par le Recteur seront appliqué pour le Capital de la Commune, & ainsi le Recteur a Signé au nom de tous le dit jour Abraham Cart recteur

Ce jourdhuy 3^eme Juillet 1755. par contrefait avec le Regent Cart de ce qui doit à l'hameau d'autre part écrit, comme de ce qui lui est due pour avoir écrit pour l'hameau jusqu'à la St Jean d'ancien cest à dire le 24^e Juin passé. comme il est articulé dans la page Septante, Le dit David Cart Regent redoit au dit hameau vingt quatre florins, qui promet payer avec hâte qui à son tour des le 23^e Janvier 1755. à requisition de ce me suis signé ce dit jour David Cart Regent

Plus j'ai promis moy David Cart Regent d'écrire ce qui y a deue à écrire moyennant huit bache qui me seront payés par le s. Recteur par chaque année commençant son Cour le 24^e Juin passé, & le s. Recteur a signé, comme acceptant le dit contrefait deues, & la promesse, ou gage faite au dit Regent

Abraham Cart Recteur

Ecriture du secrétaire fonctionnant en 1800 et qui, selon la note que l'on découvrira à la page suivante, doit être Jean Pierre Cart (AHFA, AA2) :

Des 13^e Juin 1800 le chef de hamau de la Fontaine aux allemands s'est assemblé
Il a été produit l'établissement du Nouveau Régist Moyne Joseph Cart qui se refuse de
le signer pour raison que le premier Brochure fait à l'assemblée deux hamaux ne porte que
de faire trois cahotichome par semaine pour les deux hamaux dont cet hamau est l'un
qui il y en ait trois par semaine dans chaque hamau. Il a été résolu de demander
l'explication au Citoyen le Deux Ministre Rochat et la procureur du dit Régist Cart qui
Produira celui qui est signé par le Retour
Moyne Samuel Cart qui a été Député pour le faire à signer celui qui y a consenti
pour le courant de ce mois de Juin pour savoir à quoy s'en tenir

Du 23^e Juin 1800 le chef de hamau de la fontaine aux allemands s'est assemblé il a été
Délibéré de trois hamaux à suivre à l'opel de la leur entente par le Citoyen Ministre Rochat

Du 27 Juillet 1800 le chef de hamau de la fontaine aux allemands s'est assemblé à l'occasion de
l'achat du Citoyen Ministre Rochat pour savoir de laquelle des trois cahotichomes qui a été
à la Régie pour terminer le Contrat le dit Député et chargé de entendre avec les autres députés
des autres hamaux et de ne pas acheter le trois cent florins qui a été

Ce jourd'hui 10^e Août 1800 le hamau de la fontaine aux allemands s'est assemblé il a été délibéré
que quand au plafond de notre Eglise vint les inconveniens qui se trouvent il se fera en six
au condition que les Charpentiers devront raboter quatre cent florins son payé il leur sera leur
marché

Il a été de même arrêté quand à l'impression d'argent pour continuer à la Bourse de la dite
Eglise ce sera de emprunter jusqu'à deux mille franc pour le moment et que la Commission
Établie par l'ancien Conseil et la Régie en Janvier dernier aye à faire leur rapport incessamment
au public dans quelle état la Bourse et le Bien de la Commune se trouvent pour être remis en
bon ordre à la dite Régie pour que ensuite elle se puisse procurer le remboursement chez les
Particuliers le plus Commode

De même pour quand aux Bois du Rieur et l'Étrophiler il est arrêté que la dite Commune
devra s'en tenir avis que les Deux autres pour il former opposition. C'est ce que j'ai écrit
à l'écrit au député pour être lue à la Régie demain lequel j'ai signé le jour que du sur
Citoyen Cart

Nouveau secrétaire dès le 21 Xbre 1807 (AHFA, AA2):

« Les chefs de famille du hameau de la Fontaine aux Allemands étant assemblés, il a été délibéré que le citoyen Jean David Cart sera chargé d'écrire ce qu'il y aura à faire en attendant que l'on établisse un secrétaire à la place du citoyen Jean Pierre Cart qui a demandé d'être remplacé. ».

Cart
Secrétaire Les chefs de famille du hameau de la fontaine aux allemands étant
substitut assemblés il a été décidé que le citoyen Jean David Cart sera chargé de faire ce
qu'il y aura à faire en attendant que l'on établisse un secrétaire à la place du
citoyen Jean Pierre Cart qui a demandé d'être remplacé.

« Etablissement du secrétaire Jean David Cart. Du 5^e janvier 1808, le hameau assemblé à la chambre d'école chez Rodolph Piquet pour vaquer à l'établissement d'un secrétaire à la place du citoyen Jean Pierre Cart qui la desservait (depuis) plusieurs années à contentement puisqu'il a demandé sa démission il y a quelques jours, disant que vu son âge avancé, il ne pouvait plus desservir le dit hameau.

L'assemblée a réglé les indemnités du secrétaire qui va être établi, donc elle ont été fixées à 26 batz par année pour toute chose, sur quoi il fournira tout le papier lisse qu'il lui faudra, tous les cahiers et livres et timbres restent à la charge du dit hameau. Les fonctions du secrétaire sont d'écrire tout ce qui lui sera ordonné par l'assemblée après les délibérations faites. Il fera aussi les comptes avec le village du Lieu toutes années. Il devra faire deux tournées dans les écuries de toute l'hameau pour voir les bêtes que chaque chef envoie alper sur le commun ; il relèvera aussi les cahiers, livres et titres appartenant au dit hameau qui lui seront remis au plus tôt par son devancier en présence des représentants du dit hameau avec promesse d'en rendre bon et fidèle compte quand il en sera requis ».

Cart
Secrétaire Du 5. Janvier 1808 le hameau assemblé à la chambre d'école chez Rodolph
Piquet pour vaquer à l'établissement d'un secrétaire à la place du citoyen
Jean Pierre Cart qui la desservait plusieurs années à contentement puis
il a demandé sa démission il y a déjà quelques jours disant que vu
son âge avancé il ne pourroit plus desservir le dit hameau.
L'assemblée a réglé les indemnités du secrétaire qui va être établi donc
elle ont été fixées à 26 batz par année pour toute chose sur quoi il fournira
tout le papier lisse qui lui faudra tout les cahiers et livres et timbres
restent à la charge du dit hameau. Les fonctions du secrétaire sont d'écrire
tout ce qui lui sera ordonné par l'assemblée après les délibérations faites il fera
aussi les comptes avec le village du lieu toutes les années il devra faire deux
tournées dans les écuries de toute l'hameau pour voir les bêtes que chaque
chef envoie alper sur le commun ; il relèvera aussi les cahiers, livres et
titres appartenant au dit hameau qui lui seront remis au plus tôt par son
devancier en présence des représentants du dit hameau avec promesse d'en
rendre bon et fidèle compte quand il en sera requis.

Changement de secrétaire le 5 février 1820 selon AHFA, AA4 :

« Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés dans la maison de Moÿse Frédéric Cart. Le sieur Jean David Cart ayant demandé sa démission de secrétaire du dit hameau à raison de ce qu'il est pesant d'oreille, ne pouvant plus desservir le dit hameau. Et les chefs, d'une unanime voix, le même jour, l'on a remercié de tous ses services qui pourrait faire pour le dit hameau, en attendant qu'il ait remis les livres et archives, tout les papiers qui concernent le dit hameau et que posé en assemblée le jour que dessus ».

Les Chef du Hameau de la fontaine aux allemands
Assemble dans la Maison de Moÿse Frédéric Cart
Le Sieur Jean David Cart ayant demandé sa démission
de Secrétaire du dit Hameau à raison de ce qui est
Lévant. Douille ne pouvant plus desservir le dit hameau
Et Les Chef d'une unanime voix le même jour l'on a
Remercie de tout Les Service qui pourroient faire pour
Le dit Hameau en attendant qu'il a remis Les livres
Et archive tout les papiers qui concernent le dit
Hameau ce que l'on a posé en assemblée le jour que dessus

« 1821, janvier 13, les chefs de famille du hameau de la Fontaine aux Allemands assemblés ont établi Henri Samuel Cart du dit endroit pour leur secrétaire, qui a promis de servir pendant cette année pour le prix de 20 baches pour sa pension pour dite année. Ayant promis de sans acquitter fidèlement et d'écrire tout ce qui lui sera ordonné par le dit hameau, et ayant touché sur les mains de monsieur le Juge de Paix de s'en acquitter ».

1821

Février . . . 13 . . .

Les Chef de famille du hameau de la fontaine aux allemands
assemble ont établi Henri Samuel Cart du dit endroit pour
leur Secrétaire qui a promis de servir pendant cette année
pour le prix de 20 bache pour sa pension pour dite année
Ayant promis de sans acquitter fidèlement et de l'écire tout
ce qui lui sera ordonné par le dit hameau et ayant
touché sur les mains de monsieur le Juge de Paix de s'en
acquitter

139

Nouveau secrétaire nommé le 7 avril 1832, selon AHFA, AA4 :

« Démission du secrétaire. Le hameau est assemblé. Le sieur Henri Cart, secrétaire du dit hameau, ayant demandé sa démission en assemblée ce même jour, les chefs de la dite hameau la lui ayant accordée sur les conditions et réserves qu'il remette en assemblée tous les papiers et registres concernant le hameau. Signé J.L. Aron Lugin ».

Du 7^e Avril 1832.

Le hameau est assemblé, le sieur Henri Cart, secrétaire du dit hameau, ayant demandé sa démission en assemblée ce même jour, les chefs de la dite hameau la lui ayant accordée sur les conditions et réserves qu'il remette en assemblée tous les papiers et registres concernant le hameau, signé J.L. Aron Lugin ».

Nouveau secrétaire nommé le 27 septembre 1851 selon AHFA, AA4 :

« A cette assemblée se présente Jules Reymon qui demande d'être admis dans l'assemblée des chefs du hameau. Et sa demande prise en considération tout d'unanime pour le recevoir pour chef, et qui a promis d'être fidèle à tenir les intérêts du hameau. Et quelques chefs lui ayant proposé de prendre la place de secrétaire du hameau, et il a consenti sur les conditions qu'il soit renvoyé à faire son tour de boursier à l'année 1851. Et l'assemblée l'a nommé secrétaire pour le temps que le hameau le voudra bien. Il recevra pour son salaire 14 francs 50 centimes chaque année. Et a promis de remplir tous les devoirs allégués à cette place et signé Frédéric Cart et chargé d'écrire ce qui s'est passé à l'assemblée le 27 septembre 1851 ».

à cette assemblée le président Jules Reymon qui demande d'être admis dans l'assemblée des chefs du hameau et sa demande prise en considération tout d'unanime pour le recevoir pour chef, et qui a promis d'être fidèle à tenir les intérêts du hameau, et quelques chefs lui ayant proposé de prendre la place de secrétaire du hameau et il a consenti sur les conditions qu'il soit renvoyé à faire son tour de boursier à l'année 1851. Et l'assemblée l'a nommé secrétaire pour le temps que le hameau le voudra bien et recevra pour son salaire 14 francs 50 centimes chaque année, et a promis de remplir tous les devoirs allégués à cette place et signé Frédéric Cart et chargé d'écrire ce qui s'est passé à l'assemblée le 27 septembre 1851.

Signature: Jules Reymon, Frédéric Cart, Auguste Meylan, David Cart, Henri Guignard.

- 1916, secrétaire Anthony Guignard
- 1918, secrétaire Alexis Reymon
- 1922, secrétaire Auguste Meylan
- 1924, secrétaire Auguste Cart.

Que disent Les Comptes ?

AHFA NA 1

DOCUMENTS

Revue pour Jean David Cart établis Recteur du L BR
 Commis de la fontaine aux allemand le 3 - 9 bris 1813 -
 Done il Rend Compte a ce jour 5 - 9 bris 1814 ...

Relevés Du Rendant Compte

De Pierre Moyse Guignard Du Selley pour jnterim	4	8	-
Elchut le 2 ^e 2 bris 1813 - montant a			
De federich Guignard horloger du lieu un dit	3	6	0
Elchut le 15 ^e 9 bris 1813			
Des hoirs de brant Samuel Cart un dit Elchut le 1 ^{er} juillet ¹⁸¹⁴	2	0	0
Des hoirs de Grafe Raymond un dit Elchut le 10 ^e 9 bris 1813	0	6	-
Des oncles hoirs Raymond un autre Elchut le 10 ^e may 1814	1	2	5
De Jean Louis Augustin un dit Elchut le 1 ^{er} juillet 1814	0	7	
De brant David Meylund un dit Elchut le 6 ^e 2 bris 1813	0	5	2
De Moyse de Isaac Meylund - Elchut le 1 ^{er} 2 bris 1813	1	0	0
De brant Simon Cart un dit Elchut le 9 ^e Janvier 1814	0	2	5
De Henry Samuel Cart un dit Elchut le 7 ^e may 1814	0	8	-
Des freres Samuel et Moyse Cart de la Tillettes le Capotote			
Des Deux Cedule qui devoit a cette hauteur montant des 2 ^e	4	1	0
Interim et Practe au 1 ^{er} Janvier 1814 montant a 29 bats	2	9	-
De brant David Meylund pour fumodication du fourneau de			
cette hauteur Elchut a sit monten 1814 - 17 bats	1	7	-
De la hauteur du lieu pour le Compte de 1813 jndivm avec elle	11	3	-
De brant Simon Cart a Compte de ce qui doit qui a payer			
a la sembla du 5 - 9 bris 1814 pour payer les 3 membres de elle	3	4	-
Pour les Enfants qui payent pour le Regnt a St Michel			
De Louis Simon Cart pour 3 - Enfants	2	4	-
De brant Simon Cart pour 2			
De Pierre Bastelmit Guignard 3	1	6	-
Des hoirs de Pierre Moyse Cart 1	2	4	-
Rodolphe Samuel Piquet 1		8	-
		8	-
		112	7 2

	A	B	R
Suite Des Livraisons - Somme D'autre part...	79	0	5
Du 22 - dit D'entree journe au Recteur pour mise les Decembre Des Genaires	}	5	-
Payer au Regent M. Joseph Cart pour le quit lui a dut par cette hamam a Compte De la pension - Elhuc a Saint Michel 1814	}	16	-
a la veuve Cart pour le logement de l'ecole Elhuc le 1 ^{er} gbr 1814	}	9	0
pour fourniture pour la visite de Paque de 1814	}	4	5
pour la Prime accordé au enfant a cette visite	}	3	2
pour les jmdannite au secretaire Elhuc au 1 ^{er} gbr 1814	}	2	0
pour celle au Recteur Elhuc au meme jour	}	2	0
pour avoir fait le Compte Du lieu pour l'annee 1813 ..	}	1	2
payes a Abram Simon Cart 18 batq qui lui ont été Rabats Par Deliberes Du De l'assemble	}	1	8
payes a 8 membres qui ont assiste a la semble le ¹² 1814 a Elhuc 5 batq	}	4	0
pour papier timbre pour le Rente et pour Procuration	}	3	-
plus pour avoir Commander l'assemble pour la soudes Des Compte et l'etablissement Du Recteur Louis Lu grain	}	6	-
Dans l'assemble Des Chef Du hamam de 5. gbr 1814 il a ete convenu que le Rendunt Compte a Rabat 20 batq sur toute ses jours et valance si dessus il reste	}	20	0
total Des Livraisons a pris de dicton faite Raiste a la somme -	110	5	5
les Reclus D'autre part montant a ...	115	5	2
Leune Deduite De l'autre Le hamam De doit au Rendunt Compte	4	0	2
qui lui seront payes par le moderne Recteur Balance ...	110	5	5
Du 22 - gbr 1814 le Chef Du hamam étant assemble Ducement Convoque les Presant Compte ayant été De Nouveaux lut et Reamine; il ont été Solde 10 batq et omi lion le jours que Dessus 12. gbr 1814 - Cart Secreter Du hamam			

Suite des Releve	L. B. R.
Somme d'autre parts	112 7 2
Henry Samuel Curt pour 1	8 4
Jacque curé ^{curé} Legerain pour 1	8 4
Abraham curé ^{curé} Meyland p sur 1 1/2	12 60
De Louis Vaillant pour 1	1 2
<hr/>	
total des Releve montant a la somme de 115 5 2	115 5 2

Livraison du Préndant Compte a ce jour 5. octbre 1814

le 1. Janvier 1814 Lierre au freres Samuel et Moyse Curt
 de la seigneurie savoir 70-francs pour le billet qu'il
 ont fait en faveur des Pauvres de cette hamane } 70 -
 payer pour le visu des billet de cette hamane 6 1/2 } 6 5
 voyages au Préndant Compte au sentier et au lieu }
 pour faire visu les dit billet. } 8 -
 payer une Carte-huile pour la corde garde Bourgoise } 5 5
 a David Moyse Curt pour avoir fournir la Chambre
 le fournaux et le boi pour l'chauffer la garde-Bourgoise
 faite dans le dit hamane dans le Courant de ¹⁸¹⁴ Jeunieres
 a 6 denies par jour convenut avec le dit Curt } 2 2

Du 2. mars 1814 journe au Recteur par ordre de la
 Municipalite pour faire le Rolle des vache qui ont
 hiverner chez les Particulier de cette hamane } 8 -

Du 14. avril journe au dit au lieu par l'ordre du
 vilage pour amodier le Cham dessous du mustelet } 8 -

Du 18. et 19. Juin Deux journe pour faire le mandut
 et passer la Conciliation pour les indivis avec le vilage
 du lieu pour les compte de 1812 et 1813 } 6 -

Le dit ayant Requis pour plante des bornes a
 l'entour du mustelet et Curt de Simeon Meymand } 8 -

21. dit journe au lieu pour amodier les foir du
 mustelet et cela par ordre } 8 -

79 0 5

Extrait du Cadastre de la Commune de Lieu
 Chapitre de Louis Sugier, J. J. Le subfret Lieu
 plan posterior - 1803

ACL
M 52



Articles	Plans.		Désignation de l'Immeuble.	Nature de l'Immeuble.	Contenance.			Valeur. Francs.
	Folio.	N°			Pees	Toises	Pies	
131 1722	62	30	à la fontaine aux Allemans, maison habitée ayant grand cour d'entrée, le propriétaire d'un terrain & bien	maison			36 50	2175
1709	63	27	Audit lieu pâturage, le Clos d'indret, J. S. (Cour & bien)	pâturage	3	399		275
1710	63	36	Audit lieu par le propriétaire d'un terrain & bien	par	1	61		640
1729	63	24	Audit lieu champ, chemin d'entrée, le Clos d'indret	champ	3	138		580
1730	63	28	Audit lieu champ, chemin d'entrée, le propriétaire d'indret	champ	13	58		2710
1732	63	23	Audit lieu pâturage, le ruisseau de Fontaine à l'est, le commun de bien	pâturage	26	100		1465
153	63	20	Audit lieu champ, le propriétaire d'un terrain & bien	champ		94		115
235	63	29	Audit lieu champ, le propriétaire d'un terrain & bien	champ	1	12		240
271	63	26	Audit lieu pâturage, le propriétaire de terrain & bien	pâturage		134		20
272	63	25	Audit lieu champ, le propriétaire d'un terrain & bien	champ	1	218		190
Évaluation totale huit mille trois cent quarante francs								8340
Extrait de cadastre expedie à la requête de Maître Alphonse Sugier notaire à Lieux le quinze Mai mil huit cent cinquante six (15 Mai 1856)								
at testé								

Déclaration d'hypothèques:

Je Conservateur des Charges immobilières du District de La Vallée de l'Arve, par les
 immeubles figurant dans l'extrait de Cadastre ci-dessus, sont hypothéqués en premier
 rang dans mon District de Lieux au principal mil huit cent vingt six, instrumenté
 par le Notaire Dominique Bonard, en faveur de Auguste Rochat, de Chiribonney,
 Ministre à Volle, contre Jacques Aron & Louis Sugier, par l'effet de
 la Vente aux Allemans lieu de Lieu, l'ensemble de l'insinuation contre le dit
 Louis Sugier par Charles Guis & Jacques Aron Sugier, par l'effet de quatre
 mille francs anciens

Vendu le 18 Mai 1856
 Julien Golay Curé

Hameau de la Fontaine aux Allemands
le 11 août 1921

Au Conseil Communal de la Commune de Lucien

Monsieur Le Président et Messieurs.

Le Conseil administratif du Hameau de Fontaine aux Allemands, apprenant le projet de réunir une partie du pâturage de l'Allemagne au Chalet devant remplacer la ferme chez Lucien; prend la liberté de vous soumettre les considérations suivantes:

Depuis plusieurs siècles, les habitants de l'Allemagne à l'exemple des habitants des autres hameaux de Lucien, ont joui d'un pâturage pour l'estivage de leur bétail. En 1903 ne pouvant réunir un nombre suffisant de bétail pour continuer la location du pâturage de l'Allemagne nous avons demandé au hameau de Lucien de l'affermier à son nom, tout en sauvegardant nos droits.

Notre hameau compte encore 5 ou 6 ménages, nous demandons que dans un partage éventuel, il soit laissé une surface suffisante pour l'estivage du maximum de bétail qui serait admis par le locataire actuel.

Nous terminons en vous faisant remarquer que les Citoyens du Hameau de l'Allemagne ne jouissent d'aucune des facilités accordées aux autres habitants de la Commune: eau à domicile, lumière électrique, bonne route etc, il serait injuste de leur enlever le seul avantage

dont ils peuvent profiter. —

Veuillez agréer Monsieur Le Président et Messieurs
l'assurance de notre parfaite considération.

Nicole Fuleb
Emile Cart
John Deprez
Auguste Deprez
Auguste Mylan
Alexis Rochat
Dominique Gobat
Fredéric Cart

Président du Conseil général



Conseil Administratif
du
HAMEAU DU LIEU

LE LIEU, le 19.....

Procès-verbal de la séance du 9 mai 1939, tenue
par l'administration du Lieu et des délégations
des Hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands.

Présidence de Monsieur A. Meylan, préfet de la Vallée.

Ordre du jour :

Fusion des trois hameaux.

Sont présents : Monsieur le Préfet, le Conseil administratif du Hameau du Lieu au complet avec son secrétaire et son boursier, une délégation de Combenoire composée de Messieurs Louis Rochat, dit Caba, président et Emile Guignard, secrétaire et caissier et une délégation de Fontaine aux Allemands composée de Messieurs Jules Nicole, président et Auguste Dépraz, secrétaire.

Le secrétaire du Hameau du Lieu tient le procès-verbal.

Monsieur le Préfet donne lecture du décret du Grand Conseil du 9 mai 1938, disant :

Décret du 9 mai 1938, rattachant les hameaux de " Combenoire " et " Fontaine aux Allemands " à l'administration du village du Lieu.

Le Grand Conseil du canton de Vaud, vu la demande des hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands, vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat, décrète :

Art. 1. Les hameaux de Combenoire et Fontaine Aux Allemands sont rattachés à l'administration du village de " Le Lieu "

Art. 2. Les biens mobiliers et immobiliers, propriété de ces hameaux, seront transférés aux comptes respectifs de l'administration du hameau du Lieu, dont ce village acceptera les charges.

Art. 3. Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur le 1er juillet 1938.

Donné sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 9 mai 1938.

Le Président du Grand Conseil:

Le Secrétaire :

signé: M. Baudat

signé: F. Aguet.

Le Conseil d'Etat ordonne l'impression et la publication du présent décret pour être exécuté dans tout son contenu, dès et y compris le 1er juillet 1938.

Lausanne, le 13 mai 1938.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Bujard

L.S.

F. Aguet



Conseil Administratif

du

HAMEAU DU LIEU

Monsieur le Préfet explique les causes du retard apporté à l'exécution de ce décret; il est dû principalement au changement de préfet intervenu au moment de sa mise en vigueur qui est reportée au 1er janvier 1939, ce qui facilitera le bouclage des comptes et le transfert des valeurs de Combenoire et Fontaine aux Allemands aux comptes du Hameau du Lieu.

Les comptes de Combenoire et Fontaine aux Allemands ont été vérifiés et reconnus exacts par Monsieur le Préfet. Ces comptes présentent les chiffres suivants :

Compte du hameau de Combenoire.

<u>Actif.</u> Solde redû par le boursier au 31 décembre 1938 =	Fr.	193.63
Avoir sur carnet de la Caisse d'épargne cantonale vaudoise. Valeur approximative au 31.12.1938	Fr.	<u>3380.17</u>
<u>Passif</u> , néant.		
	Actif net	Fr. <u>3573.80</u>

Bourse des pauvres de Combenoire.

<u>Actif.</u> Solde redû par le boursier au 31 décembre 1938 =	Fr.	1.05
Valeur sur carnet de la Caisse d'épargne cantonale vaudoise. Avoir approximatif au 31-12-1938 =	Fr.	<u>2403.10</u>
	Actif net	Fr. <u>2404.15</u>

Pauvres de Fontaine aux Allemands.

<u>Actif.</u> Solde redû par le boursier au 31 décembre 1938 =	Fr.	42.95
Avoir sur carnet de la Caisse d'épargne cantonale vaudoise. Valeur approximative au 31-12-1938 =	Fr.	<u>2330.—</u>
	Actif net	Fr. <u>2372.95</u>

Depuis plusieurs années le Hameau de Fontaine aux Allemands n'a ni dette ni fortune ni dépense ni recettes; il n'y a donc pas de compte.

Monsieur le Préfet informe que le hameau de Combenoire possède trois parcelles de terrain sises sur l'ancien emplacement du collège, ces parcelles ont les désignations suivantes :

<u>Art.</u>	<u>Folio.</u>	<u>no.</u>		<u>Cont.</u>
2938	37	1	place	1 a 13 ca.
2939	37	2	"	49 ca.
2940	37	3	jardin	1 a. 13 ca.

Le tout taxé 140 francs.



Conseil Administratif

du

HAMEAU DU LIEU

En vertu du décret du Grand Conseil, ces immeubles seront transférés au chapitre du hameau du Lieu. Monsieur le Préfet pense que la chose pourra se liquider administrativement et fera, sur demande écrite de l'administration du Lieu, les démarches nécessaires en vue de l'immatriculation de ces parcelles au chap. du hameau du Lieu.

Dans le compte de Combenoire pour 1938, il a été comptabilisé des recettes qui ne sont pas rentrées et des dépenses non payées. Le compte du boursier s'établit à ce jour comme suit :

	<u>Doit.</u>	<u>Avoir.</u>
Solde redû par E. Guignard au 31-12-1938	193.63	
à payer: facture engrais chimique	61.80	
subside Sté. de la Fontaine	40.—	
à divers	6.90	
Solde redû par le boursier, bourse des pauvres	1.05	
à encaisser: de Marcel Dépraz, herbe		91.85
de H. Cesch, solde de garde		33.20
" herbe		175.70
Pr. balance solde redû au boursier de Comb.	3.37	
Sommes égales	306.75	306.75

Les carnets d'épargne de Combenoire et Fontaine aux Allemands n'ayant pas été mis à jour depuis plusieurs années, les chiffres cités plus haut ne sont qu'approximatifs, Monsieur le Préfet charge Messieurs les secrétaires de faire le nécessaire au 31 décembre 1938. Une seconde assemblée sera fixée dans le courant de l'été pour prendre note des chiffres définitifs ainsi que pour la remise des valeurs et carnets.

Monsieur E. Guignard, de Combenoire remet à l'administrati du Lieu, une caisse de documents qui sera déposée aux archives communales

Après avoir constaté que, par la force des choses, les hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands sont réunis au hameau du Lieu, Monsieur le Préfet forme des vœux pour la bonne marche et la prospérité de ce Hameau, et se déclare persuadé que Combenoire et Fontaine aux Allemands retireront de cette fusion des avantages tangibles.

Puis Monsieur le Préfet lève la séance.

Copie conforme, le secrétaire :

H. Pichay



Conseil Administratif
du
HAMEAU DU LIEU

LE LIEU, le 19.....

Procès-verbal de l'assemblée des délégations des administrations de Combenoire, Fontaine aux Allemands et du Lieu, convoquée par Monsieur le substitut de Monsieur le Préfet de la Vallée.

le 20 novembre 1939.

Présidence de Monsieur Aubert, substitut.

Ordre du jour :

Remise des valeurs de Combenoire et Fontaine aux Allemands à l'administration du Hameau du Lieu.

Sont présents : Monsieur le substitut du préfet, l'administration du Lieu et son secrétaire, Monsieur Emile Guignard, secrétaire et caissier de Combenoire et Monsieur Aug, Dépraz, secrétaire de Fontaine aux A.

Le secrétaire de l'administration du Lieu tient le procès-verbal de la séance du 9 mai 1939 est lu et admis sans observation.

Dépose sur le bureau, une facture de Monsieur Albert Baud, conservateur du registre foncier, pour émoluments relatifs au transfert des immeubles de Combenoire au chapitre du village du Lieu, la question est ainsi liquidée conformément au décret du Grand Conseil du 9 mai 1938.

Monsieur Emile Guignard, remet à l'administration du Lieu, le carnet de la Caisse d'épargne cantonale vaudoise no. 106224, qui appartenait au hameau de Combenoire et qui solde par un avoir en compte au 31 décembre 1938 de trois mille cinq cent quatre francs; puis le carnet no. 179814 de la bourse des pauvres de Combenoire soldant au 31 décembre 1938 par deux mille quatre cent soixante deux francs dix centimes. Il est remis à Monsieur Emile Guignard, par le boursier du Lieu, la somme de trois fr. trente sept centimes, qui lui était due pour solde de compte.

Monsieur Aug. Dépraz, remet à l'administration du Lieu, le carnet d'épargne no. 326120, de la bourse des pauvres de Fontaine aux Allemands, avec un avoir en compte au 31 décembre 1938 de deux mille deux cent cinquante huit francs septante cinq centimes, il est constaté que cette somme est inférieure à celle inscrite au bilan. Monsieur Frédéric Cart, caissier de Fontaine aux Allemands a remis au boursier du Lieu, le solde en caisse de la dite bourse soit : quarante deux francs nonante cinq centimes, la quittance datée du 15 juillet est déposée sur le bureau.



Conseil Administratif
du
HAMEAU DU LIEU

2.

LE LIEU, le 19.....

L'administration du Hameau du Lieu, prends possession des valeurs ci-dessus et, conformément au décret du Grand Conseil du 9 mai 1938, accepte aussi les charges des anciens hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands ainsi que des bourse des pauvres de ces deux hameaux.

Monsieur le Président, substitut de Monsieur le Préfet, constate que la fusion des trois hameaux est un fait accompli et demande s'il y a des observations ou réclamations sur la façon dont les formalités ont été remplies, chacun se déclare satisfait.

Il est donné lecture du procès-verbal provisoire qui est admis puis Monsieur Aubert, substitut, lève la séance.

Copie conforme, le secrétaire: